



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2023

Publication électronique le : 20 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Ingrid GAILLARD

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**SCHÉMA "GARANTIR L'INCLUSION SOCIALE, PROFESSIONNELLE ET
L'ACCÈS AU LOGEMENT DES HABITANTS DU PAS-DE-CALAIS "**

(N°2023-417)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants et L.262-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter le Schéma départemental "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais ", selon les modalités reprises au rapport en annexe et conformément aux documents joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|---|
| Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) |
|---|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL INCLUSION 2023-2027



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Sommaire..... | 2 |
| Le cadre réglementaire | 3 |
| Les priorités départementales redéfinies pour 2022 à 2027 | 4 |
| Le Pacte des solidarités humaines..... | 4 |
| Schéma 2023-2027 : Garantir l’inclusion sociale, professionnelle et l’accès au logement des habitants du Pas-de-Calais | 5 |
| Les dynamiques nationales | 6 |
| Le bilan du précédent schéma..... | 8 |
| Les chiffres clés sur le Pas-de-Calais | 11 |
| Le contexte socio démographique (<i>données INSEE</i>) | 11 |
| Les données d’activité | 14 |
| OBJECTIF 1 : Favoriser l’accès aux droits | 20 |
| Garantir un accueil de premier niveau | 21 |
| Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité | 23 |
| Développer de nouveaux outils d’accès aux droits et d’interface aux usagers | 24 |
| OBJECTIF 2 : Investir dans les missions de prévention..... | 26 |
| Prévenir les situations de précarité financière | 27 |
| Prévenir les situations de précarité énergétique..... | 29 |
| Favoriser l’inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours | 30 |
| OBJECTIF 3 : Aider et soutenir dans les moments difficiles..... | 33 |
| Aider financièrement..... | 34 |
| Accompagner autrement | 36 |
| Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes | 39 |
| OBJECTIF 4 : Construire des parcours intensifs d’insertion pour favoriser l’accès et le maintien à l’emploi | 41 |
| Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins..... | 42 |
| Construire les parcours d’insertion vers l’emploi | 44 |
| Sensibiliser aux métiers et accéder à l’emploi | 46 |
| OBJECTIF 5 : Fédérer les acteurs pour répondre aux besoins du public..... | 48 |
| Informier et former les professionnels..... | 49 |
| Coordonner et mobiliser les partenaires en faveur des publics | 51 |
| Faire vivre le réseau d’acteurs en faveur de l’inclusion des publics | 52 |
| ANNEXES | 54 |
| Bilan | 55 |
| Fiches actions | 60 |
| L’offre de services..... | 97 |

Le cadre réglementaire

Les missions du Conseil départemental

La loi définit le périmètre d'intervention du Département et ses compétences dans le champ des solidarités. Ainsi, le Conseil départemental est pleinement compétent pour « *mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants ou à l'autonomie des personnes* » et « *pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge* ». (cf article L3211-1 du Code général des collectivités territoriales).

En outre, le Département est appelé à définir et mettre en œuvre les politiques de solidarités dont il a la responsabilité. Il est, à ce titre, chargé d'élaborer des schémas d'organisation sociale et médico-sociale qui déterminent l'offre de services de proximité destinée aux personnes handicapées, aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches aidants, aux enfants et aux familles.

La loi prévoit aussi l'adoption d'un pacte territorial pour l'insertion pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion qui définit notamment les modalités de coordination des actions mises en œuvre par les différents acteurs sur le territoire, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (cf article L263-2 du CASF).

Chef de file de l'action sociale et de l'insertion par différents textes de loi, dont celui du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA), le Département doit se doter de deux documents cadre :

- le Programme départemental d'insertion (PDI) qui définit les orientations et axes stratégiques de la politique départementale en matière d'insertion et d'emploi;
- le Pacte territorial pour l'insertion (PTI), élaboré en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs institutionnels et associatifs, qui décline les orientations du PDI et définit les modalités de leur mise en œuvre.

Le PDI décline la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale et planifie les actions d'insertion. Ce document est à actualiser annuellement (cf article L263-1 du Code de l'action sociale et des familles CASF).

Dans le champ du logement, la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement complétée par la loi Accès au logement et urbanisme rénovée du 24 mars 2014 impose au Département de se doter d'un plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en co portage avec l'Etat.

Le schéma « Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » ci-après intègre donc les grandes orientations du PDALHPD voté le 12 décembre 2022 et reprend les modalités du programme départemental d'insertion.

Les priorités départementales redéfinies pour 2022 à 2027

Le Pacte des solidarités humaines

Le Conseil départemental a adopté en 2022 son projet de mandat, après une vaste démarche de concertation des habitants, partenaires et des agents. Il l'a fait sous la forme de trois pactes complémentaires :

- « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » : Pacte des solidarités territoriales ;
- « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » : Pacte des réussites citoyennes ;
- « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » : Pacte des solidarités humaines.

Trois axes transversaux, que sont l'accompagnement de la jeunesse, la préservation du climat et la promotion du lien social, ont été posés par les élus comme structurants pour l'action départementale et irriguent les trois pactes pour se traduire dans l'ensemble des politiques publiques.

Pour les politiques sociales, le Pacte des solidarités humaines, adopté le 12 décembre 2022, fixe les grandes priorités pour les 5 prochaines années au travers de 4 défis et 16 ambitions.



Les 5 priorités du Pacte des solidarités humaines

- Faire du bien-être des enfants la pierre angulaire de notre service public de l'enfance
- Aider nos concitoyens en difficulté à faire face au contexte de crise
- Renforcer notre mobilisation pour l'accès à l'emploi, levier d'autonomie sociale
- Rendre possibles les choix de vie des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie
- Encourager la pleine citoyenneté et l'appartenance à la vie sociale de chacun, qu'elle que puisse être sa fragilité ou sa différence.

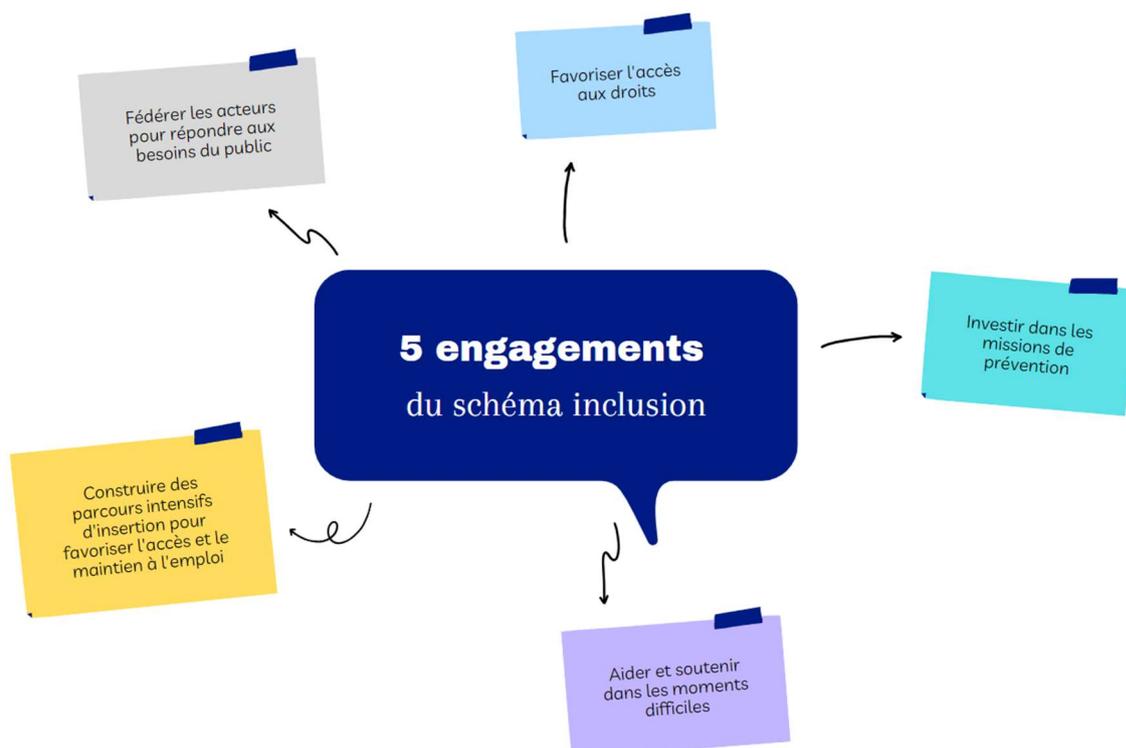
Schéma 2023-2027 : Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais

Le Pacte des solidarités humaines fixe les grandes orientations et prend des engagements dans le cadre de la politique d'accès au logement, à l'emploi et celle relative à l'action sociale de proximité.

Ainsi, le présent schéma est la déclinaison opérationnelle, sur le champ des politiques d'accès et de maintien dans le logement, d'insertion et de lutte contre les exclusions du Pacte des solidarités humaines.

Dans sa construction, le schéma est pensé en cohérence et de manière transversale avec les travaux d'élaboration d'autres documents d'application des trois pactes, notamment le schéma de l'enfance et de la famille, l'Engagement handicap et la délibération relative à la jeunesse.

Le schéma s'articule autour de 5 engagements :



Les dynamiques nationales

Dans le champ de la lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en place plusieurs stratégies qui sont venues conforter les orientations prises dans le cadre du précédent Pacte des solidarités et du développement social, accélérer la mise en place de certaines actions envisagées et apporter des leviers financiers importants pour le Département.

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en 2018, ambitionnait de répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'accès aux droits et d'insertion.

La stratégie nationale comprenait 35 mesures regroupées autour de cinq grandes thématiques : petite enfance et éducation, santé, accompagnement, formation emploi, logement et droits sociaux.

Deux orientations prioritaires la structure : la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'emploi et l'insertion. La crise sanitaire est venue aggraver certaines inégalités déjà constatées et confirmée la pertinence de ces priorités. Certaines mesures ont été renforcées pour répondre à l'urgence sociale.

Portée par plusieurs ministres au niveau national, la stratégie a été déployée par l'Etat au niveau territorial par un commissaire à la lutte contre la pauvreté, placé auprès du Préfet de région. Elle s'est ensuite construite sur une contractualisation entre l'Etat et le Département définissant des objectifs spécifiques en fonction du contexte départemental. Un ensemble d'actions a pu être déployé entre 2018 et 2023, répondant aux orientations du précédent Pacte des solidarités et du développement social.

Le Département s'est donc engagé en fin d'année 2018 dans ce principe de contractualisation avec l'Etat. Le 9 novembre 2018, en présence de la Ministre des Solidarités et de la Santé, le Préfet de la Région Hauts de France / Préfet du Nord, le Préfet du Pas-de-Calais, les Présidents de la Région Hauts-de-France, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ont également co-signé un protocole pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

| |
|--|
| Au titre de la stratégie pauvreté, le Département a bénéficié de 29,4 millions d'euros sur la période 2018-2023. |
|--|

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. L'Etat a lancé une concertation nationale et soutenu 14 territoires d'expérimentation, définissant une méthode pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes, qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

Suite à un second appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat en décembre 2020, la candidature du Département a été retenue en avril 2021. La mise en œuvre territoriale du SPIE Pas-de-Calais s'est alors concrétisée par la signature de la convention de financement avec l'Etat et par la constitution d'un consortium d'acteurs de l'insertion et de l'emploi comprenant l'Etat, le Département, la Région Hauts-

de-France, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Cap Emploi, l'Union départementale des CCAS, la Mutualité Sociale Agricole, l'Éducation nationale et les 9 missions locales.

Conçu comme un guichet intégré, le SPIE a pour objectif de renforcer l'efficacité de l'accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés particulières (logement, mobilité, santé, garde d'enfants, accès aux droits...) en vue de favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre. 4 grands axes de travail sont identifiés : l'harmonisation des pratiques autour d'un socle commun de diagnostic socio-professionnel pour améliorer l'entrée et l'orientation dans le RSA des publics ; le suivi de parcours avec l'objectif de conforter une référence de parcours pour garantir la continuité ; l'accompagnement et le numérique au service du bénéficiaire.

| |
|---|
| Au titre du SPIE, le Département a bénéficié de 500 000 euros sur la période 2018-2023. |
|---|

Le plan quinquennal en faveur du Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme

Dans le cadre de sa réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement, l'État a lancé deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier des territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le « Logement d'abord » et la lutte contre le sans-abrisme » (2018-2022).

Le Département du Pas-de-Calais a candidaté et a été retenu sur plusieurs territoires cibles (en 2018 et en 2021) : les communautés d'agglomération du bassin minier (Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay Artois Lys Romane), le territoire du Boulonnais (communauté d'agglomération du boulonnais, les communautés de communes Desvres-Samer et Terre des 2 caps), de l'Audomarois (Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et communauté de communes du Pays de Lumbres) et le Montreuillois (communauté d'agglomération du Haut-Pays du Montreuillois et la communauté de communes des 7 vallées, CA2BM).

Cette expérimentation a été une réelle opportunité pour le Département et a permis une mobilisation encore plus accrue des acteurs, afin de soutenir l'accès au logement des personnes sans-abri, des mal-logés et des personnes rencontrant des parcours logement complexes. Cette dynamique a été très positive et a amené de véritables changements de pratiques pour les professionnels du logement et de l'hébergement. Cela a permis d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'accompagnements des publics et de coordination des acteurs pour éviter les ruptures de parcours.

| |
|--|
| Au titre du Logement d'abord, le Département bénéficie de 4,7 millions d'euros sur la période 2018-2023. |
|--|

Les évolutions possibles avec France Travail

Le projet de loi entend proposer un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté au niveau de l'autonomie et aux besoins de chacun, plus fluide, afin d'améliorer leur insertion professionnelle, en leur apportant la bonne solution au bon moment. En cela, il prolonge les évolutions à l'œuvre dans les réformes précédentes et sur lesquelles la politique départementale est engagée depuis de nombreuses années.

Plusieurs axes de travail sont donc envisagés : un repérage plus systématique des personnes en recherche d'emploi ; une inscription généralisée auprès de l'opérateur France Travail des personnes en recherche d'emploi ; une orientation rapide vers le professionnel en charge de l'accompagnement ; une meilleure compréhension des besoins et aspirations des personnes ; une mise en place d'un accompagnement personnalisé et intensif pour ceux qui en ont besoin.

La préfiguration de France travail sera l'occasion de réaffirmer les compétences de chaque acteur, notamment celles de l'État et des collectivités locales, en renforçant leur coordination. Elle ne devra pas

conduire à nier les spécificités liées aux contextes locaux ou aux choix de politique publique. Elle évoque le projet d'une meilleure coopération, accompagnée de clarifications et simplifications. La gouvernance locale fait partie des discussions avec la mise en place d'outils communs qui ont pour objectifs d'organiser l'action collective

Le bilan du précédent schéma

Le schéma 2017-2022 en quelques chiffres

Le bilan du schéma départemental de l'inclusion durable pour tous

Le précédent schéma s'articulait autour de 5 grandes orientations :

- Prévenir la précarité et éviter les ruptures ;
- Assurer un accompagnement adapté ;
- Poursuivre la bataille pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions ;
- Soutenir le logement pour tous comme facteur d'inclusion durable ;
- Améliorer la gouvernance et la coordination stratégique entre acteurs pour agir ensemble.

5
ORIENTATIONS

20
PRIORITES

67
ACTIONS

34 actions terminées

26 actions engagées

7 actions non réalisées

*Près de 90%
des actions ont
été engagées
ou totalement
réalisées*

Focus sur les réussites collectives

Le pack solution logement des jeunes

Le Département a développé un ensemble de mesures à destination des jeunes : des conventionnements avec les bailleurs sociaux pour permettre l'accès au logement des jeunes (« Solution Logement »), des accompagnements sociaux dédiés combinés à un paiement du loyer pour les jeunes les plus précaires au titre du Logement d'abord (ENVAUL), et d'autres accompagnements sociaux plus spécifiquement pour les jeunes majeurs qui ont eu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance (Accompagnement au Logement Autonome). Cette dernière expérimentation a eu pour objectif de réduire les ruptures de parcours de ces jeunes tout en favorisant leur autonomie et insertion par le logement. L'objectif est notamment d'éviter un passage par la rue ou l'hébergement d'urgence dans une perspective d'inclusion durable. Le travailleur social en charge de l'accompagnement est garant de l'approche globale de la situation du jeune et doit lui permettre d'être acteur de son parcours. Il organise, autant que de besoin, des coordinations avec les autres partenaires mobilisés. Il s'assure notamment de la qualité des liens entre le jeune et le bailleur, du paiement régulier du loyer et de la bonne utilisation du logement et de son équipement. A ce jour, c'est plus de 350 jeunes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement.

Les clés pour réussir

Le Département et Pôle Emploi organisent ensemble « Les clés pour réussir : la semaine des métiers pour les bénéficiaires du RSA ». En 2021, sur l'ensemble du Pas-de-Calais, se sont tenues 75 manifestations comptabilisant plus de 920 bénéficiaires du RSA participants. Il s'agit de permettre aux bénéficiaires de découvrir des métiers porteurs d'emploi et / ou de se voir proposer un parcours de formation ou un emploi. Pour ce faire, les ateliers sont variés et dynamiques : visite d'entreprises, de chantiers, démonstrations, utilisation de casque à réalité virtuelle, job dating, etc. Il s'agit d'apporter une solution à toutes les personnes percevant du RSA accueillies sur les animations. Au-delà de la semaine phare, des événements labellisés sont organisés tout au long de l'année à l'échelle départementale, permettant ainsi de toucher plus massivement l'ensemble des bénéficiaires du RSA et faciliter le sourcing en coordonnant événements et opérations de recrutement.

Monjob62

Sur le champ de l'inclusion, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années sur une politique offensive d'insertion des bénéficiaires du RSA en privilégiant la préparation et l'accès à l'emploi. Pour atteindre cet objectif, en 2020, le Département a lancé « Monjob62 », pour moderniser les services numériques afin d'assurer un parcours sans rupture. Cet outil permet de :

- Réaliser un diagnostic global et de qualité dès l'entrée dans le dispositif des bénéficiaires du RSA. C'est un moment clé qui permet de nouer une relation de confiance, d'enclencher une dynamique, et de définir les premières étapes du parcours.
- Suivre les étapes du parcours d'insertion par les personnes elles-mêmes, les professionnels du département et les autres structures intervenantes dans le parcours ;
- Assurer une meilleure fluidité entre les entreprises et le public cible en favorisant la mise en relation entre bénéficiaires du RSA et/ou jeunes et les entreprises.

A ce jour ce sont plus de 10 000 diagnostics réalisés, 45 000 personnes accompagnées, 5 500 postes proposés et 9 000 CV déposés

Quelques éléments sur le schéma départemental de la jeunesse

Le Pacte des solidarités et du développement social comportait également un schéma départemental de la jeunesse dont un volet sur la jeunesse en situation de fragilité. Le schéma s'articulait autour de 4 grandes orientations :

- Développer l'accès à l'information et à la prévention pour tous les jeunes ;
- Favoriser la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes ;
- Accompagner les jeunes en situation de fragilité vers le passage à l'âge adulte et sécuriser leur parcours ;
- Organiser la coordination stratégique entre acteurs pour agir ensemble.

On peut citer quelques exemples d'actions réussies de ce schéma :

- Mailler l'ensemble du département par un réseau de comité local pour le logement autonome des jeunes ;
- Faire évoluer le fonds d'aide au jeune ;
- Développer des dispositifs d'accompagnement budgétaire des jeunes (actions collectives autour du budget, travail autour de l'ouverture du compte bancaire pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance ...);
- Favoriser l'émergence de dispositifs spécifiques d'accompagnement social et professionnel en direction des jeunes ;
- Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion des jeunes dont les missions locales.

4
ORIENTATIONS

11
PRIORITES

39
ACTIONS

L'impact de la période inédite de la crise sanitaire

La mise en œuvre du Pacte des solidarités et du développement social et des précédents schémas a été, par ailleurs, marquée par la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19. Cette période singulière, notamment lors des phases de confinements, a exigé une reconfiguration des modalités d'intervention et de prise en charge, afin de s'adapter au contexte sanitaire. Le quotidien des acteurs en a été bouleversé.

Les périodes de confinement ont eu pour conséquence le report ou le ralentissement de certains projets. Toutefois, il convient de souligner l'implication et la mobilisation des équipes pour garantir la continuité des accompagnements.

La crise sanitaire a frappé plus durement les plus vulnérables : jeunes, femmes, familles monoparentales, précaires ... Les inégalités sociales se sont vues amplifiées. Dès juillet 2020, le Département, a voté un plan d'actions pour y faire face et soutenir la reprise via 4 fonds d'intervention et de soutien à destination des personnes fragilisées, des collectivités, des partenaires et de l'emploi local, pour un montant de 60 millions d'euros.

De nombreuses évolutions nationales

La mise en œuvre de certaines actions du schéma 2017-2022 a également été impactée par les politiques nationales (cf. Pages 6 et 7). Ainsi, le bilan et les réalisations antérieures sont donc à articuler avec les évaluations des autres stratégies nationales déclinées sur le département et tout particulièrement la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme.

Les chiffres clés sur le Pas-de-Calais

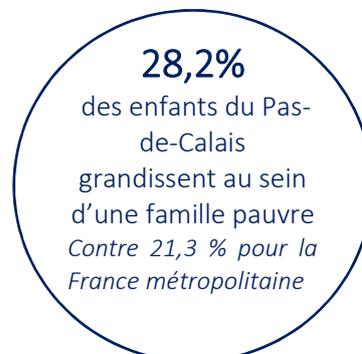
Le contexte socio démographique (données INSEE)

La pauvreté dans le département

En France, la pauvreté touche 14,2 % de l'ensemble de la population, soit une personne sur sept, chez les jeunes de moins de 20 ans, la pauvreté touche un enfant sur cinq.

Les Hauts-de-France sont l'une, voire la région, la plus pauvre de France.

En 2018, le département du Pas-de-Calais présentait un taux de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian) de 19,3%. Cette pauvreté se retrouve dans les villes-centres telles que Boulogne-sur-Mer ou Calais pour le littoral et Saint-Omer pour les terres. L'ex bassin minier n'est pas épargné, puisque la pauvreté touche aussi les villes-centres des pôles urbains. La pauvreté est également présente dans le cœur rural du Pas-de-Calais : même si le nombre de ménages est moindre qu'en espace urbain, la part des ménages précaires y demeure importante.



On sait peu de choses sur la pauvreté des personnes en situation de handicap. Toutefois, elles sont généralement plus exposées aux bas revenus. 20% des personnes handicapées de plus de 15 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté en France, soit 840 000 personnes, quasi invisibles.

Le surendettement

En 2022, 4 389 dossiers de surendettement ont été déposés dans le Pas-de-Calais (soit 371/ 100 000 hab de + 15 ans). Il est en baisse de 4% entre les périodes de 2021/2022 et celle de 2019/2021. Cependant, 47 % des dossiers ne sont pas des primo-demandes (48.5% en 2020).

Les demandes sont faites principalement par des personnes seules avec ou sans enfant(s) et à plus 50% par des femmes.

Le dépôt d'un dossier s'explique en majorité par des dettes liées à la consommation (46,3%), l'immobilier (18,9%), les charges courantes (16,8%); et autres dettes sociales, pénales, bancaires (15,5%).

Pour les dossiers recevables, les décisions prises sont exclusivement des réaménagements des dettes (58%) et des procédures de rétablissement personnel - effacement des dettes à 48%.

Une jeunesse fragilisée

En 2019, dans le Pas-de-Calais, près d'un quart des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en études (16% au niveau national). Ce pourcentage correspond aux jeunes ayant déclarés au recensement de la population être sans emploi (salarié ou non, même à temps partiel) et non inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours.

Plus de 29% des jeunes de moins de 30 ans du Pas-de-Calais vivent sous le seuil de pauvreté avec des taux pouvant atteindre 35% dans certains territoires (Grand Calais, Boulonnais, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin).

En 2021, 15,5 % des jeunes actifs qui ont terminé leurs études initiales depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Malgré des dispositifs nombreux, résultat de réformes successives, l'insertion professionnelle des jeunes demeure difficile dans notre pays, et leur parcours vers l'emploi reste incertain et heurté. L'accent mis dans la période récente sur un accompagnement plus intensif des jeunes demandeurs d'emploi et sur l'apprentissage, n'a pas encore permis une amélioration significative de leur situation.

En 2021, 1 jeune sur 5 âgé de 18 à 30 ans dans les Hauts-de-France déclarent ne pas avoir bénéficié des dispositifs, allocations, aides, tarifs sociaux auxquels ils avaient droit (moins 3 points par rapport à la moyenne).

L'emploi dans le département

Selon les sources DRETS, Pôle emploi, le département comptabilise 116 450 demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C. (Données décembre 2022).

En 2022, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C sur le département du Pas-de-Calais enregistre une diminution de 7,1% par rapport à 2021, pour 5,9% au niveau régional, et 5,2% en France métropolitaine.

La baisse de la demande d'emploi est plus importante chez les 25-49 ans (-7,9%) et chez les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (-16,8%)

Le taux de chômage en France métropolitaine est de 7,1% au 3ème trimestre 2022, en baisse de -0,1 point par rapport au trimestre précédent et de -0,7 pt sur un an.

Le taux de chômage dans le département est inférieur à celui de la région, avec 8,4%, en baisse de -0,2 pt sur un trimestre et de -0,9 pt en un an.

Il est observé des disparités territoriales :

- Les zones d'emploi de Calais et Lens enregistrent les taux de chômage les plus élevés avec respectivement 11,2% et 10,4%, supérieurs de 2,8 pts et 2,0 pts à la moyenne départementale.
- La zone d'emploi de Lens est celle qui enregistre le plus grand nombre de demandeurs d'emploi (plus de 35 000, soit 30% de la part départementale), suivie de celle de Béthune (18,5%).
- A l'inverse les zones d'emploi de Arras et Berck enregistrent les taux de chômage les plus bas, respectivement de 5,9% et 6,3% (inférieur de -2,5 pts et -2,1 pts).

Solitude et isolement (données Fondation de France)

Une part importante des personnes vulnérables se sentent seules ou isolées : c'est un défi à relever pour les solidarités de proximité.

En 2022, 11 % des personnes de plus de 15 ans se trouvent en situation d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'elles ne rencontrent jamais ou très peu de personnes en-dehors de leur foyer. Les personnes aux revenus modestes restent les plus touchées par l'isolement social. Le chômage est aussi un facteur aggravant, les chômeurs souffrant deux fois plus d'isolement relationnel que les actifs en poste - un phénomène qui semble avoir été renforcé par la crise sanitaire, avec 21 % des personnes au chômage qui sont isolées en 2022 contre 18 % en 2020.



1 personne
sur 5
se sent
régulièrement seule
en 2022

22% des Français ont des liens réguliers avec un seul réseau social (amical, voisinage, associatif, professionnel, familial)

A noter, en 2021, le sentiment de solitude s'est renforcé chez les jeunes. La pandémie s'est traduite par une réduction des réseaux relationnels des jeunes. 33 % des jeunes expriment un sentiment de solitude contre 14 % chez les 60 ans et plus. Ce ressenti a augmenté de 5 points en un an alors qu'il reste stable pour le reste de la population (21 %). L'isolement et le sentiment d'isolement sont une fragilité supplémentaire pour être autonome dans son parcours de vie.

Les familles monoparentales

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) s'est intéressé à la situation des familles monoparentales dans la Région Hauts-de-France. Les constats faits rejoignent majoritairement les tendances nationales et portent l'attention sur la fragilité de ces foyers qui représentent 23% et en augmentation de 6 point par rapport à 2013.

22% des familles dans le Pas-de-Calais sont des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont composées :

- 84% des situations : le parent à charge est une femme ;
- 53% n'ont qu'un seul enfant ;
- 23% des enfants sont âgés de 11 à 17 ans.
- 19% du revenu de ces familles proviennent des aides sociales

Ces familles monoparentales doivent davantage faire face à des conditions de vie difficiles. Le taux de chômage des mères seules est deux fois et demi plus important que celui des mères vivant en couple (22,2% contre 8,3% pour les mères vivant en couple avec enfants). Les difficultés sur le marché de l'emploi affectent plus particulièrement les jeunes mères de famille monoparentale, notamment lorsque les enfants sont nés avant la fin des études ou au tout début de l'activité professionnelle.

Moins qualifiés, moins souvent insérés dans l'emploi et plus souvent au chômage, les parents de famille monoparentale sont davantage exposés à la précarité.

Du fait d'une plus grande précarité financière, la situation vis-à-vis du logement des familles monoparentales est plus fragile. Elles vivent plus souvent en logement social. Ne disposant pas toujours de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins énergétiques, elles sont plus exposées à la précarité énergétique : plus de 18% sont confrontées à cette situation contre 7,3% des couples avec enfants.

Le logement (données PDALHPD)

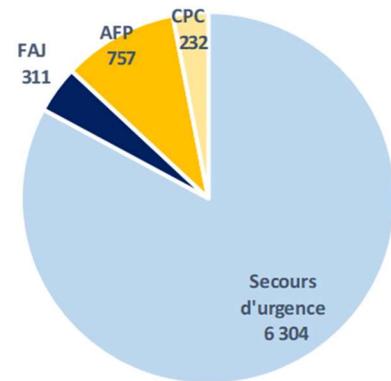
Le parc social représente plus d'un quart des résidences principales dans le Pas-de-Calais (26,5%), avec une forte concentration dans les villes-centres au détriment des territoires ruraux (contre 15,6% au niveau national).

Sur 41 441 demandes de logement social en cours au 1er janvier 2022, 13 007 ont pu être satisfaites. En moyenne, les ménages attendent 10,6 mois pour obtenir un logement social. Ce délai d'attribution passe à 11,8 mois pour les ménages prioritaires.

Le Département est très peu concerné par les problématiques de sur-occupation des logements : seulement 2,2% des résidences principales sont considérées comme sur occupées.

6,18% des logements du parc des résidences principales privées est considéré comme parc privé potentiellement indigne (PPPI) soit 29 013 logements (données 2017). La situation s'améliore puisque qu'en 2013 on comptait 40 323 logements indignes soit 8% du parc privé. A titre de comparaison, le Nord compte 6% de PPPI et la Somme 6,9% ;

LES AIDES FINANCIERES



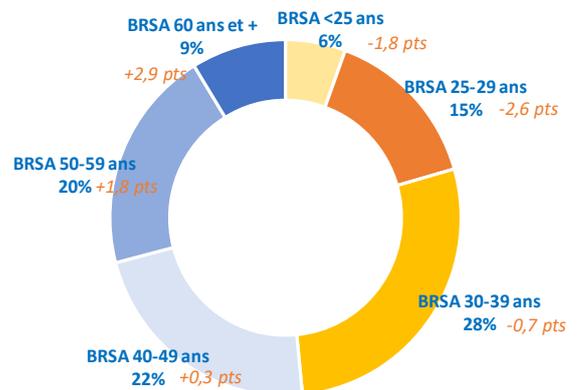
LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE



37% Hommes
-0.2 pts (2017)



63% Femmes
+ 0.2pts (2017)



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL



3 123
accompagnements
par la plateforme

42 715
accompagnements
au 31/12/2022
répartis en :

- ↳ 24% socio-professionnel
- ↳ 34% solidarité
- ↳ 13% professionnel
- ↳ 29% Pôle Emploi

80%
Taux de
contractualisation



dont : 65% PLIE , 13% Travailleur Indépendant



Dont : 22% accompagnement global
15% accompagnement renforcé

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES



RSA

2 372

jeunes de 16-25 ans
accompagnés, dont :

- ↳ 35% en Mission Locale
- ↳ 33% en solidarité
- ↳ 21% en socioprofessionnel

**COACH
JEUNESSE**

423

jeunes accompagnés :

- ↳ 280 sans situation (NEET),
dont: 136 qui ont réintégré un
parcours de droit
commun

**COORDO
ASE**

650

jeunes accompagnés dont :
↳ 459 en parcours de droit
commun

LE LOGEMENT

L'ACCES AU LOGEMENT

2 098 aides à la recherche d'un logement au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) en 2022

↳ + 5,2% comparativement à l'année 2017

2 214 aides pour le financement des frais de relogement (dépôt de garantie, ouverture de compteurs...) au titre du FSL en 2022

↳ - 17,6% comparativement à l'année 2017

LA PREVENTION DES EXPLUSIONS LOCATIVES

704 apurements de dettes de loyer en 2022 dans le cadre du **FSL maintien**

↳ + 20,7% comparativement à l'année 2017

344 apurements de dette de loyer depuis 2021 dans le cadre du **FPEL** (Fonds de Prévention des Expulsions Locatives)

3 915 appels à l'**ADIL** depuis 2017

↳ une moyenne annuelle de 652.5 appels

1 312 **Diagnostics Sociaux et Financiers** (DSF) réalisés en 2022 au titre du FSL

↳ -13,8% comparativement à l'année 2017

LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

1 365 apurement de dettes d'eau ou d'énergies au titre du FSL en 2022

↳ - 55,3% comparativement à l'année 2017

Action énergie territoire du FSL :

↳ **79 actions** réalisées depuis 2017 auprès de **1 620 ménages**

15 aides à la rénovation énergétiques octroyées au titre du fonds de travaux du FSL depuis 2017

16 propriétaires occupants accompagnés dans la réalisation de travaux via le dispositif **ASTRE** depuis le lancement en 2021 (offre d'accompagnement social dédiée aux projets d'amélioration du logement)

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PLUS PRECAIRES

2 805 ménages accompagnés en 2022 au titre du FSL (ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement)

↳ + 6,3 % comparativement à l'année 2017

625 ménages accompagnés au titre du FAL en 2022 (Fonds d'Annuel Logement)

↳ 7,5% comparativement à l'année 2017

199 ménages accompagnés au titre de l'AML en 2022 (Aide à la Médiation Locative)

↳ -13,1% comparativement à l'année 2017

634 ménages accompagnés au titre du logement d'abord depuis 2019

303 jeunes suivis au titre des accompagnements au logement des jeunes majeurs ayant eu un parcours ASE depuis 2020

381 accompagnement en 2022 au titre de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé)

↳ -16,2% comparativement à l'année 2017

L'INSERTION

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

3703 personnes en Insertion par l'Activité Économique

↳ stable depuis 2017

Sorties dynamiques * (2021)

↳ Entreprises d'insertion : **23%**

-3pts depuis 2017

↳ Associations Intermédiaires : **20%**

-8 pts depuis 2017

↳ Ateliers Chantiers d'Insertion : **24%**

-3 pts depuis 2017

* sorties dynamiques =

Emplois durables : CDI, CDD de 6 mois et plus (hors contrat aidé), Contrat de mission de 6 mois et plus Création d'entreprise, Intégration dans la fonction publique

Emplois de transition : CDD de moins de 6 mois, Contrat de mission de moins de 6 mois, Contrat aidé conclu sous la forme d'un CDD

Sorties positives : Formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, Embauche sur un emploi d'insertion par une (autre) SIAE, Autre sortie positive

EMPLOI :

1 161 contrats aidés (CDDI / PEC/ CIE)

893 retours à l'emploi facilités par la mission insertion par l'emploi,

1 253 accès à l'emploi via les clauses sociales, dont 422 BRSA et 358 moins de 26 ans.

MESURES D'INSERTION

Nouveau mode d'accompagnement :

16 opérations / 1 169 participants

Actions d'insertion innovantes :

18 opérations / 591 participants

Levée les freins psychologiques :

4 opérations / 648 participants

Préparatoires adaptées :

2 opérations / 86 participants



Près de **1 400 personnes accompagnées** en 18 mois

Âge moyen des personnes
35,6 ans



Taux de public féminin :
53%

Typologie de publics accompagnés :

- BRSA : **85%**
- Jeunes de moins de 26 ans : **12%**
- Demandeurs d'emploi non BRSA (prescrits Pôle Emploi) : **3%**
- Durée moyenne de l'accompagnement : **4 mois**



OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès aux droits

- Garantir un accueil de premier niveau
- Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité
- Renforcer l'accès aux droits par le numérique

Garantir un accueil de premier niveau

Le Département s'est engagé à assurer, à tous, un accueil social de qualité. Chaque habitant, rencontrant une difficulté, doit pouvoir bénéficier d'un accueil, qu'il soit physique, téléphonique ou numérique, qui lui permette d'être pris en compte, peu importe sa situation, écouté, informé et orienté. Cela suppose de garantir un accueil de qualité au sein des services, principalement en Maisons du Département solidarité (MDS) ; mais également de s'assurer, en tant que chef de file de l'action sociale, de la coordination des partenaires de l'accueil social.

Ainsi, la prise de contact d'un usager en difficultés, avec le Département, peut se faire par un déplacement au sein d'une des 9 MDS, dans une permanence sociale dans les locaux d'un partenaire, par téléphone, ou par voie numérique. Les équipes dédiées à l'accueil sont chargées de :

- accueillir et écouter la demande de l'usager ;
- informer en fournissant un premier niveau de renseignements simples et compréhensibles, et le cas échéant, des documents explicatifs ;
- orienter vers une permanence administrative ou sociale, vers un accueil spécialisé de deuxième niveau comme par exemple la Maison de l'autonomie, directement vers le référent en charge du suivi de la personne, ou encore vers un partenaire (par exemple : service social de la CAF, CCAS-CIAS ...) et si possible fixer un rendez-vous avec le bon professionnel au sein des services départementaux.

Dans le cadre de permanence sociale, une équipe de travailleurs sociaux prend le relais et assure un accueil social généraliste et une écoute globale et approfondie de la situation de la personne dans un cadre confidentiel et bienveillant. Les professionnels effectuent une évaluation sociale précise et proposent une réponse personnalisée, conseillent dans les démarches et l'ouverture des droits et mobilisent les aides et accompagnements adaptés. En moyenne, ce sont plus de 3 000 rendez-vous en permanence qui sont ouverts gratuitement à tous les habitants, chaque mois partout sur le Département (chiffre moyen). Des permanences d'urgence sont assurées quotidiennement en MDS pour les situations qui requièrent un rendez-vous immédiat avec le service social.

Pour assurer une réponse complète et une prise en charge sans rupture, la fluidité des relations entre accueil administratif et social doit être garantie ainsi qu'entre les intervenants de 1^{er} et 2^{ème} niveau.

L'accueil est le premier cadre de la relation entre les habitants et l'institution départementale, c'est donc une étape importante. Dans un contexte de dématérialisation des services et de fermetures des guichets de proximité, le Département s'attache à garantir une présence physique car il est impératif de préserver le caractère profondément humain de cet accueil social. Les échanges en visu et les entretiens personnalisés facilitent l'établissement d'une relation de confiance, la délivrance d'informations, l'adaptation du discours et la qualité des échanges. Le maintien de points de contact de proximité avec des services d'accueils administratifs et sociaux bienveillants et professionnels est déterminant pour l'accès aux droits des populations.

Toutefois, chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, concourt à cet accueil de qualité du public par sa posture et ses pratiques professionnelles. Les principes du premier accueil social inconditionnel de proximité s'inscrivent dans une politique d'accueil globale permettant l'accès aux droits et une prise en charge de qualité, respectueuse de la personne. C'est donc une culture de l'accueil et de l'accès aux droits qui être véhiculée dans les services départementaux et sur le territoire. Pour cela, le Département s'appuie sur une stratégie d'accompagnement des personnels visant à améliorer globalement la relation de la collectivité avec l'usager.

La recherche de complémentarité et d'articulation entre acteurs reste toutefois le principal levier d'action en matière d'amélioration de l'accès aux droits et de l'accueil social. C'est un axe de travail primordial sur le département. Si la mairie reste toujours identifiée comme le premier interlocuteur du quotidien pour les habitants, il existe aujourd'hui une diversité d'autres points de contacts : les associations caritatives, les médiateurs sociaux, les structures d'animation de la vie sociale, celle de l'accompagnement dans les démarches administratives et numériques, les services publics itinérants etc. Les MDS travaillent en étroite collaboration avec ces acteurs. Mais l'effort doit être poursuivi pour mailler le réseau local, assurer une montée en compétences et une harmonisation collective des pratiques d'accueil, afin de garantir une bonne orientation de l'utilisateur et une réponse au plus juste.

Dans une optique de consolidation, et pour garantir une qualité d'accueil au sein des Maisons du Département solidarité, le Département :

- poursuivra les actions engagées visant à améliorer l'accessibilité physique et fonctionnelle des accueils sociaux et l'aménagement des locaux afin de proposer des espaces accueillants, conviviaux et préservant la confidentialité des échanges ;
- maintiendra son effort dans la démarche d'adaptation de l'accueil téléphonique ;
- proposera une offre de formation et d'accompagnement sur mesure aux professionnels de l'accueil en MDS : mises en situation, approche globale, écoute active, accueil des personnes en situation de handicap, gestion des situations de violence ... ;
- évaluera régulièrement la pertinence des implantations et de l'organisation des permanences sociales et les fera évoluer le cas échéant, pour maintenir une proximité et une cohérence avec les besoins des habitants.

Dans une optique de transformation, le Département renforcera la coordination des acteurs du premier accueil social sur les territoires reposant sur la logique « chaque porte est la bonne ». Les directeurs de MDS et les cadres de territoire (RTS) seront en première ligne pour animer ce réseau de partenaires. Dans une logique de coordination bilatérale, des conventionnements seront proposés afin de consolider et formaliser les coopérations entre les MDS et les mairies, CCAS-CIAS, France Service, points d'accès au droit, centres sociaux et espaces de vie sociale, associations caritatives ou structures plus spécialisées (Point Conseil budget, CLAAJ...). Afin d'impulser un fonctionnement en réseau, des rencontres locales, des sessions de sensibilisation et de formation inter institutionnels, de l'immersion croisée s'organiseront localement.

L'accès aux droits implique que toute personne puisse bénéficier d'une bonne information. La lisibilité et l'accessibilité de l'information et de l'offre de solidarités sera également un axe de progrès. Le Département s'attachera à moderniser et simplifier les supports et outils mis à disposition des habitants du Pas-de-Calais et des professionnels de l'accueil (cf précisions page 24-25 et Engagement handicap).

Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité

L'évaluation sociale est le point d'entrée pour déterminer l'orientation vers le bon dispositif et l'accompagnement le plus adapté à la personne. Afin de répondre au plus juste, cette évaluation se doit d'être précise et complète. Elle dresse un état des lieux prenant en compte toutes les dimensions de la situation, cherche à connaître les potentialités, les ressources et les freins de la personne ou de la famille. C'est un moment privilégié pour mobiliser les ressources disponibles dans l'environnement des personnes. Pour l'ensemble des publics, le Département s'assure que l'évaluation soit l'occasion de construire un échange et une relation favorisant l'implication et la participation. L'évaluation doit prendre en compte les envies et projets de la personne.

Cette évaluation sociale peut-être généraliste, notamment lors d'un entretien en permanence sociale; ou conduire à une évaluation plus spécialisée et complémentaire. Cette dernière mobilisera d'autres outils mais s'appuiera sur les mêmes principes d'intervention et d'échanges avec la personne. On peut citer par exemple : l'évaluation des informations préoccupantes (identifié d'ailleurs comme un objectif de travail du schéma départemental de l'enfance et de la famille), l'évaluation réalisée dans le cadre d'une enquête sociale liée à une procédure d'expulsion, l'évaluation de la perte d'autonomie, etc.

Pour assurer l'accès et le maintien dans le logement, et tout particulièrement pour les personnes aux parcours complexes et en situation de sans-abrisme, le moment de l'évaluation est l'occasion d'une analyse concertée entre partenaires afin de croiser les regards et d'activer le dispositif d'accompagnement et la solution logement la plus adaptée au projet de vie de la personne. Ce sont les plateformes Logement d'abord qui assure ce diagnostic global et partenarial.

Dans le cadre particulier du RSA, il est prévu qu'un diagnostic global et spécifique soit réalisé, pour chaque nouvel entrant, ainsi que pour les bénéficiaires du RSA sans accompagnement. C'est une étape préalable à tout accompagnement.

Dans une optique de consolidation, le Département s'engage à assurer une meilleure orientation, des bénéficiaires du RSA, en plaçant l'évaluation au cœur de l'intervention, à travers d'une procédure d'accueil et d'orientation pour assurer un traitement plus rapide des demandes. Pour atteindre cet objectif, les critères d'orientation devront être harmonisés entre les partenaires et partagés entre les opérateurs en charge de l'accompagnement afin de respecter l'engagement « dites-le nous un fois ».

Concernant le logement et plus spécifiquement dans le cadre du Logement d'abord, les parcours des personnes continueront de faire l'objet d'une analyse fine et concertée avec les différents partenaires pour envisager les solutions les plus adaptées. Une approche plus globale des situations devra être travaillée afin de mobiliser d'autres dispositifs hors champ du logement si nécessaire. La pratique des bilans réguliers sera poursuivie afin de réajuster si nécessaire.

Dans une optique de transformation, quel que soit le parcours du bénéficiaire du RSA, le diagnostic de la personne devra être plus global, tenant compte de questions sociales et professionnelles, et basé sur des référentiels mutualisés avec l'ensemble des acteurs de l'insertion. Le but est de proposer l'accompagnement le plus adapté et de pouvoir partager l'information entre professionnels afin d'éviter les ruptures de parcours, en lien avec les évolutions possibles dans le cadre de France Travail.

Voir la fiche action n° 01 – Diagnostic 360° en n° 02 - Définition d'un parcours d'insertion sociale et ou professionnelle avec la personne en annexe

Développer de nouveaux outils d'accès aux droits et d'interface aux usagers

En France, les démarches administratives se sont largement dématérialisées ces 10 dernières années. Mais plus globalement, c'est tout le quotidien des habitants, qu'ils soient par avance connectés ou non, qui se digitalisent (banque, énergie, recherche d'emploi, achats en ligne, démarches de santé ...).

Néanmoins, l'ère de l'administration 100% numérique laisse de côté certains publics. Il existe un risque avéré de rupture d'égalité dans l'accès aux services publics : 13% des français se disent en difficultés sur le numérique et 40% des publics en précarité. En 2021, un tiers des adultes n'a accompli aucune démarche administrative en ligne dans l'année écoulée.

Si la numérisation est un processus inéluctable et une opportunité réelle pour proposer des services complémentaires et innovants, le Département s'engage, à assurer, en priorité, le lien humain et à proposer une alternative systématique à la dématérialisation en instaurant notamment le principe de la « garantie papier ». Une dynamique partenariale et concertée doit également être installée sur le Pas-de-Calais pour repérer et accompagner vers l'autonomie numérique tous les habitants et lutter contre l'illectronisme.

Les évolutions technologiques proposées doivent tendre impérativement à une amélioration du service rendu et le maintien des droits pour tous. L'information étant un préalable indispensable à l'accès aux droits, il s'agit d'offrir un service en ligne performant et adapté à chacun via un site internet actualisé pour la collectivité mais également la modernisation de la plateforme départementale d'information généraliste sur les solidarités, Wikisol62. Cet outil doit être un levier pour travailler avec les partenaires sur la diffusion, auprès des intervenants sociaux et des habitants, d'un premier niveau d'informations clair, compréhensible, utile et simple. L'interopérabilité des plateformes d'information devra être envisagée afin d'assurer la fiabilité de l'information pour les usagers et éviter la double saisie pour les contributeurs. C'est le cas par exemple, avec la plateforme nationale DORA qui permet de mieux comprendre et repérer l'offre d'insertion pour faciliter l'accès à l'emploi.

La possibilité de réaliser un certain nombre de démarches administratives en ligne, plutôt qu'au guichet ou par téléphone, est toutefois un gain de temps pour certains usagers notamment par la suppression des déplacements et du temps d'attentes (exemple des aidants qui peuvent habiter loin de leurs proches). Une réflexion doit être engagée pour dématérialiser certaines procédures pour simplifier leur quotidien.

L'expérimentation en 2020, puis la généralisation progressive sur 2023 de RDV solidarités sur l'ensemble des MDS, est un exemple d'évolution positive par le numérique. Cet outil, ouvert 24h sur 24h, permet de prendre RDV en ligne, directement de chez soi, auprès des services de protection maternelle et infantile ou des services sociaux départementaux. Il est possible de visualiser rapidement les créneaux disponibles en matière de consultations médicales, de rendez-vous de vaccination, de consultations spécifiques pour l'allaitement ou encore de s'inscrire à des ateliers collectifs (massage bébés, portage, bien-être ...). L'inscription pour les bilans en école maternelle est également simplifiée pour les familles. Les usagers sont notifiés lors de la prise de RDV par SMS et par email et reçoivent un rappel. Côté professionnels, cet outil permet de limiter le nombre de RDV manqués et de faciliter la gestion des agendas par les équipes. C'est plus de 150 000 rendez-vous qui ont pu être proposés en ligne depuis 2020 dont plus de 70% ont été honorés.

Les publics en recherche d'emploi, bénéficient également depuis 2018, d'une plateforme de services numériques unique : Monjob62. Ainsi, au travers de la même interface, les bénéficiaires accèdent à un portail usager. Celui-ci leur permet de réaliser un pré-diagnostic, de visualiser son carnet de bord et ses rendez-vous.

A terme, la plateforme Monjob62 poursuivra son développement autour de 3 objectifs :

- un espace pour les personnes accompagnées afin de suivre son dossier, contacter son référent, prendre rendez-vous, mobiliser l'offre de services d'insertion, communiquer une seule fois des informations. Une version mobile sera également proposée ;
- un espace pour les entreprises permettant de rechercher des profils, suivre les candidatures, échanger avec son interlocuteur, mobiliser l'offre de services ;
- un espace pour les professionnels de l'accompagnement facilitant la gestion et le suivi des portefeuilles d'accompagnement, la réalisation d'un diagnostic partagé, l'orientation, les contrats et le suivi de parcours, le tout partagé avec l'ensemble des professionnels intervenant auprès des bénéficiaires.

Le développement de l'offre de service numérique départemental devra s'articuler avec les projets nationaux, notamment France Travail. Le Département sera particulièrement vigilant dans la mise en œuvre de ses projets. L'objectif de la collectivité est de poursuivre le développement du point de vue des utilisateurs finaux (usagers ou professionnels) et facilitant le partage de données, dans l'esprit de l'évolution de nos outils numériques réalisée ces dernières années.

Dans une optique de consolidation, le Département :

- Conservera plusieurs modalités d'accès aux services et aux aides dont un contact humain et la possibilité d'un envoi papier systématiques ;
- Poursuivra avec les partenaires, l'accompagnement des habitants aux usages numériques ;
- Modernisera Wikisol62 et confortera le travail partenarial pour alimenter et faire vivre les outils d'information sur les droits et les services ;
- Poursuivra le déploiement du portail numérique usager « Monjob62 ». En ce sens, l'espace personnel sera alimenté par toutes les données disponibles (dans le respect du RGPD) dans une logique de « dites-le nous une fois » et évoluera au fil de son utilisation et du parcours de la personne.

Dans une optique de transformation, le Département :

- Veillera à la prise en compte des publics spécifiques, notamment ceux en situation de handicap ou en difficultés de lecture dans tout déploiement numérique ;
- Accompagnera le changement de pratiques auprès des travailleurs sociaux pour un usage adapté des outils de communication et réseaux sociaux afin de mieux repérer, informer et accompagner les publics notamment les jeunes ;
- Engagera une réflexion sur de nouveaux outils facilitant le quotidien des habitants et leurs démarches comme le coffre-fort numérique, le développement de télé services ou l'ouverture de RDV solidarités à d'autres services départementaux ;
- S'assurera de l'interopérabilité des systèmes d'information des acteurs de l'accompagnement et de l'insertion, permettant le pré-remplissage automatique des informations usagers selon le principe « Dites-le nous une fois ».

Voir fiche action n° 03 - un outil au service des professionnels et des usagers Monjob62 en annexe



OBJECTIF 2 : Investir dans les missions de prévention

- Prévenir les situations de précarité financière
- Prévenir les situations de précarité énergétique
- Favoriser l'inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours

Prévenir les situations de précarité financière

La précarité financière touche particulièrement le Département du Pas-de-Calais. En témoignent notamment un taux de pauvreté (source INSEE 2018) à hauteur de 19,3% dans le Pas-de-Calais contre 15,1% au niveau national ou encore un nombre de dossiers de surendettement déposés en moyenne près de 2 fois supérieur à la moyenne nationale, selon la Banque de France (données 2021).

Aussi, il est capital de pouvoir agir en amont afin d'éviter que ne s'aggravent les situations de précarité et leurs conséquences dans la vie des ménages à travers une approche résolument préventive. Il s'agit de prévenir les situations d'expulsion locative, les difficultés d'insertion professionnelle et sociale et au bout du compte les situations d'exclusion voire de marginalité totale

Pour cela, le Département du Pas-de-Calais a misé sur :

- la prévention du surendettement via des actions autour du budget en MDS et l'activation le plus précocement possible d'un accompagnement social et budgétaire adapté pour les personnes en situations de fragilité financière ;
- la prévention des expulsions locatives via des actions intensives en direction des ménages repérés ;
- le développement de partenariat avec les acteurs clés, comme par exemple avec la Banque de France.

Suite à la crise sanitaire, le Département s'est plus fortement impliqué dans le développement du recours au microcrédit personnel. En effet, cet outil permet aux publics les plus précaires, exclus des systèmes bancaires classiques, d'emprunter pour financer un projet personnel tout en bénéficiant d'un accompagnement social sur mesure. C'est un véritable levier d'inclusion pour les publics en précarité. Pour cela, le Département a conventionné avec 4 opérateurs permettant une couverture totale de territoire.

L'objectif pour le Département sera donc de conforter ce panel de solutions destinées aux ménages en difficulté, en activant tout particulièrement l'accompagnement budgétaire, de poursuivre et d'intensifier les actions menées au titre de la prévention des expulsions locatives et de développer de nouvelles actions qui interviendront à des moments clefs (ex : entrée dans le logement, assignation, retour à l'emploi).

Dans une optique de consolidation, le Département entendra poursuivre les conventionnements avec les partenaires instructeurs de demandes de microcrédit et son action d'instruction de demandes pour les publics qu'il accompagne.

L'accompagnement budgétaire sera repositionné au cœur des accompagnements sociaux proposés, qu'il s'agisse des accompagnements réalisés au titre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP), mais également au titre du Fonds de solidarité Logement (FSL) ou encore du Logement d'abord et des mesures d'accompagnement spécifiques dédiées aux jeunes majeurs qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance. Ces mesures interviendront en complémentarité avec les aides financières qui seront octroyées au titre du FSL.

Des actions d'éducation et d'accompagnement budgétaire en particulier à destination des publics jeunes en difficulté, des personnes isolées et des familles monoparentales seront confortées en mobilisant les professionnels experts en MDS (notamment les conseillères en accompagnement budgétaire et logement) et les différents acteurs ressources du territoire.

Dans une optique de transformation, en matière de prévention des expulsions locatives, la charte de prévention des expulsions locatives sera actualisée, en cohérence avec le Plan Logement Hébergement 2022, afin de s'assurer à la fois du caractère préventif des actions menées et de l'égalité de traitement des situations sur les différents territoires. Sur ce même thème, les modalités de réalisation des Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF = document obligatoire en vue d'une audience d'expulsion locative pour impayés) seront réinterrogées afin de mieux correspondre aux besoins des ménages et d'éviter ainsi les « portes closes ».

Enfin, un travail pourra être engagé avec les bailleurs sociaux pour développer des actions spécifiques de prévention lors de l'entrée dans le logement qui est un moment charnière du parcours des ménages.

Prévenir les situations de précarité énergétique

La loi Besson du 31 mai 1990 indique qu' « Est en situation de précarité énergétique (...) une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». La précarité énergétique touche près d'un ménage sur 5 dans le département du Pas-de-Calais. Cette précarité a de multiples conséquences et provoque notamment de l'isolement social, de l'inconfort dans le logement et l'apparition de problématiques de santé.

Afin de lutter contre la précarité énergétique de manière préventive, le Département du Pas-de-Calais a initié un ensemble de mesures à destination des locataires et des propriétaires occupants les plus fragiles dont l'habitation nécessite des travaux de réhabilitation. Ces mesures visent à la fois à intensifier le repérage et le traitement des situations, en intervenant à travers :

- des aides financières (notamment au titre du FSL) ;
- des actions de prévention à destination des ménages proposant à la fois un accompagnement à la gestion des énergies et à la fois un diagnostic du bâti ;
- ou encore en accompagnant socialement et financièrement les propriétaires occupants défavorisés qui ne peuvent accéder seuls aux aides pour la rénovation de leur logement.

Ce sont 1 365 ménages qui ont bénéficié d'une aide du FSL en 2022 pour l'apurement d'une dette d'eau ou d'énergie. Près de 80 actions de prévention ont été menées depuis 2017 pour 1 620 ménages.

La lutte contre la précarité énergétique étant un engagement fort du Pacte des solidarités humaines, l'objectif prioritaire sera d'élargir le repérage à de nouveaux publics encore « invisibles » et d'intensifier le traitement des situations qu'elles soient simples ou complexes, le tout dans une approche coordonnée avec les dispositifs portés par d'autres institutions.

Dans une optique de consolidation, le Département poursuivra l'octroi d'aides financières aux ménages sur le volet « eau énergie télécommunication » du FSL. Il maintiendra également les actions volontaristes menées au titre de ce même fonds : les temps d'information à destination des travailleurs sociaux pour accentuer le repérage et le traitement des situations ; ainsi que des actions de prévention de type « Actions Energie Territoire » (AET) qui permettent à la fois de travailler sur les habitudes de vie des ménages et de porter un regard sur le bâti. Enfin, concernant les propriétaires occupants défavorisés, le Fonds de travaux sera également maintenu : il permet d'amoindrir la part à charge financière restant à la charge du ménage lors de travaux de réhabilitation. Il en est de même pour le dispositif « ASTRE » qui offre un accompagnement social dédié pour ces mêmes publics en amont des travaux et/ou pendant les travaux.

Dans une optique de transformation, le Département sera amené à intensifier le repérage de nouveaux publics par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs qui interviennent au domicile des ménages. Seront notamment concernés, les acteurs du champ de l'autonomie et de la jeunesse. Le lien avec le champ de la santé sera également investi pour mieux organiser les complémentarités. Les actions de type « AET » pourront également s'ouvrir à de nouveaux publics (publics ne sollicitant pas le FSL notamment pour l'apurement d'une dette d'énergie). Enfin, une réflexion sera engagée autour du Fonds de Travaux afin d'étudier s'il est pertinent de l'ouvrir à des travaux de moindre ampleur.

Voir fiche action n° 05 - Prévenir les situations de précarité énergétique en intensifiant le repérage des publics en annexe

Favoriser l'inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours

L'accompagnement des jeunes a été inscrit comme l'une des priorités du projet de mandat. C'est un défi auquel s'adresse le Pacte des réussites citoyennes avec l'objectif de renforcer, notamment, la réussite scolaire des collégiens, l'éducation à la citoyenneté et leur engagement dans la société. Accompagner la jeunesse la plus vulnérable est une ambition forte du Pacte des solidarités humaines.

En effet, le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes un moment décisif. Cette période transitoire peut être potentiellement difficile à vivre. Cette classe d'âge est particulièrement touchée par le chômage et la précarité. Les difficultés rencontrées ont été par ailleurs exacerbées après la crise sanitaire. Presque 30% des jeunes de moins de 30 ans du Pas-de-Calais vivent sous le seuil de pauvreté. Près d'un quart des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (contre 16% au niveau national). Il s'agit donc de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, se construire, s'insérer socialement et professionnellement, s'émanciper.

La politique départementale d'inclusion des jeunes se regroupe autour de 4 grands objectifs et s'inscrit dans un partenariat renforcé aux côtés des acteurs de la jeunesse :

- assurer un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans le monde économique ;
- créer un lien de confiance : sécuriser le parcours du jeune, autour d'un interlocuteur identifié et accepter le droit à l'erreur ;
- Rendre les jeunes autonomes : apporter une réponse concrète aux jeunes ;
- donner à tous les jeunes les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs.

Pour prévenir l'aggravation des difficultés et améliorer la situation des jeunes les plus fragiles, le Département mise sur l'accès à l'emploi et au logement comme puissants leviers d'insertion. Il s'agit de répondre aux besoins de première nécessité et d'aider les jeunes à construire leur parcours professionnel, tout en évitant les ruptures.

Le premier levier passe par le pilotage d'aides financières dont le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Ce dispositif, obligatoire, destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, permet d'apporter une aide financière individuelle aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'aide permet de couvrir des besoins de subsistance (alimentation, hébergement d'urgence, vêture, hygiène, santé ...). Le Département a choisi d'étendre l'éligibilité dès 15 ans pour intervenir le plus précocement possible et éviter les ruptures de parcours. Le FAJ peut également apporter un soutien financier volontariste à des projets collectifs favorisant l'autonomie des jeunes. De manière complémentaire, au titre du FSL, le Département facilite également l'installation des jeunes primo locataires à travers une aide financière dédiée à l'ameublement du logement.

Le deuxième levier d'action pour le Département passe par le renforcement de son partenariat avec les acteurs de la jeunesse. Il s'appuie sur les 9 missions locales du Pas-de-Calais pour faciliter l'accès des jeunes aux aides et dispositifs de l'insertion socioprofessionnelle. Acteurs de proximité, les missions locales assurent une fonction d'accueil, d'information et d'orientation et proposent un accompagnement global en matière d'accès à la formation et l'emploi, de santé, de logement, de mobilité et l'accès aux droits. Il s'agira donc de conforter ce partenariat stratégique notamment en renforçant l'attention sur les jeunes les plus éloignés. La coordination avec les acteurs de la prévention, l'accès aux soins et à la santé sera recherchée notamment en confortant les articulations avec les Maisons des adolescents et les CPEF.

Le Département apporte également son soutien aux différents Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), permettant ainsi une couverture totale du territoire. Ce sont des structures ouvertes aux jeunes de 16 à 30 ans, de tout profil, en recherche de logement, issus du territoire ou désirant s'y installer. Les jeunes peuvent donc solliciter un CLLAJ pour y être renseignés ou bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement individualisé en matière de logement, en fonction de leurs besoins. Ce sont aujourd'hui de véritables partenaires des MDS sur les questions de logement des jeunes.

L'objectif étant de disposer d'une palette de réponses adaptées à chaque situation, le Département a cherché, ces dernières années, à étoffer son offre et doit conforter ces dispositifs. Il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens nouveaux de remobilisation et le développement de pratiques innovantes d'accompagnement des jeunes. Le « aller vers », et « accompagner autrement » doivent être privilégiés pour créer le lien de confiance avec les jeunes, et ce y compris en ligne.

Une démarche ambitieuse a vu le jour grâce à la stratégie de lutte contre la pauvreté pour éviter toute sortie sèche des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Cette démarche repose d'abord sur une politique volontariste en matière d'accès aux contrats jeunes majeurs, avec près de 900 jeunes majeurs accompagnés, soit par un maintien de l'accueil soit grâce au versement d'une allocation. La politique du Département porte aujourd'hui ses fruits et il s'agira de s'assurer de son ancrage dans les territoires. C'est une offre complète favorisant en premier lieu le rapprochement entre les acteurs de la protection de l'enfance et ceux de l'inclusion. 9 coordinateurs ASE, rattachés aux missions locales, sont donc chargés d'animer ces articulations et de proposer un accompagnement intensif et sur mesure aux jeunes identifiés. Ils sont chargés de définir avec le jeune accompagné et son référent éducatif, un projet d'autonomie et activer les dispositifs les plus adaptés. Ce sont plus de 400 jeunes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement individuel. En complément, des outils spécifiques facilitant l'accès au logement des jeunes majeurs sont également activables : une aide financière via un fonds de solvabilisation ainsi que des accompagnements sociaux dédiés. Le Département a également conventionné avec des bailleurs sociaux pour proposer une offre de logements adaptés. Il faut noter également que depuis 2022 les jeunes sortants de l'ASE sont désormais prioritaires pour l'attribution d'un logement social. Le Département travaille, en lien étroit avec les services de l'Etat et le SIAO à faciliter cet accès au parc locatif social.

Des actions dédiées aux jeunes très vulnérables, en risque de marginalisation et sans soutien familial ont également vu le jour. Elles méritent d'être évaluées et approfondies. Le plan Logement d'abord a facilité ce déploiement en apportant des crédits dédiés. Une mesure d'accompagnement logement a spécifiquement été mis en place (ENVAUL) pour les jeunes en situation de sans-abrisme, sans ressource et cumulant les vulnérabilités (addictions, troubles psychiques, rupture familiale, sortants d'institution ...). Elle peut durer maximum 2 ans et apporte au jeune un cadre sécurisant via un accompagnement socio-éducatif global et intensif et la captation d'un logement adapté (studio, collocation...). Entouré d'une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, coach de vie...), le jeune bénéficie d'un soutien 24h sur 24h dans et hors de son logement ainsi qu'une aide pour gérer les dépenses liées au logement (loyer, charges etc.).

En matière d'insertion, des postes de « coach jeunes » ont été déployés sur les 9 missions locales avec pour missions d'aller au-devant des jeunes très éloignés et confrontés à des problématiques sociales et de santé complexes afin de les raccrocher et les positionner sur les actions d'insertion existantes. L'effort doit être poursuivi en ce sens.

En parallèle, le Département doit conforter son implication dans la lutte contre le décrochage scolaire afin d'empêcher la sortie des jeunes sans qualification du système scolaire et prévenir les difficultés d'insertion plus tard. Avec l'obligation de formation, une opportunité de partenariat renforcé avec l'Education nationale sur ce sujet s'est développé.

Pour éviter les doublons et assurer les articulations entre les dispositifs, le Département renforcera les collaborations avec les écoles de la 2ème chance, les écoles de production, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Éducation nationale. Mais aussi il continuera les maillages entre les différentes politiques pour créer des passerelles en faveur des jeunes et assurer un parcours de vie sans rupture. Le Département sera attentif aux actions innovantes qui pourront se développer sur les territoires en faveur de l'autonomie des jeunes, notamment celles permettant la levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé ...) et poursuivra également l'expérimentation avec la CAF, la MSA, l'Éducation nationale et les missions locales pour éviter la reproduction sociale.

Dans une optique de consolidation, Le Département poursuivra :

- les aides et accompagnements destinés aux jeunes en difficulté et confortera son intervention en direction des jeunes en risque de rupture ou marginalisés (Fonds d'aide aux jeunes, aide à l'installation pour l'ameublement du logement, accompagnements Logement d'abord, coach jeunesse ...)
- Sa stratégie en faveur de l'autonomie des jeunes de l'aide sociale à l'enfance en confortant les dispositifs d'accompagnements existants (coordonnateurs ASE, dispositifs logement ...) ;
- Son implication dans le cadre de l'obligation de formation en déployant notamment des référents au sein des MDS et en confortant les partenariats dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- La mobilisation des partenaires afin d'apporter une réponse globale aux jeunes et favoriser la bonne articulation entre des dispositifs (CEJ ...).

Dans une optique de transformation, Le Département accompagnera l'innovation et renforcera le travail partenarial afin d'apporter une réponse globale aux jeunes.

Une réflexion sera engagée pour proposer un panel de réponses adaptées en matière d'accès et de maintien dans le logement des jeunes. A ce titre, l'articulation voire la fusion des accompagnements existants sera étudiée afin d'assurer une plus grande lisibilité pour les acteurs de terrain ; de même que les leviers pour étendre les mesures ou innover dans les réponses afin de couvrir tout le territoire et les besoins repérés.

Une démarche nouvelle sera engagée avec les bailleurs sociaux pour diversifier les réponses en matière de logement (ex : soutenir les colocations) et pouvoir proposer de nouvelles solutions adaptées à leurs besoins et ressources

Voir fiche action n° 06 – Accompagner autrement notre jeunesse, fiche n°07 – Éviter la reproduction de situations de pauvreté et fiche n°08 – Favoriser l'inclusion des jeunes à travers une diversification des réponses de logement en annexe



OBJECTIF 3 : Aider et soutenir dans les moments difficiles

- Aider financièrement
- Accompagner autrement
- Apporter une réponse adaptée aux situations complexes

Aider financièrement

Face à la pauvreté et aux problèmes financiers rencontrés par une partie de la population, le Département met en place plusieurs aides individuelles. Qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel ou d'une aide pour surmonter les accidents de la vie, le Département s'engage à apporter une réponse adaptée pour prévenir les ruptures.

L'aide financière, qu'elle soit légale ou extra-légale, s'inscrit dans un processus d'accompagnement de la personne bénéficiaire, dans un souci d'autonomisation. Toute aide individuelle est activée à l'issue d'une évaluation globale de la situation de la personne. Elle intervient en complémentarité des dispositifs d'accompagnement existants. L'aide financière est un outil dans la résolution des problématiques, et non une fin en soi.

Le Département octroie, principalement, le revenu de solidarité active (RSA). C'est une prestation d'aide sociale qui a pour objet d'assurer aux bénéficiaires, qu'ils soient ou non en capacité de travailler, un revenu minimum et garantit donc, à tous, des moyens convenables d'existence. Le RSA permet également de compléter les revenus du travail pour les foyers dont les membres ne tirent que des ressources limitées de leur travail et des droits qu'ils ont acquis en travaillant. Le bénéficiaire a alors droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins pour favoriser le retour à l'emploi et la résolution des problématiques sociales qu'il rencontre.

En parallèle, le Département dispose d'autres outils qui permettent de pallier à une insuffisance des ressources du foyer, répondre à une situation d'urgence, faciliter l'accès et le maintien dans le logement, ou contribuer à la mise en œuvre d'un projet professionnel.

Ces aides se décomposent en 3 Catégories :

- Les aides relevant d'un caractère d'urgence :

Elles ont pour objectif de couvrir les besoins de subsistance (alimentaire, hébergement d'urgence, vêture, hygiène, santé), de faire face à des ruptures et à des accidents de la vie déstabilisant, temporairement ou durablement, l'équilibre budgétaire de la personne :

- Pour les jeunes en difficultés de 18 à 25 ans, c'est le Fonds d'aide aux jeunes (aide légale)
- Pour les personnes majeures ou famille, en fonction de leurs ressources, il s'agit du secours d'urgence départemental (prestation extra-légale, ponctuelle).

- Les aides liées à un projet socioprofessionnel :

Dans le cadre du RSA, ces aides facultatives s'adressent aux jeunes ou aux bénéficiaires du RSA ayant un projet professionnel validé, cohérent et accompagné par un référent et étant engagés dans une dynamique d'insertion. Elles concernent notamment l'aide à la professionnalisation, l'achat de matériel de travail, les aides à la mobilité qui permettent le financement du permis de conduire, des frais de transport, d'hébergement et de restauration, ... Elles sont sollicitées lorsque les autres financements de droit commun ont été mobilisés et ne constituent pas à elles seules des actions d'insertion.

- Les aides liées à au logement :

Pour soutenir les ménages du Pas-de-Calais, au titre du FSL, le Département a fait le choix de développer des aides financières sur les volets « accès », « maintien » et « eau énergie télécommunication » axées sur une approche résolument préventive.

Plus récemment, en complémentarité avec les aides du FSL, différentes aides nouvelles ont été développées pour les publics qui ne pouvaient en bénéficier.

A ce titre, a été initié un Fonds de Prévention des Expulsions Locatives (FPEL) qui permet d'aider financièrement des ménages déjà aidés récemment par le FSL ou dont les ressources sont supérieures aux barèmes appliqués.

Pour les jeunes majeurs qui ont eu un parcours à l'aide sociale à enfance l'ASE et dont les ressources ne sont pas assez pérennes pour bénéficier du FSL, un fonds de solvabilisation a été mis en place par le Département permettant le paiement de mois de loyers, de dettes de loyer ou encore du dépôt de garantie.

Dans une optique de consolidation, Le Département veillera à l'harmonisation des pratiques en matière d'aides financières au titre de l'inclusion afin d'assurer l'équité de traitement.

Le Département poursuivra les aides financières apportées au titre du FSL sur les volets « accès » « maintien » et « eau énergie télécommunication » et ce avec une volonté d'intervention précoce.

De plus, le Département cherchera à maintenir les aides financières spécifiques, à l'image de ce qui a été développé sur la prévention des expulsions locatives ou encore à destination des jeunes majeurs ayant eu un parcours à l'ASE, au regard des opportunités de financement externe.

Accompagner autrement

Parce que chacun est vulnérable et exposé aux accidents de la vie, le Département se mobilise pour prévenir les situations de fragilité, accompagner les habitants et protéger les plus fragiles. L'accompagnement du public joue un rôle central dans la conduite des politiques de solidarité. C'est une composante du travail, une modalité d'intervention se caractérisant par une relation, individuelle ou collective, entre un accompagnant et un ou plusieurs personnes accompagnées. C'est un outil qui a pour objectif l'amélioration de la situation des personnes.

Le Département souhaite s'inscrire dans une démarche de rénovation de ses pratiques d'accompagnement. Un nombre croissant de problématiques sociales ne peuvent être appréhendées par les modalités classiques d'intervention sociale. L'évolution des besoins des publics et leurs attentes, la complexité ressentie par les usagers et les professionnels, les limites du fonctionnement par « dispositifs » et les nouveaux canaux de communication nous poussent à innover.

Deux axes d'évolution sont envisagés : la généralisation du référent de parcours et les nouveaux outils au service de la mobilisation des publics.

La démarche du référent de parcours a été expérimentée au sein du Département dès 2015, dans l'optique de proposer un accompagnement renforcé aux personnes rencontrant des problématiques multiples (sociales, éducatives, de santé...etc.).

Cette méthode d'intervention est fondée sur quatre piliers opérationnels :

- **La participation active de la personne accompagnée** : la personne / famille accompagnée est associée à chaque étape de la construction de son projet. Elle doit pouvoir choisir son référent de parcours, participer aux instances d'élaboration de son projet avec l'ensemble des professionnels impliqués dans son parcours et prendre part à la prise des décisions qui la concernent ;
- **La coordination des professionnels** qui se rencontrent régulièrement lors d'instances de suivi des situations, en présence des personnes/familles accompagnées, afin de garantir une visibilité globale sur la situation et d'articuler entre elles les actions à mettre en œuvre au profit du parcours,
- **La collégialité des décisions prises** lors de ces instances garantit une prise en compte des besoins réels de la personne / famille et une déclinaison d'objectifs concertés apportant davantage de cohérence entre les interventions. Cette responsabilité partagée dans l'accompagnement du projet favorise le positionnement de l'usager comme acteur de son parcours ;
- **La désignation d'un référent de parcours** qui assume un rôle d'interlocuteur privilégié de la personne / famille accompagnée, de pédagogue garantissant une meilleure compréhension de l'information pour la personne de facilitateur, de garant des articulations entre les actions mobilisant différents intervenants démarche. Il dispose nécessairement d'une vision globale de sa situation ;

Cette méthode d'intervention permet d'améliorer significativement la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne en privilégiant une approche globale plutôt qu'une approche segmentée par dispositif, ainsi que la qualité de l'accompagnement ressentie par les usagers comme par les professionnels.

Pour mener à bien cet accompagnement, l'accompagné (jeunes, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, personne en situation de mal-logement, ...) doit être maître de ses décisions et donc de son parcours. Il est le premier acteur de celui-ci. L'accompagnant (le référent) apporte son expérience et son savoir-faire tout en respectant les souhaits et les attentes de la personne. Pilote du parcours et garant du plan d'actions formalisé au démarrage, l'accompagnant propose l'ensemble des actions à mettre en œuvre qu'elles soient successives ou concomitantes ; il suit et mesure les résultats et les progrès, et est capable d'aider à la prise de décisions ; il gère au mieux le parcours en fonction des ressources existantes sur le territoire.

Le deuxième axe d'évolution concerne le développement de nouveaux outils, techniques et pratique d'accompagnement en faveur de la mobilisation des publics.

Dans le cadre du RSA et de l'obligation d'accompagnement, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, tout bénéficiaire du RSA soumis à la logique de droits et devoirs, a l'obligation de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Le Pacte des solidarités et du développement social a été l'occasion de revisiter les politiques d'orientation et d'accompagnement afin d'assurer une prise en charge de qualité et répondant à la globalité des besoins des personnes.

Le Département a souhaité, depuis 2012, renforcer son intervention pour proposer un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des bénéficiaires. Les différentes évolutions du dispositif ont eu pour objectif d'apporter une réponse plus adaptée à l'usager mais aussi d'accompagner le référent dans sa mission en mettant à sa disposition des outils pour le suivi des bénéficiaires du RSA.

Pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, le Département encourage le changement de pratiques et l'aller vers pour apporter des réponses nouvelles. Le dispositif « Accompagner autrement » est un exemple qui permet de proposer de nouvelles méthodes d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi par la mise en œuvre de parcours sur mesure et sans couture nécessitant le concours actif des bénéficiaires afin de les rendre pleinement acteurs. C'est aussi l'exemple de l'accompagnement autour de la santé qui à partir d'une évaluation médico-psycho-sociale de la personne permet de proposer l'accès aux soins psychologiques, somatiques et de comprendre les difficultés qui compromettent l'insertion sociale et professionnelle.

Le champ du logement est également concerné par les changements de pratiques et une volonté d'ouverture vers de nouveaux partenariats en réponse aux évolutions constatées des parcours de vie et besoins des personnes.

En réponse à ces évolutions, de nombreux projets ou dynamiques ont vu le jour. En témoigne notamment le développement de la démarche du Logement d'abord sur une partie du territoire départemental. Ainsi à ce titre, ont été tissés des partenariats forts avec le champ de l'hébergement mais également avec la santé mentale (ex : la mise en place de groupes d'échanges de pratique en santé mentale sur certains territoires), ainsi qu'avec le handicap (ex : conventionnement au titre du Logement d'abord avec la MDPH). Des initiatives sont également en cours avec le champ de l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et du logement (ex : expérimentation de « premières heures en chantier »). Le Département a également développé des actions spécifiques (ex : des temps d'information dédiés aux sortants de détention ou encore des liens avec les services qui accompagnent les personnes souffrant d'addictions).

Outre cet accompagnement aux changements de pratiques, le développement du travail en réseau dans le champ du Logement devra s'étoffer, voire si cela est pertinent, être formalisé.

Dans une optique de consolidation, Le Département poursuivra le développement des actions de partenariat amenant les changements de pratique, le « aller-vers », « au plus proche de » afin d'apporter une réponse nouvelle, notamment pour la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi et aux problématiques complexes.

Cela concernera également les actions engagées au titre du Logement d'abord, mais également du FSL, de l'accompagnement des publics ou encore à destination des jeunes.

Le Département continuera à organiser des temps d'échanges dédiés avec les acteurs (comme cela est organisé au titre du Logement d'abord et dans l'accompagnement RSA) permettant un partage des pratiques entre travailleurs sociaux.

Dans une optique de transformation, le Département développera de nouveaux partenariats pour répondre à des problématiques qui peinent à trouver des réponses : concernant le vieillissement des publics précaires, l'accès aux soins des personnes en parcours logement complexe notamment. En outre, une réflexion sera menée pour réinterroger les modes d'accompagnement, tant sur leurs modalités que sur la place de l'utilisateur dans son parcours.

Le déploiement de formes d'accompagnement renouvelées auprès des personnes rencontrant des difficultés multiples s'inscriront dans la philosophie de la référence de parcours à la fois dans la coordination des intervenants et dans la place accordée à l'utilisateur.

Voir la fiche action n° 11 - L'accompagnement RSA, fiche action n°12- Remobilisation des publics les plus éloignés et aux problématiques complexes fiche action n°13 - Accompagner autrement pour un accès durable au logement en annexe

Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes

Dans le contexte de fortes mutations du monde du travail, certains demandeurs d'emploi sont confrontés à des situations de « récurrence au chômage ». Celle-ci se traduit par une difficulté à trouver un emploi durable et par une alternance de périodes de chômage et d'emploi. Bien qu'ils fassent l'objet d'un accompagnement par Pôle Emploi, des freins périphériques ou des événements de la vie amènent certains demandeurs d'emploi à solliciter les minima sociaux tels que le RSA, faute de solutions.

Certaines de ces situations auraient pu être évitées si la prise en charge avait été mutualisée entre les partenaires afin de répondre aux difficultés périphériques, à l'image de l'accompagnement global mis en œuvre entre Pôle Emploi et le Département. Avec l'expérimentation du Service public de l'insertion et l'emploi, des actions ont été menées afin d'éviter l'entrée dans les minima sociaux et apporter un accompagnement social et professionnel. Les premiers résultats positifs montrent la plus-value d'un accompagnement pluridisciplinaire interinstitutionnel et l'intérêt de poursuivre cette démarche.

La complexité des situations rejaillit également sur les parcours logement des ménages. En effet, des difficultés combinées peuvent mettre à mal le maintien dans le Logement voir rendre très difficile l'accès au logement.

Le Département pour soutenir ces parcours dits « complexes », a déployé le Logement d'abord sur une partie du territoire départemental, soit à ce jour, le territoire de Lens Hénin, l'Artois, l'Audomarois, le Boulonnais et le Montreuillois. Sur chacun de ces territoires, un coordinateur a en charge l'analyse fine des besoins et parcours des ménages sollicitant la plateforme « Logement d'abord ». Grâce à une connaissance solide des ressources du territoire, et suite à un diagnostic étayé de la situation, des mesures d'accompagnement social renforcées et pluridisciplinaires peuvent être mobilisées. Le développement de l'approche Logement d'abord et de l'offre de service s'y attachant, a été rendu possible grâce à la structuration d'un partenariat riche et large (ex services de l'État, SIAO 62 et antennes SIAO, associations réalisant les accompagnements ...).

L'objectif pour le Département est, grâce notamment à cette coordination et à un panel d'aides spécifiques, de rendre possible l'accès ou le maintien dans un logement correspondant à la situation du ménage. Outre les aspects relatifs au logement, les bénéfices secondaires de cette démarche sont particulièrement riches : impact sur la parentalité, l'accès ou le maintien dans l'emploi, la santé ... Pour ces raisons, le Département souhaite élargir à la totalité du territoire départemental le déploiement du Logement d'abord.

Dans une optique de consolidation, Le Département poursuivra la dynamique partenariale engagée sur :

- L'expérimentation « Éviter l'entrée dans les minima sociaux »
- Les territoires déjà couverts par le Logement d'abord

Dans une optique de transformation, l'offre d'accompagnement auprès des personnes rencontrant des difficultés multiples s'inscrira systématiquement dans les principes de la référence de parcours avec l'objectif central de coordonner les acteurs autour du projet de la personne. La refonte de certains accompagnements en ce sens sera nécessaire.

Le Département poursuivra les réflexions d'une réponse commune et coordonnée pour améliorer l'accompagnement de toutes les personnes sans emploi dans le cadre d'un engagement rénové en lien avec les changements réglementaires susceptibles d'intervenir.

Afin de couvrir la totalité du territoire départemental, une démarche sera engagée au titre du Logement d'abord sur les territoires du Calaisis, du Ternois et de l'Arrageois (hors CUA, la CUA ayant également développé une dynamique Logement d'abord).

Voir la fiche action n° 14 - Éviter l'entrée dans les minima sociaux et la fiche action n° 15 - Accompagner les parcours logement complexes sur la totalité du territoire départemental



OBJECTIF 4 : Construire des parcours intensifs d'insertion pour favoriser l'accès et le maintien à l'emploi

- Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins
- Construire les parcours d'insertion vers l'emploi
- Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi

Avec la crise provoquée par la pandémie, l'insertion professionnelle est plus que jamais d'actualité. C'est d'ailleurs un enjeu socio-économique majeur pour le Département. Les besoins d'emplois sont plus que jamais au rendez-vous et il est primordial d'intensifier les bons leviers afin de permettre aux publics accompagnés d'accéder à l'emploi et de s'y maintenir.

Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins

Depuis de nombreuses années, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, propose un accompagnement individualisé et adapté à chacun. A ce titre, chaque personne accompagnée par les services départementaux s'inscrit dans une démarche active de reconstruction sociale qui passe par un positionnement dans son environnement social et par une projection dans son environnement territorial.

A cet égard, il a toujours existé un fort enjeu de proposer à tous non seulement des leviers pour favoriser l'autonomie et la construction de parcours, mais aussi des réponses adaptées aux potentiels de chaque usager et aux opportunités du territoire. Pour ce faire des actions de remobilisation, d'insertion sociale et bien d'autres ont été proposés aux bénéficiaires du RSA notamment.

Ainsi, pour soutenir la réussite des parcours d'insertion et à terme contribuer au retour à l'emploi, il est nécessaire de continuer à déployer une offre de service dynamique pour lever les freins à la reprise d'activité.

En premier lieu, il s'agit de lever les freins liés à la mobilité – facteur premier d'abandon de parcours. Les freins peuvent être d'ordre matériel ou bien psychologique. Le Département s'est alors, de longue date, emparé du sujet avec le soutien de différents outils dédiés à la mobilité inclusive (auto-école sociale, taxi solidaire, garage solidaire, autres types de solutions...). A cela est venu se greffer MaMobilité62 en 2021 permettant ainsi d'asseoir une réelle stratégie pilotée sur l'ensemble des territoires avec une offre de service étoffée et un accompagnement spécifique Mobilité en lien étroit avec la loi LOM. A ce titre, à partir d'un diagnostic des besoins, un accompagnement de proximité « sur-mesure » et « sans rupture » est proposé aux personnes éloignées de l'emploi (principalement BRSA et jeunes de moins de 26 ans) pour faciliter leurs déplacements et accéder à la formation et/ou à l'emploi.

De plus, le public des bénéficiaires du RSA est majoritairement composé de femmes, dont une forte proportion de mères isolées. La garde d'enfants est souvent mise en avant comme une problématique qui freine la réalisation de leurs projets professionnels. C'est pourquoi cette thématique est une réelle priorité de travail avec la CAF. Le Département a déjà investi le sujet depuis 2021 en déployant une offre d'intermédiation dans le cadre de l'appel à manifestation local « accueil pour tous », ainsi qu'en investissant certaines solutions territoriales. Néanmoins, il convient d'aller plus loin sur ce sujet.

Enfin, la maîtrise des savoirs de base constitue également un frein important à la reprise d'activité ainsi qu'à l'accès à la formation. Ce volet, déjà amorcé dans l'offre de service départementale, doit se développer dans les années à venir en allant chercher les ressources partenariales externes.

Cet objectif de levée des freins, doit également se traduire par une démarche de convergence des secteurs du logement et de l'insertion visant à répondre aux enjeux d'accès et de maintien dans le logement et l'emploi. Il s'agit de favoriser l'interconnaissance des dispositifs logement/insertion et ainsi que de créer plus de contacts et d'interactions entre les acteurs. Le Département doit travailler à l'émergence d'initiatives conjointes emploi/logement.

Dans une optique de consolidation, il s'agira d'assurer la lisibilité et la complémentarité des actions, en particulier celles consacrées :

- à la mobilité, via sa plateforme MaMobilité62 ;
- aux nouveaux modes d'accompagnement permettant la levée des freins par des approches moins classiques en mettant le bénéficiaire au cœur de l'accompagnement en privilégiant le « côte à côte » et le « faire avec » ;
- à la préparation et la formation des publics par des modalités pédagogiques innovantes (sport, culture, engagement civique ou solidaire) permettant de faire prendre conscience du potentiel de chacun et d'assurer la montée en compétences des bénéficiaires et leur accès à l'emploi par des voies qui leur sont adaptées.

Dans une optique de transformation, le Département se fixe pour objectif de rechercher de nouvelles solutions en matière de :

- garde d'enfants des publics accompagnés, dans le cadre de la construction d'un parcours individualisé et d'une reprise d'activité. Thématique portée conjointement avec la CAF, il est attendu du Service Public de la Petite Enfance une extension des solutions à destination des publics les plus précaires utilisant peu jusqu'à présent l'offre de service de droit commun existante ;
- synergies nouvelles à créer entre acteurs du logement et de l'insertion afin de proposer des prises en charge combinées, en s'appuyant sur les potentialités des ménages accompagnés.

Voir la fiche action n°16 - Lever les freins à l'insertion, fiche action n°17 - Lever les freins grâce à une approche combinée logement insertion professionnelle en annexe

Construire les parcours d'insertion vers l'emploi

Sur le champ de l'inclusion, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années sur une politique intensive d'insertion des bénéficiaires du RSA en privilégiant la préparation et l'accès à l'emploi. En témoigne le bilan très positif du précédent Pacte des solidarités et du développement social, qui avait placé le retour à l'emploi comme levier principal contre les exclusions.

Le Département a construit cette politique volontariste, en favorisant, en premier lieu, le développement de l'insertion par l'activité économique, à la fois par le biais de l'aide à l'encadrement dans les structures d'insertion ainsi qu'au travers du cofinancement des contrats à durée déterminée d'insertion dans les Ateliers Chantier d'Insertions et les marchés réservés d'insertion.

Afin de renforcer la qualité des accompagnements proposés par les SIAE, en 2022, un référentiel qualité a été initié, axé sur quatre thématiques centrales : le numérique, les savoir-être, le projet professionnel et la mobilité. Ce référentiel invite les structures à se professionnaliser, à monter en compétences et à se munir des ressources humaines et techniques nécessaires au maintien d'une offre d'insertion de qualité au profit des publics accompagnés.

En outre, les clauses sociales dans les marchés publics, sous différents formats d'application, constituent un second outil de circuit court précieux vers les entreprises visant le renforcement de l'IAE, véritable effet levier pour faciliter l'emploi des personnes en démarche d'insertion. Le Département a particulièrement investi ce sujet des clauses sociales tant sur sa déclinaison traditionnelle qu'à travers la passation de marchés réservés en jouant la carte de la transversalité sur ses multiples compétences (collèges, bâtiments départementaux, archives, ...).

Dans un contexte de difficultés croissantes de recrutement, marqué par une discordance entre offre et demande d'emploi, le Département poursuit les efforts engagés en matière de découverte des métiers et de préparation des publics à l'emploi en fonction des besoins exprimés localement par les entreprises. A ce titre, les actions préparatoires à l'emploi répondent à un double enjeu de découverte d'un métier et de consolidation de projet professionnel préalable à une entrée en parcours qualifiant ou un emploi direct. Le Coup de Pouce Compétences (CPC) apparaît alors comme un levier indispensable destinée à prendre en charge les coûts pédagogiques de professionnalisation dès lors que celle-ci n'est pas financée par le droit commun et assure ainsi une continuité des parcours d'insertion.

Dans l'optique de capitaliser les efforts réalisés en matière de montée en compétences des bénéficiaires du RSA, convention partenariale a été signée entre le Département et la Région des Hauts-de-France pour la période 2022-2028. Cette dernière vise l'accès à la formation professionnelle des publics relevant du RSA, étape préalable au retour à l'emploi. De manière complémentaire, le Département collabore depuis plusieurs années avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour la mise en place de parcours de professionnalisation adaptés aux besoins des branches professionnelles menant jusqu'à l'emploi.

Dans une optique de consolidation, il s'agira de consolider :

- les partenariats avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- la découverte des métiers par une collaboration accrue avec entreprises, têtes de réseaux et fédérations ainsi que la préparation des publics par une approche terrain accentuée

Dans une optique de transformation, il sera question d'étoffer l'offre de services actuelle par :

- le développement des marchés de services et la réponse aux besoins des services départementaux dans un souci de transversalité ;
- la connaissance et l'accès facilité à l'offre régionale de formation des personnes relevant du champ de l'insertion, favorisés par l'utilisation de OuiForm par les référents de parcours ;
- la mise en place de conventions partenariales passées avec les OPCO pour générer davantage d'actions de professionnalisation.

Voir la fiche action n° 18 - Construire les parcours d'insertion vers l'emploi en annexe

Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi

Si la politique d'insertion du Département a montré des résultats significatifs en terme de retour à l'emploi avec plus de 8 500 retours à l'emploi en 2022, il ne demeure pas moins que la pression de la demande sociale impose de repenser, de rationaliser et d'adapter la réponse à l'usager tout en préservant sa qualité.

Aujourd'hui, même si la volumétrie des bénéficiaires du RSA est en diminution, la situation du marché du travail exige de redéfinir la stratégie en structurant et recomposant l'offre d'insertion dans une optique d'efficacité de l'action départementale. Il importe que chaque euro dépensé via la politique d'insertion puisse produire un effet positif en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ; ce qui à la fois rend toute sa dignité à la personne et permet d'apporter une des réponses aux besoins des métiers en tension du territoire départemental.

Le marché de l'emploi, depuis la sortie de la situation pandémique, se montre plus qu'actif et le risque de creuser le fossé entre bénéficiaires du RSA et l'offre générale d'emploi est réel. Il convient maintenant et pour les années à venir de recruter autrement avec de nouvelles approches partenariales conjointes avec les employeurs des territoires. Le Département fait évoluer son accompagnement des entreprises en matière de recrutement de nouveaux collaborateurs en mettant davantage l'accent sur des processus plus innovants, favorables aux publics en recherche d'emploi.

Pour ce faire, le Département peut s'appuyer notamment sur les contrats aidés dans le secteur marchand (CUI-CIE) et dans le domaine public et associatif (PEC), sur MonJob62 pour répertorier l'ensemble des offres d'emploi recueillies par la Mission Insertion par l'Emploi (MIE) ou encore sur les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) en sa qualité de prescripteur de droit commun.

Par ailleurs, de multiples événements hors les murs, co-organisés avec Pôle Emploi dans le cadre des Clés pour réussir, permettent de lever certaines barrières et favorisent la prise de contact avec des demandeurs d'emploi. Pour capter l'attention des bénéficiaires du RSA et les rapprocher de l'entreprise, les événements mis en place sont tournés vers la pratique professionnelle et l'aspect divertissant/ludique et mobilisent de nouveaux modèles de recrutement.

Dans cette même lignée et au regard de la politique d'investissement qui concerne pleinement son territoire, le Département a développé une stratégie Grands Chantiers singulière avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ainsi que le Canal Seine-Nord Europe (CSNE). Fort de son expérience en matière de clauses d'insertion dans les contrats publics, son intervention a pour effet principal d'accompagner les maîtrises d'ouvrage sur le volet de l'insertion afin que ces projets d'envergure prennent en compte l'objectif commun du maintien et du développement de l'emploi local. Dans une approche commune, sont concernés par cette assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion (AMOI), les bailleurs sociaux, sur le plan de la rénovation des logements, ainsi que les collectivités locales, pour les aménagements d'espaces publics des cités minières ERBM, mais aussi la Société du CSNE, pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de cet ouvrage exceptionnel (dispositif canal solidaire).

Afin de déployer le dispositif des clauses d'insertion sur le Pas-de-Calais, et en faire une véritable opportunité de recrutement, le Département a mobilisé ses moyens humains et financiers en proposant une offre de service « partenariale » destinée à favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion.

Dans une optique de consolidation, afin de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, des mesures incitatives seront déployées à l'instar :

- des aides financières destinées aux entreprises relevant du secteur marchand dans le cadre des CUI-CIE et du secteur public dans le cadre des PEC ;
- de l'identification, la généralisation de la plateforme MonJob62 et son développement en lien avec les systèmes d'information nationaux.
- de Professions Autonomie 62, en sa qualité de plateforme des métiers de l'autonomie. Dans ce cadre, le Département jouera un rôle de premier niveau sur l'intégration et la sécurisation dans l'emploi dans le domaine des services à la personne tout en étant le garant de la transversalité des politiques publiques autonomie et insertion ;
- de l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage (clauses / offre de service « partenariale ») auprès des nouvelles cités ERBM dites « en accélération » et le développement de celle-ci pour les futurs maîtrises d'œuvre et marchés de travaux concernant les aménagements urbains.

Dans une optique de transformation, le Département a pour ambition de décliner son offre de services partenariale :

- dans une logique d'extension territoriale, en vue d'essaimer son offre « Bâtiment et Travaux publics » au service des deux Grands Chantiers qui animent le Pas-de-Calais ;
- par le développement de cette offre orientée vers d'autres secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois locaux dans une logique « induite » par les chantiers suscités (transport de marchandises, sécurité/gardiennage et entretien principalement) ;
- du Canal Seine Nord Europe et son dispositif canal solidaire, déployé dans les marchés de travaux avec une accentuation notable à compter de 2024 pour le secteur du Pas-de-Calais.

Voir la fiche action n° 19 - Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi en annexe



OBJECTIF 5 : Fédérer les acteurs pour répondre aux besoins du public

- Informer et former les professionnels
- Coordonner et mobiliser les partenaires de l'emploi en faveur des publics
- Faire vivre le réseau d'acteurs en faveur de l'inclusion des publics

Informer et former les professionnels

Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années rendant plus difficile la mise en œuvre des parcours d'insertion et le retour à l'emploi. En effet, les personnes sont majoritairement dans le dispositif depuis plus de 5 ans. De nouvelles problématiques sont apparues telles que des difficultés psychologiques ou de santé, qui, par ricochet, peuvent engendrer d'autres freins tels que le manque de confiance en soi et le renforcement de l'isolement.

Afin d'assurer l'accès et le maintien dans le logement et l'emploi des publics en difficultés, le Département encourage l'innovation dans les accompagnements et le changement de pratiques. La collectivité porte une attention particulière à la qualité de ce travail d'accompagnement, en particulier des bénéficiaires du RSA, pour garantir la réussite des parcours d'insertion.

Cette volonté est partagée par les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle. Il est aussi selon eux, nécessaire d'adapter les dispositifs et les pratiques professionnelles, en valorisant les potentiels des personnes et en dynamisant leur parcours.

Dans cette optique, un plan d'information et de formation des référents RSA a été construit pour les années 2023-2024, sur la base des besoins et pratiques des professionnels. Pour en faciliter l'accès, ce programme est pris en charge par la collectivité et se déroule au plus près des territoires. Le partenariat local est également mobilisé pour renforcer l'interconnaissance.

Le programme est composé d'une partie d'information sur les dispositifs et partenaires du logement, du budget, de la retraite, de la santé, de l'enfance, la famille. Une autre partie est consacrée à la montée en compétence des référents par les formations suivantes : l'accompagnement social par le développement des potentiels des personnes, les premiers secours en santé mentale, l'accompagnement du public féminin, la gestion de l'agressivité, le secret professionnel, le handicap et travail : comment travailler la mobilisation vers l'insertion professionnelle avec une RQTH.

A la suite de ce plan de formation, le Département valorisera les professionnels formés au travers de l'élaboration d'un agrément « **Référent 62** ».

Afin de permettre l'interconnaissance, des séquences d'appropriation de l'offre existante dans le champ du logement et de l'insertion seront aussi organisées à destination des intervenants du secteur social ou professionnel.

Aussi, afin de garantir la qualité du repérage des situations de mal-logement, de l'orientation ou de l'accompagnement des ménages, le Département a développé un ensemble de temps d'information et de formation à destination des professionnels. Les résultats étant encourageants, ces sessions seront poursuivies sur des thématiques larges telles que la lutte contre la précarité énergétique, les expulsions locatives, le FSL, le Logement d'abord ... ou encore sur des publics spécifiques (ex : sortants de détention).

Dans une optique de consolidation, le Département poursuivra les actions d'information et de formation initiées en 2023 dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et du Logement d'abord, ayant pour objectif d'accompagner les changements de pratiques des travailleurs sociaux qui accompagnent les publics.

Des temps d'interconnaissance seront mis en œuvre, pour mieux appréhender le handicap et l'insertion auprès des professionnels (référénts, coordonnateurs ASE, coachs jeunes) (cf Engagement handicap).

Dans une optique de transformation, à partir de 2025, le financement du Département pour la réalisation des missions d'accompagnement RSA sera conditionné à la détention de l'agrément « référent 62 ». C'est un moyen d'encourager les structures à participer à des formations, assurant ainsi une évolution et une harmonisation des pratiques professionnelles.

Voir la fiche action n° 09 Formation Information et la fiche action n°10 Informer et former les professionnels pour vulgariser les dispositifs logement en annexe

Coordonner et mobiliser les partenaires en faveur des publics

Pour mettre en œuvre ses politiques d'inclusion, le Département s'appuie sur un très large réseau de partenaires : institutions publiques, collectivités ou associations. Il associe les partenaires non seulement au stade de l'élaboration des politiques publiques mais aussi dans leur déclinaison, avec un grand nombre d'opérateurs financés pour l'accompagnement des publics. Cette méthode permet une action qui s'adaptent aux spécificités de chaque environnement local et suppose un effort de coordination pour déployer toute son efficacité.

Depuis la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion puis du RSA, le Département du Pas-de-Calais promeut une politique volontariste en faveur des bénéficiaires du RSA. Dans une optique d'amélioration continue, l'Assemblée départementale, en 2018, a impulsé une démarche ambitieuse de mobilisation collective en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA, avec des exigences en termes de résultats, renforçant le partenariat départemental des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Afin d'atteindre ses ambitions, le Département s'est engagé, au côté de l'Etat, dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. De 2019 à 2023, en étroite concertation avec les services de l'État, la Région, la Direction départementale de Pôle Emploi, la CAF, la MSA du Pas-de-Calais, l'UDCCAS et les têtes de réseaux associatives, le Département a expérimenté le Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE). L'objectif était de poursuivre les actions novatrices étendues avec le plan pauvreté en faveur des allocataires du RSA, et de proposer en complément de nouvelles formes de coopération intégrée entre acteurs. Cette expérimentation a permis de mettre en œuvre des actions innovantes qui ont renforcé le partenariat déjà existant. Le SPIE a aussi été l'occasion de développer un partenariat rapproché avec l'Éducation Nationale concernant le public jeunes 16-18 ans.

Dans les évolutions réglementaires et législatives à envisager, le Département entend conforter sa place dans la gouvernance stratégique, politique et financière. Les compétences des collectivités devront être respectées, en particulier pour les Régions en matière de formation, d'orientation et de développement économique et pour les Départements en matière d'insertion et d'action sociale.

Au niveau départemental et en l'état des débats parlementaires, ces changements seraient matérialisés par une contractualisation entre le Département et l'État au travers du « Pacte des Solidarités », dont un volet devrait être dédié à France Travail (levée des freins périphériques et insertion vers l'emploi). Sur la base d'un diagnostic territorial partagé au sein d'un « Comité France Travail et solidarités départemental » réunissant les principaux partenaires, sera défini un plan d'actions cofinancées pour étoffer l'offre de solutions en termes d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi (dont BRSA) et enrichir les dispositifs contribuant à lever les freins périphériques. Dans ce cadre les opérateurs et les partenaires participant au réseau France Travail du niveau départemental seraient mobilisés.

Dans une optique de consolidation, le Département poursuivra ses travaux avec les partenaires du SPIE afin d'apporter une réponse coordonnée et simple aux publics en difficultés et éloignés de l'emploi.

Dans une optique de transformation, le Département s'associera aux initiatives locales et nationales pour s'assurer d'une meilleure coopération entre les acteurs de l'insertion et de l'accès à l'emploi avec un objectif de clarification, de simplification et d'efficacité pour les personnes accompagnées, en s'appuyant sur les orientations adoptées dans ce schéma départemental.

Faire vivre le réseau d'acteurs en faveur de l'inclusion des publics

L'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté mobilisent de nombreux acteurs et divers politiques publiques. Chef de file de l'action sociale, le Département dispose d'un rôle central dans la clarification des modalités de gouvernance et la coordination des acteurs. Il s'attache donc à assurer les liens et l'articulation au local, autour des MDS, comme au niveau départemental, entre les acteurs des solidarités pour assurer la complémentarité des interventions, favoriser l'interconnaissance et contribuer à l'émergence d'actions co-construites.

Dans le champ du logement, la capacité des acteurs à se fédérer est une des clefs de réussite des politiques menées. En effet, le champ du logement doit être coordonné avec celui de l'hébergement et plus généralement avec d'autres secteurs d'activités comme celui de la santé, de la protection de l'enfance, ou encore du handicap. Aussi, il est nécessaire d'organiser et de faire vivre ce travail en réseau à travers des instances au service d'ambitions partagées.

Le PDALHPD 2022-2027 adopté conjointement par l'État, le Département, l'URH et la CAF prévoit une gouvernance spécifique qui se décline notamment en une instance dédiée à l'échelle départementale, le Comité Responsable du Plan. Au plus près des territoires, ce sont des Comités Territoriaux d'Échange et de Concertation qui seront mis en place.

Le FSL s'appuie également à l'échelle départementale sur une commission départementale, mais également, pour les territoires, sur des commissions locales. Elles ont en charge le pilotage et l'attribution des aides mais sont également des espaces de partage et d'échange qui permettent de renforcer la coordination et la complémentarité entre les membres.

En matière d'accès à l'emploi, le Département porte une attention particulière au secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), réel levier pour les publics. En effet, c'est un secteur qu'il convient d'accompagner de manière à ce qu'il soit pleinement en adéquation avec les besoins des territoires. Les structures de l'IAE sont représentées au niveau départemental, régional et national par des têtes-de-réseaux chargés de porter leurs préoccupations en matière d'IAE et de représenter l'ensemble de leurs membres en une seule et même voie. Soutenir les têtes de réseaux, c'est contribuer au développement de l'IAE, puisque ces organismes s'emploient quotidiennement à promouvoir et à défendre les intérêts des publics en insertion professionnelle et ceux des structures qui les accompagnent. Via leur ingénierie, leur expérience et leur connaissance du tissu associatif départemental, ils apportent une réelle plus-value à la qualité des services rendus par les acteurs de l'IAE.

Dans une optique de consolidation, le Département renforcera le partenariat avec le réseau de l'IAE pour développer la professionnalisation des structures et les accompagner dans les réponses aux marchés d'insertion et de qualification portés par la collectivité ou les collectivités partenaires notamment les communes et les EPCI. Une attention particulière sera également portée à l'Intermédiation avec les acteurs de l'Insertion (partage d'informations entre les SIAE et le Département et entre le Département et les SIAE) ainsi qu'à l'accompagnement à la diversification/ au développement d'activités des Structures d'Insertion par l'Activité Économique.

Le Département participera également aux initiatives locales visant à lutter contre la précarité alimentaire et à proposer des actions permettant d'améliorer l'accès des personnes précaires à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable (notamment en lien avec les projets alimentaires territoriaux portant des objectifs de lutte contre la précarité alimentaire).

Dans une optique de transformation, via les outils et l'ingénierie proposés par les têtes de réseaux de l'IAE, des actions de formation à destination des salariés en insertion pourraient être déployées à partir de 2024.



ANNEXES

- Tableau bilan
- Fiches action
- Tableau de l'offre

BILAN DU PACTE DES SOLIDARITES - VOLET INCLUSION DURABLE POUR TOUS

| | | |
|-------------------------|---------------------------------|---|
| <u>Clés de lecture:</u> | Actions réalisées |  |
| | Actions en cours de réalisation |  |
| | Actions non réalisées |  |

ORIENTATION 1: Prévenir la précarité et éviter les ruptures

Priorité 1: Faciliter l'accès aux droits et à l'information

| | |
|---|---|
| Action 1: Lutter contre le non recours au droit |  |
| Action 2: Promouvoir le premier accueil inconditionnel de proximité |  |
| Action 3: Installer une ADIL du Nord et du Pas-de-Calais |  |

Priorité 2: Optimiser nos réponses aux besoins alimentaires

| | |
|--|---|
| Action 1: Simplifier et harmoniser les aides financières |  |
| Action 2: Articuler l'aide alimentaire et la gestion du budget |  |
| Action 3: Structurer un réseau d'acteurs sociaux |  |

Priorité 3: Favoriser l'inclusion bancaire et lutter contre le surendettement

| | |
|--|---|
| Action 1: Poursuivre le travail avec la FBF et élargir le conventionnement initial à d'autres acteurs de l'inclusion bancaire |  |
| Action 2: Conventionner avec la banque de France pour optimiser l'accompagnement des publics en situation de surendettement |  |
| Action 3: Articuler les missions de conseil et d'orientation en matière budgétaire entre les services du Département et les partenaires locaux |  |

Priorité 4: Favoriser l'insertion sociale et l'innovation sociale pour prévenir les risques d'isolement et favoriser l'exercice de la citoyenneté

| | |
|--|---|
| Action 1: Mieux identifier la dimension insertion sociale dans nos mesures d'accompagnement |  |
| Action 2: Capitaliser et partager les actions et bonnes pratiques en matière d'innovation sociale |  |
| Action 3: Faciliter les initiatives locales en tenant compte des ressources et besoins du territoire |  |

ORIENTATION 2: Assurer un accompagnement adapté

Priorité 5: Revisiter les accompagnements dans une approche globale et coordonnée

- Action 1: Désigner un référent de parcours pour les situations les plus complexes 
- Action 2: Définir les modalités d'accompagnement du référent solidarités 
- Action 3: Définir les modalités d'accompagnement du référent Pôle Emploi 
- Action 4: Définir les modalités d'accompagnement du référent professionnel PLIE, IAE 

Priorité 6: Adapter, simplifier les outils de l'accompagnement des publics

- Action 1: Elaborer un diagnostic multidimensionnel dans une approche globale et partagée pour permettre et faciliter 
- Action 2: Construire un référentiel des accompagnements 
- Action 3: Adapter l'engagement réciproque de l'accompagnement vers un contrat unique 

ORIENTATION 3: Poursuivre la bataille pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions

Priorité 7: Lever les freins périphériques à l'emploi et favoriser les leviers

- Action 1: Faciliter l'accès aux leviers financiers individuels 
- Action 2: Favoriser la mobilité 
- Action 3: Mobiliser l'offre de service partenariale 
- Action 4: Permettre une offre de remobilisation sociale et professionnelle 
- Action 5: Faciliter l'innovation territoriale pour des réponses adaptées aux besoins locaux 

Priorité 8: Encourager les mises en situation professionnelle

- Action 1: Mobiliser les contrats aidés et proposer un accompagnement dans l'emploi 
- Action 2: Soutenir le secteur de l'IAE 
- Action 3: Favoriser le lien direct avec les employeurs 

Priorité 9: Faciliter l'acquisition et le développement des compétences professionnelles

Action 1: Faciliter l'accès à la professionnalisation



Action 2: Favoriser et mettre en place des opérations collectives en réponse à des opportunités locales



Action 3: Mobiliser les différents financeurs pour un investissement partagé au service de l'emploi



Priorité 10: Porter et promouvoir une commande publique socialement responsable

Action 1: Continuer à diversifier les secteurs d'achat, les moyens et les procédures au titre des clauses d'insertion



Action 2: Promouvoir l'achat socialement responsable auprès de nos partenaires



Priorité 11: Mobiliser les partenaires et les employeurs et renforcer la collaboration en faveur de la bataille pour l'emploi

Action 1: Renforcer le réseau d'employeurs



Action 2: Avoir une approche de territoire incluant développement économique territorial/développement emploi inclusion



Action 3: Mettre en place des plans de prospection territoriaux partagés mettant l'accent sur les "niches" et valorisant les filières



Action 4: Renforcer le partenariat commun avec les employeurs, leur OPCA et les représentants de branches



Action 5: Développer le réflexe "insertion" chez nos partenaires



Action 6: Mettre en place des opérations spécifiques



Priorité 12: Accompagner les grands chantiers structurants comme vecteurs de développement territorial et humains

Action 1: Accompagner le grand chantier CSNE sur les volets solidarités, insertion, emploi



Action 2: Accompagner les grands chantiers de territoires sur le volet emploi et insertion



Action 3: S'inscrire pleinement dans la démarche grand chantier ERBM sur les volets solidarités, logement, insertion, emploi...



ORIENTATION 4: Soutenir le logement pour tous comme facteur d'inclusion durable

Priorité 13: Renouveler et renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux afin d'apporter des réponses aux besoins des publics accompagnés par le Département

Action 1: Construire et formaliser un cadre de travail partenarial et inter bailleurs sur des enjeux communs



Action 2: Favoriser le parcours résidentiel des PA/PH par le développement d'une offre alternative ou adaptation de l'offre



Action 3: Soutenir l'accès au logement des jeunes via des solutions innovantes



Priorité 14: Soutenir une offre locative du parc privé digne, économe et solidaire

Action 1: Renouveler le cahier des charges de la gestion locative adaptée et revisiter le dispositif de sécurisation des propriétaires



Action 2: Viser la qualité technique et thermique des logements de l'IS62



Action 3: Connecter les actions de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne



Priorité 15: Accompagner autrement l'accès à un logement durable des publics spécifiques ou en grandes difficultés

Action 1: Accompagner à l'intégration dans un logement les gens du voyage en ancrage territorial



Action 2: Mener une réflexion sur une programmation d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)



Priorité 16: Prévenir les expulsions locatives

Action 1: Articuler la charte de prévention des expulsions avec les politiques départementales relatives à l'éducation budgétaire,



Action 2: Transférer de l'Etat au Département le mandatement des diagnostics sociaux et financiers



Action 3: Favoriser les espaces d'acculturation et de formation à destination des acteurs sociaux et autres intervenants



Action 4: Favoriser l'accès à l'information socio-juridique via le n°vert prévention des expulsions et les antennes de l'ADIL



Priorité 17: Lutter contre la précarité énergétique et agir plus efficacement

- Action 1: Mettre en place une plateforme territorialisée dédiée principalement à la résolution durable des situations de précarité
- Action 2: Expérimenter les actions combinées: précarité énergétique et maintien à domicile
- Action 3: Utiliser le levier de la précarité énergétique pour des actions d'insertion durables et innovantes CPIN par la combinaison
- Action 4: Favoriser les espaces d'acculturation et de formation à destination des acteurs intervenants sur ce champ



ORIENTATION 5: Améliorer la gouvernance et la coordination stratégique entre acteurs pour bien agir

Priorité 18: Réaffirmer le chef de file en matière d'inclusion et garantir une gouvernance partagée

- Action 1: Mettre en place une instance de pilotage interinstitutionnelle en matière d'inclusion
- Action 2: Renouveler et simplifier les instances existantes (Fonds européens, FSE...)



Priorité 19: Copiloter avec les institutions en faveur des personnes

- Action 1: Copiloter dans le cadre du logement: PDALHPD
- Action 2: Copiloter dans le cadre de l'inclusion et du développement social
- Action 3: Copiloter dans le cadre de la politique de la ville



Priorité 20: Renforcer l'articulation des politiques menées par le Département et la Région Hdf

- Action 1: Renforcer l'accès à la formation des bénéficiaires RSA et des jeunes, faciliter et favoriser l'insertion professionnelle
- Action 2: Mettre en œuvre des actions de formations spécifiques aux bénéficiaires RSA
- Action 3: Créer les conditions d'une connexion efficace entre l'entreprise et les bénéficiaires RSA
- Action 4: Favoriser la mobilisation et l'autonomie des personnes éloignées de l'emploi
- Action 5: Participer à l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales



Fiche N°1 : Un diagnostic 360°

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | Organisme gérant l'orientation Organismes « Référent RSA » |
| Éléments de constat | |
| <p>Dans le cadre de la refonte du dispositif d'accompagnement RSA, un groupe de travail représentatif des professionnels de MDS a travaillé à l'élaboration d'un outil diagnostic, largement sollicité par les référents.</p> <p>Le diagnostic est un outil concerté, interactif, qui vient en soutien au référent dans la démarche d'évaluation de la situation du bénéficiaire du RSA. Il permet, une équité de traitement sur l'ensemble du département et est un moyen de confirmer ou non l'orientation.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Conforter le diagnostic en tant qu'outil interactif pour une équité de traitement sur l'ensemble du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un outil unique et interactif ; • Les principales thématiques sont abordées, chacune comprenant un ensemble de questions, liées au quotidien, aux projets et aux aspirations de chacun, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ La famille et l'environnement social ; ○ Le logement ; ○ La santé ; ○ Le budget ; ○ La mobilité ; ○ L'emploi et les compétences. • Une synthèse générée par ce diagnostic : Le bilan issu du diagnostic, se présente sous la forme d'une synthèse. Cette synthèse reprend l'ensemble des informations, des points de vigilance ou d'alerte et inclut des préconisations ; • Un support aux conseillers d'orientation et aux référents ; • Un moyen de cibler les difficultés liées à l'insertion. <p>Action 2 : Faire du diagnostic l'outil de l'orientation RSA et de suivi des parcours</p> <p>Rendre obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La complétude du diagnostic • La relecture et un échange autour de la synthèse pour recenser des informations complémentaires, des précisions quant à la situation du bénéficiaire et ce dont il souhaite faire part, • La transmission de la synthèse et la préconisation d'orientation au SLAI. | |

Action 3 : Soutenir chaque référent dans la démarche d'évaluation de la situation du bénéficiaire du RSA

- Un moyen de confirmer ou non l'orientation ;
- Une évaluation mettant en évidence les points de vigilance ou d'alerte, et inclut les préconisations ;
- Une solution dynamique permettant de réaliser un bilan lors des points intermédiaires ou à la fin de l'accompagnement.

Action 4 : Conforter l'informatisation dans Monjob62

- Mise à disposition de toutes les personnes intervenantes sur le dossier du bénéficiaire ;
- Un diagnostic qui s'adapte en fonction des réponses et des besoins de l'utilisateur ;
- Des choix multiples et des précisions possibles ;
- La possibilité de commencer par la thématique choisie ;
- Une évaluation en continue et une sauvegarde des différents diagnostics ;
- Une analyse départementale et territoriale des données.

Résultats attendus

- Une meilleure orientation des publics et moins de réorientation
- Une évolution de la qualité des projets d'insertion et contrats
- Une analyse départementale et territoriale des besoins des publics
- Une ouverture à une harmonisation entre les partenaires et partagés entre les opérateurs en charge de l'accompagnement afin de respecter l'engagement « dites-le nous un fois ».

Liens avec d'autres actions

- Monjob62
- Définition d'un parcours sociale et/ou professionnelle
- L'accompagnement RSA

Fiche N°2 : Définition d'un parcours d'insertion sociale et ou professionnelle avec la personne

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | CCAS, Organismes agréés par le Département Pôle Emploi, la CAF, Missions locales, PLIE, Pas-de-Calais Actif, organismes spécifiques tel que le cheval bleu |
| Éléments de constat | |
| <p>La notion de parcours n'est pas récente. Elle est présente dans un certain nombre de textes et s'impose de plus en plus en matière d'action sociale, prenant en compte les besoins de la personne, tout en considérant son entourage.</p> <p>Dans le cadre du dispositif RSA, dont le Département est chef de file, le cadre légal prévoit la mise en place d'un accompagnement à destination des bénéficiaires rencontrant des difficultés sociales ne permettant pas le retour à l'emploi.</p> <p>Cet accompagnement est essentiel et doit permettre à la personne, à la fois d'avancer sur son parcours de vie dans les meilleures conditions possibles de qualité et de délais, et de lui apporter les clés de méthodes, de facilitation et de prises de recul pour l'aider à cheminer tout au long de son projet.</p> <p>Afin de s'adapter au mieux au profil des bénéficiaires, le Département finance différents types d'accompagnement dont il a défini le cadrage mais aussi certains critères de mise en œuvre.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Renforcer le cadrage des dispositifs d'accompagnement</p> <p>Que ce soit dans la sphère sociale, socioprofessionnelle ou professionnelle, en tant que garant de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le Département définit la notion de parcours au travers d'étapes que tout référent de l'accompagnement se doit de respecter. Ces étapes vont de l'orientation du bénéficiaire où un diagnostic est réalisé afin de lui attribuer l'accompagnement le plus adapté à sa situation, à la sortie du dispositif d'accompagnement. Elles comprennent notamment la signature d'un Contrat d'Engagements Réciproques formalisant les actions à mener, la réalisation de bilans intermédiaires permettant de faire des points de situation et du bilan final indiquant les suites de parcours proposées. Le cadrage permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une équité de traitement des bénéficiaires ; • De s'assurer que le bénéficiaire dispose de l'accompagnement adapté à la sphère au sein de laquelle il a été orienté ; • De définir des objectifs (entretiens, contenu du parcours, délais signature CER...) permettant d'éviter les ruptures de parcours et de s'assurer d'une qualité d'accompagnement. <p>Action 2 : Conforter les outils de l'accompagnement</p> <p>Qu'ils soient dématérialisés ou non, les outils sont multiples : DIAGNOSTIC 360, NEOGESTION, formations/informations à destination des référents, procédures écrites.... Ces derniers permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De matérialiser l'accompagnement ; • De faciliter le suivi des parcours de mieux coordonner les interventions ; • D'obtenir des statistiques ciblées sur les profils des publics et sur la qualité de l'accompagnement. | |

Action 3 : Poursuivre le développement des compétences des référents

Selon la typologie d'accompagnement et tant que garant de l'accompagnement, le Département a défini des critères liés au recrutement des profils. En effet, l'accompagnement du public ne s'invente pas et nécessite à la fois des savoir-faire et des savoir-être. C'est pourquoi le Département peut exiger:

- Une expérience significative dans le domaine ou un diplôme adapté à l'accompagnement concerné ;
- Une montée en compétences ou la participation à des formations. A terme la notion d'agrément sera exigée ;
- Des compétences spécifiques selon la typologie d'accompagnement (profil innovant, accompagnement collectif, compétences budgétaires poussées...).

Action 4 : Renforcer l'évaluation de la qualité de l'accompagnement

L'évaluation s'organise aujourd'hui au travers de critères bien précis que les partenaires de l'accompagnement se doivent de respecter. Ces critères font référence au cadrage des dispositifs d'accompagnement mais aussi à l'investissement de la structure dans les dispositifs d'insertion, aux suites de parcours... L'évaluation est un point essentiel permettant :

- De s'assurer de l'équité de traitement des bénéficiaires sur chacun des territoires du Département ;
- De s'assurer d'une qualité de l'accompagnement en œuvre sur les territoires ;
- De réadapter, au besoin, les politiques menées dans le champ de l'insertion au vu des résultats et des statistiques obtenues.

Résultats attendus

- Le respect du cadre légal lié au RSA ;
- Une équité de traitement sur tous les territoires du Département ;
- L'accompagnement du bénéficiaire du RSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours dans le respect du cadrage des dispositifs ;
- L'utilisation scrupuleuse des outils du Département ;
- Des référents au profil répondant aux critères requis ;
- Une évaluation ciblée pour un accompagnement et des actions d'insertion toujours plus adaptés aux besoins des bénéficiaires.

Liens vers d'autres fiches actions

- Monjob62
- DIAGNOSTIC 360
- L'accompagnement RSA

Fiche N°3 : Un outil au service des professionnels et des usagers (Monjob62)

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | NEOLINK |
| Éléments de constat | |
| <p>Jusqu'à aujourd'hui, la prise en charge numérique de l'offre de service du Département, en terme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, était partiellement déployée au travers de différents outils numériques. Il en résultait une dissémination de l'information sous format manuscrit ou dématérialisé, provoquant des difficultés dans la lisibilité et le suivi des parcours des bénéficiaires, dans la réactivité des acteurs de l'accompagnement et dans la coordination de l'action départementale.</p> <p>Suite à ces constats, le Département a souhaité développer une plateforme unique au service du parcours du bénéficiaire, plateforme composée de différents modules et accessible à tous les partenaires intervenants, ainsi qu'au bénéficiaire qui dispose d'un portail usager. Cette plateforme nommée MonJob62 a été déployée à partir de 2020 et fait depuis, l'objet de différents développements.</p> <p>Son objectif principal est de faire graviter les acteurs de l'accompagnement autour du parcours de l'usager afin que ce dernier bénéficie d'un accompagnement « sans couture » et que toutes les chances soient mises de son côté pour l'amener à sortir du RSA et vers un retour à l'emploi.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : le DIAGNOSTIC 360, un outil d'évaluation du parcours du bénéficiaire.</p> <p>Le module DIAGNOSTIC 360 permet une évaluation de la situation du bénéficiaire dès l'entrée dans son parcours. Reprenant les principales thématiques de la vie quotidienne, il établit un état de situation synthétique à disposition du référent et peut être mis à jour à chaque étape du parcours. Il est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un outil concerté, interactif qui permet, une équité de traitement sur l'ensemble du département ; • L'outil de l'orientation RSA ; • Un soutien au référent dans la démarche d'évaluation des parcours. <p>Action 2 : NEOGESTION, le carnet de bord de l'accompagnement.</p> <p>Le module Néogestion permet de matérialiser le parcours du bénéficiaire du RSA dans toutes les sphères de l'accompagnement (sociale, socioprofessionnelle, professionnelle). Il en reprend les principales étapes, allant de l'orientation à la sortie du dispositif. En lien étroit avec le DIAGNOSTIC 360, NEOGESTION est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'outil qui permet de matérialiser l'orientation, la contractualisation, les points d'étapes, le bilan, et la sortie du dispositif RSA ; • Un soutien pour les acteurs du parcours qui ont un accès total ou limité aux informations du bénéficiaire et qui peuvent ainsi adapter au mieux leur intervention ; • Un moyen de gagner en réactivité et d'éviter les ruptures de parcours. | |

Action 3 : NEOJOB, un module de matching au bénéfice de l'emploi.

Le module NEOJOB est une solution à trois entrées. Il permet à la fois le dépôt d'offres d'emploi par des recruteurs, le dépôt de CV par des bénéficiaires et enfin, la pierre angulaire du module : le matching Offres/CV. NEOJOB est :

- Un outil permettant au bénéficiaire de formaliser son projet professionnel ;
- Un outil permettant une meilleure fluidité entre les entreprises et le public cible ;
- Un moyen d'accentuer les (re)mises à l'emploi des publics.

Action 4 : Poursuivre le déploiement avec NEOINSERTION

Le module NEOINSERTION permet la gestion et l'accès en ligne à l'ensemble des dispositifs d'insertion du Département. Tout le cheminement nécessaire à la participation du bénéficiaire à une action d'insertion se fait au travers de cet outil (positionnement du référent, accord du Département, suivi et évaluation du prestataire). Ce module n'est pas encore déployé au sein du Département. NEOINSERTION sera donc :

- Un moyen de gagner en réactivité quant au positionnement des bénéficiaires sur les actions ;
- Un outil au service de tous les acteurs de l'insertion, puisque chaque intervenant utilise le module à une étape du parcours donnée ;
- Un outil statistique permettant l'évaluation des politiques d'insertion.

Résultats attendus

Une évolution de la qualité des projets d'insertion et des contrats ;

- Une analyse plus fine des profils des bénéficiaires et des spécificités territoriales pour une réponse plus adaptée aux besoins ;
- Des parcours sans couture et une meilleure réactivité dans les étapes du parcours ;
- Une meilleure coordination entre les partenaires de l'accompagnement grâce à une information partagée.

Liens vers d'autres fiches actions

- Diagnostic 360
- Définition d'un parcours d'insertion sociale et ou professionnelle avec la personne
- L'accompagnement RSA

Fiche n°04 : Prévenir les situations de précarité financière grâce à l'accompagnement budgétaire

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|--|
| <p>Direction des politiques d'inclusion durable / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat</p> | <p>BDF FBF Etat (DDETS) PCB CLLAJ Association du champ du logement, de la jeunesse Bailleurs sociaux</p> |
| <p>Éléments de constat</p> | |
| <p>Le département du Pas-de-Calais est plus touché que le reste de la France par la pauvreté. En témoigne un taux de 19,3% en 2018 contre 15,1% au niveau national. Ce constat transparait également dans le nombre de dossier de surendettement déposé qui est deux fois supérieur dans le Pas-de-Calais que dans le reste de la France. Cette précarité financière a des conséquences dans de nombreux domaines : risque d'expulsion locative accrue, conséquences sur l'état de santé ...</p> <p>Pour lutter contre cette précarité le Département a initié un ensemble d'aides par exemple financières (aides du Fonds de solidarité Logement notamment) ou encore d'accompagnements sociaux et de divers dispositifs (ex : soutien du micro crédit personnel).</p> <p>Les accompagnements sociaux proposés à ce jour comportent systématiquement la dimension de l'accompagnement budgétaire : MASP, accompagnements au titre du FSL, du Logement d'abord, mesures d'accompagnement spécifiques pour les jeunes majeurs qui ont eu un parcours à l'ASE.</p> <p>Afin de mieux accompagner les publics qui rencontrent une situation de précarité financière et qui ont des difficultés dans leur gestion budgétaire au quotidien, le Département entend consolider et développer ces actions autour de l'accompagnement budgétaire.</p> | |
| <p>Modalités de mise en œuvre</p> | |
| <p>Action 1 : Amplifier la dimension accompagnement budgétaire et éducation financière à destination des jeunes et des personnes isolées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les formations et outils de la banque de France auprès d'un réseau large d'acteurs. Ces acteurs pourront être du champ de l'enfance et de la jeunesse (MECS, CLLAJ, Missions locales ...) mais également de manière plus générale à destination des acteurs qui accompagnent dans le champ du logement, de l'insertion sociale et professionnelle ; • Organiser des sessions de sensibilisation à la gestion du budget sur les territoires à destination des jeunes, qu'ils aient eu ou non un parcours à l'aide sociale à l'enfance, et des professionnels qui les accompagnent vers l'autonomie, en s'appuyant sur le réseau des acteurs locaux ; • Se constituer en service ressource pour les territoires sur cette thématique et animer le réseau des conseillers en accompagnement budgétaire et logement ; • Capitaliser les outils pédagogiques, supports d'actions collectives sur la gestion du budget et les faire connaître au réseau des acteurs ; • Mieux repérer les publics isolés pour les orienter vers de l'accompagnement budgétaire quand cela est pertinent en élargissant le réseau d'acteurs. | |

Action 2 : Accroître le partenariat avec les Points Conseils Budgets

- Engager un travail avec l'Etat pour mieux coordonner les actions engagées au titre des PCB et celles menées par le Département (ex FSL).
- Communiquer auprès des PCB sur les actions portées par le Département.
- Animer en partenariat avec la Banque de France des sessions d'information, dans un premier temps auprès des PCB, sur la prise en charge des impayés de loyer en cas de procédure d'expulsion.
- Amplifier les partenariats locaux avec les PCB sur les territoires.

Action 3 : Proposer des actions nouvelles aux moments clefs de la vie des ménages, notamment pour prévenir l'aggravation des difficultés des familles

- Engager une réflexion conjointe avec les bailleurs sociaux pour permettre la transmission d'informations lors de l'entrée dans le logement
- Construire et diffuser des supports permettant de valoriser les solutions d'accompagnement budgétaire existantes et les transmettre lors de moments spécifiques ex retour à l'emploi, entrée dans le logement, assignation en procédure d'expulsion, impayés d'énergie ...

Résultats attendus

- Soutenir l'accès et le maintien dans le logement des publics
- Faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes notamment des jeunes qui ont eu un parcours ASE
- Prévenir les situations de surendettement

Liens vers d'autres fiches actions

- Accompagner les parcours logement complexes sur la totalité du territoire départemental
- Favoriser l'inclusion des jeunes à travers une diversification des réponses logement
- Accompagner autrement notre jeunesse

Fiche n° 05 : Prévenir les situations de précarité énergétique en intensifiant le repérage des publics

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat | DDTM, DDETS, URH, Associations qui réalisent des accompagnements, énergéticiens |
| Éléments de constat | |
| <p>La loi du Grenelle II du 12 juillet 2010 précise qu'« <i>est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat</i> ». Concrètement, cela se traduit par des difficultés à régler ses factures d'énergie et/ou par des situations d'auto-restriction générant de l'inconfort, un impact négatif sur la santé et un isolement social.</p> <p>Pour estimer le nombre de foyers exposés, l'Observatoire Nationale de la Précarité Energétique (ONPE) retient plusieurs indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'effort énergétique : la part des revenus consacrée aux dépenses d'énergie au-delà de laquelle le foyer est considéré comme en étant en situation de précarité énergétique ; • L'indicateur de bas revenus, dépenses élevées : revenus inférieurs aux seuils de pauvreté en vigueur et dépenses énergétiques élevées au regard de la taille du foyer ou de sa composition ; • L'indicateur du froid : inconfort ressenti. <p>Environ 5,6 millions de ménages en France seraient touchés par au moins un des indicateurs retenus par l'ONPE. Dans le Département du Pas de Calais selon l'ONPE, 1 ménage sur 5 est touché par la précarité énergétique. Selon la Banque de France, en 2022, plus de 47 % des dossiers de surendettement du Pas-de-Calais déposés le sont avec un impayé d'énergie. Concernant les aides au titre du Fonds Solidarité Logement (FSL) : 75% des dossiers déposés sur le volet « Eau Energie Téléphonie » le sont pour des dettes d'énergies.</p> <p>Afin de lutter contre la précarité énergétique, le Département du Pas-de-Calais s'est investi depuis de nombreuses années dans un ensemble d'actions qui prennent des formes diverses : des aides financières au titre du FSL pour le paiement des factures, des sessions d'information pour les professionnels, des actions préventives à destination des ménages qui combinent une analyse du bâti et des habitudes de vie ou encore des aides pour réaliser des travaux. Il convient néanmoins maintenant de mettre l'accent sur le repérage des publics en situation de précarité énergétique pour ensuite mieux les orienter.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Sensibiliser/Informer les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les professionnels qui accompagnent, notamment à domicile sur la précarité énergétique, dans un premier temps et plus particulièrement ceux qui interviennent dans le champ de la perte d'autonomie, du handicap, de l'enfance et de la jeunesse. Seront ainsi abordés : « Qu'est-ce que la précarité énergétique ? », « Comment la détecter ? », « Vers qui orienter le ménage ? »; • Sensibiliser tout particulièrement les référents RSA au repérage. | |

Action 2 : Développer le partenariat avec les bailleurs publics

Favoriser le développement d'actions ciblées dans le cadre des opérations de rénovations énergétiques :

- Accompagnement aux éco-gestes et à l'appropriation de nouveaux équipements
- Inciter au suivi des consommations post-travaux.

Action 3 : Informer les habitants sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

- Faire connaître et promouvoir les dispositifs du Département (FSL EET, actions Energies Territoires, fonds de travaux...) lors de temps forts telle que « la journée de la précarité énergétique » organisée annuellement par la Fondation Abbé Pierre.

Action 4 : Renforcer et intensifier la formation des travailleurs sociaux

- Intégrer aux cahiers des charges des accompagnements sociaux en lien avec la DDETS et la DDTM un volet relatif à la précarité énergétique.

Résultats attendus

- Une sensibilisation à la précarité énergétique de l'ensemble des intervenants à domicile permettant un traitement plus efficace et durable de la précarité énergétique
- Un repérage accru des situations de précarité énergétique et une meilleure orientation

Liens vers d'autres fiches actions

- Prévenir les situations de précarité financière grâce à l'accompagnement budgétaire
- Favoriser l'inclusion des jeunes à travers une diversification des réponses logement

Fiche n°06: Accompagner autrement notre jeunesse

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | Missions locales du département |
| Éléments de constat | |
| <p>Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes, un moment décisif. Pour les jeunes ayant été protégés au titre de la protection de l'enfance, le passage à la majorité est un cap particulièrement critique surtout si la préparation à l'autonomie, s'est avérée insuffisante.</p> <p>Pour une majorité d'entre eux, cela signifie le plus souvent l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif, le manque de ressources, d'extrêmes difficultés à trouver un emploi surtout sans ou avec de faibles qualifications et diplôme, le recours à des solutions d'hébergement précaires, un isolement social et affectif. Autant d'éléments qui insécurisent ces jeunes et les rendent particulièrement vulnérables, surtout s'ils ne peuvent compter sur aucun soutien de leur famille. Pour illustrer, l'INSEE recense en 2016, que 36% de jeunes issus de l'ASE sont sans domicile fixe en France.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Conforter le coordonnateur ASE</p> <p>Il s'agit de veiller à ce que la sortie de l'ASE, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés ; et offrir d'autres formes d'accompagnement pour des jeunes très en rupture pour lesquels l'accompagnement effectué par des acteurs de l'ASE ne peut convenir.</p> <p>Atteindre les 4 engagements du plan pauvreté et principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la permanence des liens pour le jeune ; • Faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale sans ressource ; • Pour que chaque jeune majeur puisse construire son parcours professionnel tout en ayant le « droit à l'essai » ; • Veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans logement stable. <p>Pour cela, le Département s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déployer un binôme professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement et/ou de logement temporaire ; • coordonner le projet d'autonomisation du jeune avec les acteurs de l'emploi et expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...) ; • engager et piloter un partenariat avec les acteurs hors aide sociale à l'enfance : dispositifs de seconde chances (E2C, EPIDE), lieux ressources (CIDJ, etc.), partenaires de l'éducation : Etablissements scolaires (COP) et CIO, Crous, partenaires spécialistes de la mobilité, acteurs du monde économique : chambre consulaire, branche professionnelle, groupement d'entreprise... <p>Action 2 : Consolider l'action du coach jeunesse</p> <p>Afin de compléter la palette d'offre de service (club de prévention, suivi socio-éducatif, partenaires institutionnel, coordonnateur ASE, Ecole de la 2^e chance...), il est apparu nécessaire de poursuivre le « hors les murs/ aller vers les jeunes » en situation de rupture. Ainsi, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer un « coach jeunes » pour les publics bénéficiaires du RSA, sans contact avec les institutions ou en décrochage scolaire : | |

- Mettre en place un dispositif de « sourceurs » : personnes, chargées d’aller dans les quartiers, au pied des barres d’immeubles et bâtir des liens entre les jeunes et les institutions... ou à recoller les morceaux ;
 - Créer et développer une relation de confiance, s’assurer que les jeunes viendront aux rendez-vous fixés, convaincre de repartir en formation pour augmenter leurs chances de retrouver un emploi, les valoriser;
 - Préparer le jeune vers son autonomie en mobilisant les dispositifs d’insertion professionnelle et d’accès au logement et/ou de logement temporaire ;
 - Coordonner le projet d’autonomisation du jeune avec les acteurs de l’emploi et expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...).
- Engager et piloter un partenariat avec différents acteurs: dispositifs de seconde chance (E2C, EPIDE), lieux ressources (CIDJ, etc.), le secteur de l’éducation (établissements scolaires (COP) et CIO, Crous), partenaires spécialistes de la mobilité, acteurs du monde économique (chambre consulaire, branche professionnelle, groupement d’entreprise...)

Action 3 : Poursuivre l’implication du Département dans le cadre de l’obligation de formation

Depuis la rentrée 2020, afin qu’aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l’obligation de se former est prolongée jusqu’à l’âge de 18 ans. L’obligation de formation permet de repérer et d’amener vers un parcours d’accompagnement et de formation des jeunes en risque d’exclusion.

- Déployer des référents au sein des Maisons du Département solidarité pour se mobiliser sur le dispositif d’obligation de formation (PSAD)
- Mobiliser, selon l’évaluation, les services de l’insertion, de la prévention ou de l’assistance éducative
- Permettre l’organisation d’actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l’insertion ou la promotion sociale des jeunes en lien avec le programme départemental d’insertion.

Action 4 : Lutter contre le décrochage scolaire

Le Département du Pas-de-Calais souhaite continuer et renforcer son partenariat avec les écoles de la deuxième chance (E2C), les écoles de production présentes sur son territoire et ainsi apporter une première réponse aux jeunes relevant de l’obligation de formation dans le cadre de sa politique d’insertion.

- Repérer les jeunes en développant le « Aller vers »
- Raccrocher les jeunes à un parcours permettant de répondre à l’obligation de formation des 16-18 ans

Résultats attendus

- Éviter le risque de rupture de parcours
- Prise en charge des jeunes en risque de décrochage scolaire, ou sortie de tout parcours d’insertion ;
- Baisser du nombre de jeunes sans solution ;
- Développer un réseau de partenariat complémentaire dans le parcours du jeune et l’accès à son autonomie

Liens vers d’autres fiches actions

- Définition d’un parcours d’insertion sociale et ou professionnelle avec la personne
- Éviter l’entrée dans les minima sociaux (expérimentation SPIE)
- Éviter la reproduction sociale
- lever les freins à l’insertion

Fiche n°07 : Éviter la reproduction des situations de pauvreté

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | DDETS, CAF, Pôle emploi, MSA, DASEN, Missions locales, CCAS |
| Éléments de constat | |
| <p>Malgré les efforts menés, la France demeure le pays dans lequel la reproductibilité de la pauvreté est la plus forte, avec des publics plus particulièrement touchés, comme les familles monoparentales dont le taux de pauvreté a fortement progressé.</p> <p>Le diagnostic territorial partagé par le Département, la CAF et Pôle Emploi pose la nécessité de travailler conjointement sur la situation des personnes afin d'éviter la reproductibilité de la pauvreté.</p> <p>L'objectif : repérer les facteurs ou faits générateurs de la reproduction de la pauvreté auprès des personnes et de leur famille. Il s'agit de rompre ce phénomène de reproduction sociale par un travail d'accompagnement auprès des familles et tout particulièrement les jeunes qui les composent.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Coordonner les différents acteurs agissant avec les membres d'une même famille pour gagner en cohérence dans l'offre de service collégiale proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que tous les membres de la cellule familiale soient mobilisés ensemble de manière à permettre un retour vers l'emploi • Déployer l'accompagnement global, mixte et multi partenariale <p>Action 2 : Mettre en place une interconnaissance des professionnels (les techniciens de terrain en charge du projet de chaque institution) et des outils de chacun/offre de service</p> <p>Action 3 : Identifier les personnes/familles à risque de reproduction de la pauvreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce travail peut être fait soit par les travailleurs sociaux de la CAF, soit par les professionnels du Département ou les conseillers professionnels de Pôle Emploi. <p>Action 4 : A chaque repérage, organiser des échanges (réunion rapide/TEAMS, Appel, ...) entres les techniciens de terrain des 3 institutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir, ensemble, le parcours à mettre en œuvre pour l'intérêt de la personne mais aussi son environnement (famille) : • Accompagnement social – professionnel- psychologique - santé • Resocialisation, avec l'objectif de redonner des valeurs, réapprendre les droits et les devoirs • Mobilisation de l'environnement familiale – sociale • Mobilisation des partenaires et de leur offre de service • Formaliser, pour chaque accompagnement, l'objectif final, les étapes, qui fait quoi, le délai d'accompagnement, les points de rencontres entre partenaires mais aussi avec la famille en début et pendant le parcours | |
| Résultats attendus | |
| <p>Indicateur quantitatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles qui ont bénéficié de l'action (dont le nombre personnes). • Profil des familles (orientation à minima...) et la problématique rencontrée • Part des orientations socio-professionnelles à la sortie de l'accompagnement pour un membre de la famille | |

- Part des orientations professionnelles à la sortie de l'accompagnement pour un membre de la famille

Indicateur qualitatif

- Questionnaire de satisfaction auprès de la famille « Comment l'accompagnement a été vécu par la famille » (points forts et points d'amélioration) – son volontariat - recommandations...
- L'évolution de l'interconnaissance partenariale

Liens vers d'autres fiches actions

- Éviter l'entrée dans les minimas sociaux
- L'accompagnement RSA
- Remobilisation des publics les plus éloignés et aux problématiques complexes

Fiche n°08 : Favoriser l'inclusion des jeunes à travers une diversification des réponses logement

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat | L'URH et les bailleurs sociaux ; l'État (DDETS, DDTM), les associations du champ du logement et de l'hébergement, le SIAO 62 et les antennes SIAO, les CLLAJ |
| Éléments de constat | |
| <p>Accompagner au logement le public « jeune » renvoie à une multitude de situations individuelles. Certains peuvent avoir besoin d'être simplement orientés et conseillés, là ou pour d'autres un accompagnement social renforcé sera nécessaire pour prendre leur autonomie.</p> <p>Pour les plus fragiles d'entre eux, en 2022, une étude du SIAO 62 réalisée à la demande du Département, a dénombré à travers les antennes SIAO départementales, 966 jeunes qui ont bénéficié d'entretiens et 392 jeunes qui ont fréquenté un accueil de jour.</p> <p>Face à cette hétérogénéité des besoins, le Département a initié une palette large de réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un soutien aux différents CLLAJ qui couvrent la totalité du département ; • Un conventionnement avec un bailleur social pour faciliter l'accès au logement des primo locataires de moins de 30 ans ; • Des aides financières au titre du FSL à travers une aide à l'équipement de première nécessité ; • Pour les plus fragiles, des accompagnements sociaux dédiés et renforcés au titre du Logement d'abord (dispositif ENVAUL qui combine un accompagnement social à une aide financière pour le paiement d'un loyer) ; • Pour ceux qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance, des conventionnements avec des bailleurs sociaux pour faciliter leur accès au logement sur des solutions adaptées, des accompagnements sociaux renforcés et des aides financières spécifiques quand le FSL ne peut intervenir. <p>Néanmoins, l'accès au logement demeure complexe pour une partie de la population jeune au regard de leurs ressources et dans un contexte d'accroissement de la tension sur le logement, notamment sur les petites typologies. Pour cette raison, le Département entend développer un partenariat accru avec les bailleurs sociaux afin de favoriser l'émergence de réponses nouvelles adaptées.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Concevoir un panel de réponses adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser, analyser et modéliser les réponses innovantes existants sur le département du Pas-de-Calais (ex : conditions de réussite) : colocations de publics jeunes, solutions d'habitat adapté ... • Amplifier la coordination avec l'Etat sur les réponses proposées (ex : IML jeune). • Engager un travail avec l'URH pour analyser le champ des possibles. • Recenser et analyser les réponses innovantes existants sur les autres territoires que le Pas-de-Calais. • Disposer d'une analyse des besoins à l'échelle territoriale (ex : vigilance accrue en zone côtière touristique). <p>Action 2 : Etoffer le partenariat avec les bailleurs sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se concerter avec les bailleurs sociaux du département pour envisager le déploiement de réponses : par public, type de réponse et par territoire. | |

- Associer les associations qui interviennent dans l'accompagnement des publics jeunes pour étudier leur champ d'intervention possible dans le développement de nouveaux projets.
- Conventionner ou intégrer aux conventionnements préexistants avec les bailleurs sociaux du département.
- Accompagner le déploiement de réponses nouvelles.

Résultats attendus

- Accès au parc social renforcé des publics jeunes disposant de ressources faibles
- Notamment sur le littoral (Montreuillois, Boulonnais)
- Soutiens de l'accès à l'autonomie des publics jeunes
- Développement du lien social, de l'insertion sociale et professionnelle.

Liens vers d'autres fiches actions

- Accompagner les parcours logement complexes sur la totalité du territoire départemental
- Prévenir les situations de précarité financière grâce à l'accompagnement budgétaire
- Accompagner autrement notre jeunesse

Fiche n°09 : Formation - Information

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | CNFPT, Cheval Bleu, CORIF, CPAM, MDPH, CARSAT, services du Département (logement, PMI, ...) |
| Éléments de constat | |
| <p>Le rapport de la Cour des Comptes précise que <i>"l'accompagnement social et socio-professionnel souffre de graves lacunes"</i>. <i>"L'analyse du contenu même des contrats met en évidence un défaut de substance [...], les actions proposées sont peu engageantes et ne présentent que rarement les caractéristiques d'une démarche susceptible d'aider le bénéficiaire de manière concrète"</i>.</p> <p>D'autre part, le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années rendant plus difficile la mise en œuvre des parcours d'insertion et le retour à l'emploi. En effet, fragilisées, les personnes sont majoritairement dans le dispositif depuis plus de 5 ans. De nouvelles problématiques sont apparues telles que des difficultés psychologiques qui par ricoché engendrent d'autres freins tels que le manque de confiance en soi, un renforcement de l'isolement, etc.</p> <p>En parallèle, lors des séminaires de l'accompagnement et de la réécriture du Pacte des solidarités humaines, les référents ont évoqué la nécessité d'être formés par rapport à l'évolution du public, de pouvoir bénéficier de temps d'échanges. Il a aussi été argué la nécessité d'accompagner différemment le public.</p> <p>Pour outiller au mieux les référents, sur la base de leurs besoins, le Département construit un plan d'informations, formations inhérent au travail d'accompagnement social pour les années à venir. Seront ainsi prévus des temps d'échanges autour de la valorisation des potentiels des personnes, des postures professionnelles, du secret professionnel, ou encore des informations thématiques sur l'insertion, le logement, etc.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Mise en place du plan d'informations / formations avec plusieurs modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Détresse et troubles psy : Premiers secours en santé mentale (2 jours) <ul style="list-style-type: none"> ● Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale ; ● Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale ; ● Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée ; ● Mieux faire face aux comportements agressifs. ○ L'accompagnement social par le développement des potentiels des personnes (2x2 jours) <ul style="list-style-type: none"> ● Développer le potentiel des personnes dans le cadre d'un accompagnement individuel et/ ou collectif ; ● Identifier, faire émerger, mobiliser et valoriser les ressources (savoir-faire et savoir-être) des personnes ; ● Situer son rôle, sa place et le positionnement professionnel adapté pour repérer, conforter et promouvoir chez autrui le développement du pouvoir d'agir ; ● Favoriser la participation des personnes et les conditions du développement social. ○ Accompagnement du public féminin (1 journée) <ul style="list-style-type: none"> ● Permettre aux professionnels d'intégrer dans leurs pratiques une démarche pour accompagner des femmes ayant peu ou jamais travaillé, ou sortant d'une période d'inactivité liée à l'éducation et aux soins de leurs enfants dans un projet d'activité professionnelle ; | |

- Prendre conscience des stéréotypes intériorisés par les hommes et les femmes et de leurs impacts sur le rôle et la place des femmes et des hommes dans l'éducation des enfants ;
- Connaître des outils permettant d'aider les femmes à exprimer leurs motivations et craintes par rapport à la reprise d'une activité professionnelle, et à travailler avec elles leur projet.
- **Ouverture de droits retraite – webinaire 2h**
 - Informations actualisées suite à la réforme des retraites ;
 - Information sur les droits ASPA ;
 - Information sur l'instruction d'une demande de retraite (quand et qui solliciter) ;
 - Information sur la pension de réversion
- **HANDICAP ET TRAVAIL : (1/2 journée)**
 - Information de la MDPH sur leurs différentes prestations et les orientations professionnelles ;
 - Présentation du dispositif employabilité.
- **SANTE : webinaire de la CPAM**
 - Conditions d'accès à la Complémentaire Santé Solidaire, complétude des dossiers, panier de soins offert par la CSS, droit de base (l'affiliation à la CPAM et carte vitale).
- **Secret professionnel**
 - Mieux connaître et comprendre le sens des obligations du secret professionnel ;
 - Présenter le secret partagé, le partage d'information ;
 - Maîtriser leur implication dans le travail social : respecter le secret professionnel dans le cadre de la rédaction d'un CER, d'un comité de suivi, et dans les réunions partenariales.
- **Gestion de l'agressivité**
 - Identifier les mécanismes de l'agressivité et de la violence ;
 - Acquérir des outils et des méthodes ;
 - Élaborer une réponse et une posture adaptée aux situations.
- **Budget et Logement**
 - Connaître les dispositifs et partenaires du territoire
- **Enfance/ Famille**
 - Connaître les mesures de protection de l'enfance et partenaires du territoire

Action 2 : mise en place d'un label

- Valoriser la montée en compétences des professionnels
- Garantir une qualité de l'accompagnement du public allocataire du RSA

Résultats attendus

- Montée en compétences des professionnels de l'accompagnement
- Mise à disposition d'outils pour les professionnels
- Amélioration de la qualité des CER

Liens vers d'autres fiches actions

- Définition d'un parcours d'insertion sociale et ou professionnelle avec la personne
- Eviter l'entrée dans les minima sociaux (expérimentation SPIE)
- L'accompagnement RSA
- Remobilisation des publics les plus éloignés et aux problématiques complexes

Fiche n°10 : Informer et former les professionnels pour vulgariser les dispositifs logement

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat | Associations conventionnées au titre de l'accompagnement social, associations des champs social, médico-social et sanitaire, FAS, URIOPSS, FAP, URH, CRPA, ARS |
| Éléments de constat | |
| <p>Le logement revêt un caractère transversal : il se rapporte au contexte plus général de l'habitat, abordant à la fois le travail, la mobilité, la santé, la parentalité, l'intégration, mais aussi le vieillissement, le handicap...</p> <p>Pour autant, le logement peut apparaître aux yeux de certains acteurs comme un domaine complexe à appréhender, technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les questions de l'accès au logement (ex : créer une demande de logement social : comment faire et vers qui se tourner, qu'est-ce que le contingent et comment l'activer ? quelles aides existent ?), • sur les questions du maintien en logement (prévention de lutte contre les expulsions, notion de logement indécent et insalubre, etc.), avec comme corollaire la question de l'impact sur la santé des personnes mal logées. <p>L'enjeu de vulgariser et de démocratiser les dispositifs logement est aujourd'hui incontournable, d'autant que sa transversalité prend encore plus d'importance aujourd'hui, en lien notamment avec le développement des projets d'habitat inclusif pour le handicap et pour les personnes âgées, ou encore avec la nécessaire articulation entre mobilité/logement/insertion professionnelle, qui doivent se travailler de concert (et non par étape successive).</p> <p>En parallèle, pour les professionnels du logement, les récentes évolutions législatives et notamment la mise en œuvre du Plan Logement d'abord, induisent un changement de posture professionnelle, qui ne part plus de la « capacité à habiter » des personnes et qui repose dorénavant sur leurs potentialités. L'enjeu est ici d'accompagner les professionnels dans ces changements de pratique professionnelle, au vu des évolutions sociétales, mais aussi de celle des publics accompagnés.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Organiser des actions spécifiques de sensibilisation et de vulgarisation des thématiques Logement / Hébergement à destination des acteurs de la santé, du handicap et de l'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer / former les professionnels qui accompagnent et orientent les usagers pour améliorer leur connaissance en matière de logement et d'hébergement <ul style="list-style-type: none"> ○ Les thèmes visés seront : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les politiques d'accès au logement et de lutte contre les expulsions locatives ▪ Le FSL ▪ L'accompagnement social « logement » ▪ Le Logement d'Abord ▪ La précarité énergétique et l'habitat indigne ○ Ainsi que tout autre sujet qui pourrait être identifié au niveau partenarial • Centrer les séquences sur des échanges concrets : présentation des dispositifs, de leurs objectifs personnes ressources à contacter, outils (ex dossier de demande) | |

- Sensibiliser plus particulièrement les acteurs du domicile au repérage des situations de mal logement pouvant avoir un impact sur la santé des publics (professionnels de la PMI, des Maisons de l'Autonomie, les professionnels des SAVS SAMSAH, le SDIS, etc.) et leur présenter les outils pour signaler ces situations

Action 2 : Organiser des temps d'échanges à destination des travailleurs sociaux des champs du logement et de l'hébergement pour accompagner les changements de pratiques dans une approche Logement d'Abord

- Organiser des séquences thématiques à destination des professionnels sur des thèmes comme « l'aller vers », le lien avec la santé, le handicap, la lutte contre l'isolement, ...
- Centrer les séquences sur l'échange de pratiques entre associations, notamment en prenant appui sur les associations qui œuvrent au titre du Logement d'Abord depuis plusieurs années et toute autre association qui disposerait d'une expérience à valoriser
- Permettre également d'entendre les usagers, leurs attentes, ... lors des séquences
- Organiser des stages croisés avec d'autres champs par ex addiction, santé, handicap ...
- Réfléchir collectivement à des outils complémentaires permettant de valoriser la personne et ses choix

Résultats attendus

- Pallier au manque d'information sur les dispositifs existants
- Acculturer au logement les acteurs de l'insertion professionnelle, de l'autonomie, de la santé, etc., et ainsi renforcer les liens avec les acteurs du logement
- Renforcer la capacité de repérage des publics mal logés et ou en situation de précarité énergétique pouvant engendrer une problématique de santé
- Diffuser les principes de l'accompagnement au titre du Logement d'Abord au sein des équipes qui accompagnent les publics (associations conventionnées) et à travers cela, renforcer notre capacité à travailler l'approche globale, l'aller vers et la participation de l'usager, et notamment s'outiller pour travailler sur la valorisation des personnes ;
- Éviter les ruptures de parcours et les parcours en escaliers des personnes

Liens vers d'autres fiches actions

- Accompagner autrement vers et dans le logement
- Lever les freins grâce à une approche combinée logement – insertion professionnelle
- Prévenir les situations de précarités énergétiques grâce à l'accompagnement budgétaire

Fiche n°11 : L'accompagnement RSA

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | UDCCAS, CCAS/CIAS, Organismes agréés, Pôle Emploi, CAF, PLIE |
| Éléments de constat | |
| <p>Le Revenu de Solidarité Active (RSA), dont le Département est chef de file, prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté à destination des bénéficiaires du RSA sans activité ou ne tirant de leur activité que des ressources limitées.</p> <p>Chaque bénéficiaire du RSA soumis à cette obligation d'accompagnement, est orienté, selon sa situation, vers un référent unique qui pourra être un professionnel de Pôle Emploi, d'un organisme d'insertion professionnelle, socioprofessionnelle ou vers un référent solidarité.</p> <p>Le Département a régulièrement adapté son offre d'accompagnement aux besoins des publics et ce dans un cadre partenarial, de manière à déployer un panel diversifié et adapté à la situation de chacun.</p> <p>Les critères d'orientation sont également régulièrement réexaminés et le seront à nouveau à la lumière des évolutions de politiques nationales.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Accompagnement solidarité</p> <p>A destination d'un public rencontrant plusieurs freins périphériques lourds (logement, santé, social) faisant obstruction à toute reprise d'activité ; en situation d'isolement, non autonome :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le bénéficiaire du RSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion sociale ; • Effectuer un état de la situation du bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours afin d'adapter au mieux l'accompagnement ; • Mobiliser les actions d'insertion et démarches nécessaires à la mise en œuvre du parcours et à la résolution des problématiques rencontrées ; • Mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement ; • Permettre l'accès aux droits ; • Faire respecter le cadre légal lié au RSA. <p><i>Attendus : Permettre au bénéficiaire de s'engager dans une activité ou de développer son autonomie.</i></p> <p>Action 2 : Accompagnement socioprofessionnel</p> <p>A destination des bénéficiaires du RSA rencontrant plusieurs freins périphériques ; et pour lesquels un projet à visée d'insertion professionnelle est envisagé, nécessitant un accompagnement pour la réalisation de leurs démarches et vers leur autonomie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le bénéficiaire du RSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion socioprofessionnelle; • Effectuer un état de la situation du bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours afin d'adapter au mieux l'accompagnement ; • Permettre l'accès aux droits ; • Mobiliser les actions d'insertion sociale et professionnelle permettant la levée des freins, nécessaires à une évolution de parcours ou à une insertion socioprofessionnelle ; • Mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement ; | |

- Amener le bénéficiaire à s'inscrire et à découvrir l'outil Monjob62 ;
- Faire respecter le cadre légal lié au RSA.

Attendus : permettre une évolution de parcours, une réorientation vers un accompagnement PLIE/Pôle Emploi/IAE ou une sortie dynamique (sorties positives évaluées).

Action 3 : Accompagnement PLIE

Bénéficiaires du RSA en capacité de rechercher un emploi, rencontrant des freins pour la construction du parcours vers l'emploi :

- Construire un accompagnement renforcé mené par un référent de proximité ;
- Développer des actions ressources qui permettent de dynamiser le parcours professionnel des participants ;
- Être le relais d'autres interventions plus spécifiques nécessaires à l'accompagnement professionnel ;
- Permettre au BRSA d'évoluer positivement dans son parcours d'insertion.

Attendus : viser la sortie dynamique ou la réorientation vers Pôle Emploi.

Action 4 : Accompagnement CAF

Accompagnement social par la CAF pour le public qui rencontre une séparation, le décès du conjoint, ou qui est parent seul déclarant une grossesse ou une naissance

L'accompagnement CAF est un accompagnement global qui vise à prévenir les ruptures de parcours;

- Territorialiser l'action commune ;
- Garantir une équité de traitement des personnes en tous points du territoire départemental ;
- Tendre vers un projet d'insertion durable et adapté à chaque personne suivie.

Action 5 : Accompagnement Pôle emploi

L'accompagnement Pôle emploi vise à favoriser le placement des demandeurs d'emploi par une personnalisation accrue de l'accompagnement et des services. Pour répondre à cette ambition, l'offre de services s'articule autour de 4 modalités d'accompagnements.

Depuis 2015, Pôle emploi, en partenariat avec le Département, à déployer l'accompagnement global. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi employable à court terme et qui rencontre un, voir deux freins, qui ralentissent la recherche d'emploi et qui pourront être résolus au cours de l'accompagnement. Pour cela, un accompagnement en binôme s'effectuera dans sa recherche d'emploi permettant la levée de freins périphériques.

Résultats attendus

- Garantir un accompagnement adapté aux besoins des personnes accompagnées
- Contractualiser l'accompagnement

Liens vers d'autres fiches actions

- Définition d'un parcours d'insertion sociale et ou professionnelle avec la personne
- Diagnostic 360
- Formation Information
- Monjob62

Fiche 12 : Remobilisation des publics les plus éloignés et aux problématiques complexes

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable <ul style="list-style-type: none"> • Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes • Service insertion et emploi/Mission Pilotage des Dispositifs d'Insertion | CCAS/CIAS, Associations, organismes de formation, associations autour de la santé |
| Éléments de constat | |
| <p>À l'instar des changements sociétaux, le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années, rendant plus difficile la mise en œuvre des parcours d'insertion et le retour à l'emploi. En effet, fragilisées, les personnes sont majoritairement dans le dispositif depuis plus de 5 ans. Des problématiques se sont accrues, telles que des difficultés psychologiques qui, par ricochet, engendrent d'autres freins tels que le manque de confiance en soi, un renforcement de l'isolement, une montée de l'agressivité, etc.</p> <p>Le renforcement de ces difficultés nécessite de pouvoir accompagner autrement et spécifiquement le public fragilisé psychologiquement.</p> <p>Le département connaît un contexte économique favorable permettant de nombreux retours à l'emploi. Pour autant, certains publics fragiles ont des difficultés à accéder à ces opportunités du secteur marchand. L'insertion par l'activité économique est un réel levier. Elle leur permet de retrouver un rythme d'engagements, d'activité tout en leur apportant un appui dans leur montée en compétences et leur savoir-être. Pour autant, la seule expérience en contrat IAE ne leur permet pas toujours de convaincre un employeur du secteur marchand : les 2 mondes se méconnaissant. Parallèlement, pour la structure IAE perdre un salarié en contrat a un impact organisationnel et de réponses à ses clients. La structure doit donc pouvoir anticiper un départ par une nouvelle entrée.</p> <p>Force est de constater que l'approche classique se heurte à certaines situations d'exclusion sociale : les jeunes multipliant les difficultés, les bénéficiaires du RSA de très longue durée, les exclus du système et du monde du travail. Les difficultés rencontrées dans la captation et le traitement de ces profils de publics obligent à imaginer de nouvelles approches en matière d'insertion, qui nécessitent de rassembler et de traiter un plus grand nombre d'informations sur la situation des personnes, un examen plus approfondi de leur histoire familiale, scolaire et de leur conditions matérielles d'existence, pour tenter de faire du « sur mesure » et « sans couture ».</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Accompagner spécifiquement les situations complexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un accompagnement médico-psycho-social à un public en situation de fragilité psychologique ; • Sécuriser le parcours santé des usagers ; • Accompagner le BRSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion socioprofessionnelle ; • Effectuer un état de la situation du bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours afin d'adapter au mieux l'accompagnement ; • Mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement ; | |

Action 2 : Appui aux référents RSA

- Soutenir les référents RSA dans leur posture professionnelle
- Aider à la montée en compétence des intervenants
- Optimiser l'efficacité du dispositif de suivi en direction des publics difficiles
- Contribuer à la prise en compte des particularités psychologiques et du handicap psychique

Action 4 : Former les référents RSA

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Action 3 : Adapter l'offre de service par des actions innovantes répondant à des besoins spécifiques identifiés

- Mettre le bénéficiaire au cœur de l'accompagnement en privilégiant le « côte à côte » et le « faire avec »
- Former autrement pour valoriser les compétences au travers de diverses expériences (ateliers, actions de volontariat, immersions entreprises virtuelles...) pour faire prendre conscience du potentiel de chacun.
- Répondre aux besoins psychosociaux des bénéficiaires comme levier d'insertion et de promotion de la santé mentale
- Accompagner dans le renforcement des compétences émotionnelles, cognitives et sociales pour aider à la mobilisation des outils permettant de faire face aux difficultés de la vie.
- Développer le lien entre les entreprises et les prescripteurs pour améliorer l'offre et les perspectives professionnelles des publics ce via des interactions avec professionnels du secteur marchand dans l'intérêt des publics.

Résultats attendus

- Meilleure prise en compte des difficultés de santé mentale
- Montée en compétences des professionnels

Liens vers d'autres fiches actions

- Diagnostic 360
- Formation Information
- L'accompagnement RSA

Fiche N°13 : Accompagner autrement pour un accès durable au logement

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat | DAS, DDETS, CLSM / PTSM, SIAO, CCAS et UDCCAS, FAS / URIOPSS, Bailleurs sociaux et URH, Secteur social, médico-social et sanitaire |
| Éléments de constat | |
| <p>La mise en place du Plan Logement d'abord amène à se questionner sur les modalités d'accès durable au logement des plus vulnérables, notamment pour les personnes en rue ou en situation logement complexe, qui cumulent plusieurs problématiques (budgétaires, d'accès aux droits, de santé, de parentalité, en rupture de lien social, etc.)</p> <p>Cette approche conduit à réfléchir, dans un 1^{er} temps, au développement du repérage et d'actions en matière d'« aller-vers », c'est-à-dire concrètement des interventions « hors les murs », permettant aux travailleurs sociaux d'aller à la rencontre des personnes, là où elles se trouvent, et notamment en rue (via par exemple des co-maraudes avec les équipes de rue). Il s'agit aussi, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, de renforcer les actions de repérage des personnes, notamment des personnes isolées, par des partenaires qui peuvent être amenés à les rencontrer (par ex, s'appuyer sur les Maisons de l'Autonomie et les SAAD pour repérer les personnes âgées en situation de précarité énergétique).</p> <p>De même, concernant plus particulièrement le maintien dans le logement, et notamment la prévention de la lutte contre les expulsions locatives, se pose la question des modes d'intervention pour les diagnostics sociaux et financiers (à réaliser pour l'audience). En effet, force est de constater qu'un nombre important de « portes closes » y est rencontré pour les ménages « non-connus » par les MDS, ce qui questionne sur des possibilités d'intervenir à des horaires plus atypiques (par exemple en soirée).</p> <p>Repenser la façon d'accompagner renvoie, dans un 2nd temps, à la question de la posture du professionnel accompagnant. L'enjeu réside alors dans la création d'un lien de confiance et la levée des freins accompagnant/accompagné. A cet effet, le développement de temps informels (hors cadre habituel, tels qu'aller boire un verre, accompagner à faire les courses et faire le repas, etc.) apparaît essentiel pour aller plus loin dans les habitudes de vie de la personne, permettre un échange autour d'éléments encore inconnus sur son parcours, évaluer certaines potentialités et ainsi, permettre à la personne de développer son pouvoir d'agir.</p> <p>Par ailleurs, les besoins en accompagnement peuvent-être multidimensionnels (budgétaire, insertion pro, santé mentale et/ou addictions, ...) et nécessitent d'avoir une approche globale et coordonnée, sur la base du référent de parcours. Les liens avec la santé et l'insertion professionnelle existent (à l'instar par exemple de l'organisation des groupes d'échange de pratiques dans le cadre de la santé mentale), mais méritent d'être étoffés pour pouvoir travailler en réelle synergie sur les territoires.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Permettre à chaque ménage d'accéder à un logement et de s'y maintenir, et ce, quel que soit son âge, sa perte d'autonomie ou son parcours personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre le repérage des personnes isolées et marginalisées, qu'elles soient en rue ou en logement (personnes âgées isolées connaissant des problématiques logement, personnes atteintes de Diogène, ...), en développant les liens entre les équipes d'accompagnement « Logement d'abord » et les équipes de rue (co-maraudes), les Maisons de l'Autonomie, les SAAD, les SAVS et SAMSAH | |

- Travailler la question du repérage des problématiques de santé des publics vulnérables (avoir une porte d'entrée « santé » permettant la détection des problématiques par des professionnels du soin)
- Renforcer la capacité de repérage des personnes ayant des problématiques de santé mentale (notamment les locataires de bailleurs sociaux) et permettre leur accompagnement
- Travailler sur la formation des soignants pour qu'ils appréhendent mieux les publics du plan
- Réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement (horaires d'intervention atypiques, valorisation de la plus-value des temps informels dans les accompagnements, ...) et sensibiliser les professionnels du logement à ce changement de pratiques et de posture.

Action 2 : Gagner en transversalité avec de nouveaux champs

- Développer les liens avec l'insertion socio-professionnelle (accompagnement des BRSA, insertion pas l'activité économique, etc.)
- Travailler sur la formation et la sensibilisation des travailleurs sociaux aux problématiques de santé mentale
- Développer les liens (protocoles d'actions) avec les CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale) et les PTSM (Projets Territoriaux de Santé Mentale) notamment par rapport au Logement d'Abord
- Être en veille et répondre à un éventuel appel à projet sur « un chez soi d'abord »
- Soutenir le développement des résidences accueil, par des actions d'information/sensibilisation
- Mettre en place des groupes d'échange de pratique comme expérimentés dans le cadre du Logement d'abord sur l'ensemble des territoires à destination des bailleurs, associations, MDS et CCAS.

Résultats attendus

- Augmentation du repérage des personnes isolées
- Renforcement des liens avec les autres champs d'interventions dans une approche d'accompagnement global, notamment en matière d'insertion socio-professionnelle et de santé mentale

Liens vers d'autres fiches actions

- Informer et former les professionnels pour vulgariser les dispositifs logement
- Lever les freins grâce à une approche combinée logement – insertion professionnelle

Fiche n 14: Éviter l'entrée dans les minimas sociaux

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|---|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service RSA et pilotage budgétaire /Mission Pilotage RSA et Inclusion des jeunes | DDETS, CAF, Pôle emploi, MSA, DASEN, CCAS, MDPH |
| Éléments de constat | |
| <p>Dans un contexte de fortes mutations du monde du travail, une part des demandeurs d'emploi s'inscrit dans une situation de « récurrence au chômage ». Celle-ci se traduit par une difficulté à trouver un emploi durable et par une alternance de périodes de chômage et d'emploi.</p> <p>Cependant, le système social leur permet de bénéficier d'un droit à l'allocation chômage après une période d'activité (Allocation de Retour à l'Emploi : 130 jours ou 910 heures travaillés sur 24 mois) et de retrouver un emploi par un accompagnement de Pôle Emploi.</p> <p>Malheureusement, malgré cet accompagnement, des freins périphériques ou des événements de la vie amènent certains demandeurs d'emploi à solliciter les minimas sociaux tels que le RSA ou l'ASS, faute de solutions : Demandeurs avec de faibles droits ARE, demandeurs en fin droits, séparation, ... Certaines de ces situations auraient pu être évitées si la prise en charge avait été mutualisée entre les partenaires afin de répondre aux difficultés liées à l'emploi, à l'image de l'accompagnement global mis en œuvre entre Pôle Emploi et le Département.</p> <p>L'objectif : Éviter que les personnes ne basculent dans le RSA</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Créer des parcours personnalisés mobilisant l'ensemble des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accompagnement global similaire à celui de Pôle Emploi-Département en mobilisant les différents acteurs autour des problématiques • Prévenir les difficultés à venir pour la personne, au vu de sa situation, en mobilisant très tôt l'offre de service adaptée permettant de répondre à des problèmes repérés <p>Action 2 : Mettre en place une interconnaissance des professionnels (les techniciens de terrain en charge du projet de chaque institution) et des outils de chacun/offre de service</p> <p>Action 3 : A chaque repérage, organiser des échanges (réunion rapide/TEAMS, Appel, ...) entre les techniciens de terrain des 4 institutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir, ensemble, le parcours à mettre en œuvre pour l'intérêt de la personne <ol style="list-style-type: none"> a. Accompagnement social – professionnel- psychologique - santé b. Resocialisation, avec l'objectif de redonner des valeurs, réapprendre les droits et les devoirs c. Mobilisation les partenaires et leur offre de service • En cas de besoin et en fonction des échanges entre les partenaires, l'accompagnement pourra intervenir sur la famille, si cette étape peut faciliter le retour à l'emploi du demandeur. • Formaliser, pour chaque accompagnement, l'objectif final, les étapes, qui fait quoi, le délai d'accompagnement, les points de rencontres entre partenaires mais aussi avec la famille en début et pendant le parcours | |

Résultats attendus**Quantitatifs :**

- Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'accompagnement
- Typologie des publics à l'entrée de l'accompagnement
- L'origine de la demande d'orientation vers le dispositif
- Nombre de ceux qui ont eu une solution évitant les minimas sociaux

Qualitatifs :

- L'évolution de l'interconnaissance partenariale
- Nombre de ceux qui ont eu une solution évitant les minimas sociaux
- Exemple de solutions de concertation qui ont été une plus-value dans l'accompagnement

Liens vers d'autres fiches actions

- Eviter la reproduction sociale
- L'accompagnement RSA
- Remobilisation des publics les plus éloignés et aux problématiques complexes

Fiche n°15: Accompagner les parcours logement complexes sur la totalité du territoire départemental

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat | Etat (DIHAL, DDETS, Préfecture), Associations du champ du logement et de l'hébergement, SIAO 62 et antennes SIAO, EPCI, CCAS, URH et bailleurs sociaux |
| Éléments de constat | |
| <p>La complexité d'un parcours « logement » signifie que la personne rencontre un cumul de difficultés relevant de champs de compétences variés, que son parcours logement est jalonné d'échecs et que le droit commun a montré ses limites pour lui permettre d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Les conséquences de ce parcours complexe sont néfastes sur un ensemble d'aspects de la vie des personnes : santé, insertion professionnelle, parentalité ...</p> <p>Pour soutenir ces personnes en parcours logement complexe, le Département a répondu aux deux appels à manifestation d'intérêt relatif au Logement d'abord. Ainsi, il déploie sur les territoires de l'Artois et de Lens Hénin, depuis 2018 et sur les territoires du Boulonnais, de l'Audomarois et du Montreuillois, depuis 2021, 5 plateformes Logement d'abord, incarnées chacune par un coordinateur. Cette dynamique vise à orienter rapidement les ménages, dont le parcours rend complexe l'accès et/ou le maintien dans le logement, vers un logement durable, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Elle s'inscrit dans la même philosophie que la dynamique de « référent de parcours ».</p> <p>Chaque plateforme s'appuie sur un réseau territorial large. Les sollicitations des partenaires sont étudiées par le coordinateur (étude de la fiche saisine). Le coordinateur donne alors une préconisation : accompagnement de droit commun ou spécifique au Logement d'abord (validation en commission avec le chef SLISL). Il propose ensuite la mise en place d'un accompagnement coordonné en lien avec les partenaires et recherche une offre de logement mobilisable (bailleur). Des évaluations sont faites régulièrement pour voir si une réorientation serait pertinente. La plateforme dispose de 3 accompagnements spécifiques « Logement d'abord », renforcés et transversaux.</p> <p>Depuis le lancement de la démarche, les plateformes logement d'abord ont été saisies de 1266 situations. Dans le cadre de ces sollicitations : 634 ménages ont été accompagnés. 445 ménages ont été accédés ou se sont maintenus en logement. 275 demandes ont été réorientées. Plus de 30% du public orienté vers le Logement d'abord est déjà en logement. Cela peut être des situations avec d'importants problèmes d'appropriation du logement ou des situations d'expulsions. Plus de 10% du public est en errance, à la rue ou en squat. 40% sont hébergés chez des tiers ou en structure. A ce jour, les territoires du Calais, du Ternois et de l'Arrageois hors CUA (la CUA développant une dynamique Logement d'abord au titre du 1^{er} appel à manifestation d'intérêt) ne sont pas couverts par le Logement d'abord. Des initiatives existent cependant comme les Groupes de Résolution de Situations Particulières (GRSP) sur l'Arrageois. Afin de parvenir à une couverture totale du territoire, le Département va engager, le déploiement du Logement d'abord sur ces nouveaux territoires.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Déployer des postes de coordinateurs sur les territoires du Calais, du Ternois et de l'Arrageois (hors CUA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter des crédits au titre du FSE + en complément d'une part de crédits du Département, pour permettre aux deux associations porteuses d'antennes SIAO le recrutement d'un ETP sur le Calais et un ETP sur le Ternois / Arrageois hors CUA, de coordinateurs, dès 2024 | |

- Installer deux nouvelles plateformes Logement d’abord et fédérer le réseaux d’acteurs (EPCI, CCAS, bailleurs sociaux, associations notamment) sur le même modèle que celui des autres plateformes portées par le Département (utilisation des mêmes outils de suivi, tableaux de bord, fiches saisines ...)
- Communiquer largement sur ces deux territoires sur le déploiement des plateformes et la plus-value du Logement d’abord
- Intégrer ces deux nouveaux coordinateurs au réseau des coordinateurs déjà en poste.

Action 2 : Etoffer les plateformes Logement d’abord du Calaisis et de l’Arrageois (hors CUA) / Ternois de moyens d’accompagnement social

- Rechercher de nouveaux financements pour permettre le développement d’accompagnements dédiés à l’image des 3 accompagnements du Logement d’abord préexistant. Les différentes pistes de financement à explorer seront à chercher auprès de :
 - la DIHAL : la totalité des postes de coordinateurs, soit les 5 existants et les 2 à venir seront financés par le FSE + et le Département, ce qui viendra amoindrir les crédits utilisés actuellement. Avec le maintien d’une enveloppe DIHAL constante ces crédits non utilisés pourraient être réaffectés sur des accompagnements pour les nouveaux territoires
 - l’ARS : le financement de temps d’infirmiers et de psychologues sera sollicité sur ces deux nouveaux territoires.
- En complément, envisager des mutualisations d’accompagnement sociaux préexistants, de nature différentes ou similaires, financés par le Département (ex : accompagnements FSL), mais aussi par ses partenaires, tel que prévu également dans le cadre du Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées.

Action 3 : Soutenir les ménages en parcours logement complexe de ces deux nouveaux territoires

- Veiller à l’alimentation des plateformes : sensibiliser les acteurs locaux au repérage de situations complexes et à leur orientation vers la plateforme
- S’appuyer sur les GRSP existants en les étoffant
- Activer les réponses en terme d’accompagnement social et la recherche des logements.

Résultats attendus

- Recrutement des deux coordinateurs Logement d’abord : Un ETP pour le Calaisis et un ETP pour l’Arrageois (hors CUA) et le Ternois
- Déploiement des deux plateformes en fédérant le réseau d’acteurs
- Existence d’accompagnements Logement renforcés et transversaux sur ces territoires
- Accompagnement des ménages en parcours logement complexe pour permettre leur accès au logement ou leur maintien dans un logement.

Liens vers d’autres fiches actions

- Accompagner vers et dans le logement autrement
- Informer et former les professionnels pour vulgariser les dispositifs logement

Fiche n°16 : Lever les freins à l'insertion

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|---|--|
| <p>Direction des politiques d'inclusion durable / Service insertion emploi /</p> | <p>État (Délégation Interministérielle à la Prévention et Lutte contre la Pauvreté), Région Hauts-de-France, EPCI, plateformes mobilité de Mamobilité 62, acteurs de mobilité du département du Pas-de-Calais, CAF, Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)</p> |
| <p>Éléments de constat</p> | |
| <p>La mobilité est le 1er frein au retour à l'emploi, devant la formation, la santé ou encore le logement. Le rayon moyen de déplacement des publics vulnérables est inférieur à 15 km et la moitié des bénéficiaires du RSA ne disposent pas de permis de conduire ou de véhicule pour se déplacer. Plus de 60% d'entre eux sont dans l'incapacité de se rendre à plusieurs rendez-vous pour l'emploi en raison de l'absence de solution de mobilité.</p> <p>Les freins à la mobilité sont de 3 niveaux : financiers – matériels – cognitifs, et l'offre de service mobilité est méconnue à la fois des publics et des professionnels de l'accompagnement. Enfin, le manque de coordination des acteurs de mobilité et de l'insertion ne permet pas d'assurer un parcours de mobilité optimal pour les publics.</p> <p>Sur le plan de la garde d'enfants, 7 631 familles bénéficiaires du RSA vivent avec des enfants de 2 ans et moins, et le taux moyen d'occupation des Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) du département est de 70 %. Un accès limité aux crèches qui s'expliquent par le non-recours des familles en situation de pauvreté et un besoin d'accompagnement des établissements pour accueillir des familles considérées comme non prioritaires</p> | |
| <p>Modalités de mise en œuvre</p> | |
| <p>Action 1 : Conforter la plateforme de Mobilité départementale « Mamobilité62 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie d'ensemble au sein d'une gouvernance régionale de la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Co-piloter avec la Région Hauts-de-France la mise en œuvre des Plans d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS). ○ Être un interlocuteur unique et privilégié dans les échanges autour du développement de cette politique publique émergente aux côtés, de l'Etat, de la Région et des EPCI. • Réaliser un accompagnement renforcé « sur-mesure » et de proximité des publics fragilisés par le frein à la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ 10 conseillers mobilité sur tout le département du Pas-de-Calais ○ Une permanence « activable » dans un rayon de moins de 15km du lieu de domicile ○ 1250 accompagnements par an pour trouver des solutions adaptées ○ Près de 200 partenaires de l'insertion et de l'emploi visés pour faciliter le repérage des difficultés ○ Des aides individuelles allouées pour permettre l'accès aux solutions de mobilité préconisées. • Structurer une offre de mobilité solidaire à l'échelle du Pas-de-Calais <ul style="list-style-type: none"> ○ 12 structures de mobilité soutenues financièrement et fédérées autour d'une ambition commune | |

- Déploiement d'une synergie entre les solutions de mobilité pour assurer une logique de parcours de mobilité efficiente

Action 2 : Soutenir la démarche « Accueil pour tous »

- Renforcer l'intermédiation entre les familles vulnérables et les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
 - 9 professionnelles Intermédiatrices réparties sur le Pas-de-Calais
 - Une coordination départementale pour le développement d'expertise partagée
 - Un accompagnement adapté et de proximité auprès des familles identifiées (ex : participation aux ateliers parents-enfants, consultations PMI, forum de la petite enfance...)
 - Une écoute des gestionnaires des EAJE pour faciliter leur adaptation aux besoins spécifiques des familles vulnérables.
- Développement d'un partenariat transversal réunissant le domaine de l'insertion socio-professionnelle et l'Enfance
 - Comité de suivi partenarial avec a minima la CAF, le service PMI et service Insertion du CD62
 - Comité des partenaires élargis aux prescripteurs de l'insertion et de l'Emploi et de la Petite Enfance (ex : Pôle Emploi, CAF, associations, EPCI, Relais Petite Enfance...)
 - Comité stratégique départemental (CAF – CD62- EPDEF)

Action 3 : Poursuivre l'Aide Financière Personnalisée (AFP)

- Action destinée à prendre en charge en totalité ou partiellement certains frais rencontrés par des bénéficiaires du RSA afin de lever les freins périphériques à l'emploi ou à la formation professionnelle.
 - 75% des aides versées pour lever des freins à la mobilité
 - Entre 1100 et 1200 AFP versées par an

Résultat attendu

- « Aller vers » les publics pour accentuer le repérage des problématiques,
- Apporter des solutions adaptées et durables de mobilité et de garde d'enfant(s) aux publics cibles pour notamment permettre de faciliter leur employabilité et/ou leur autonomie,
- Fédérer à l'échelle départementale l'ensemble des acteurs porteurs de solutions pour renforcer les logiques de parcours des publics.
- Participation active dans le cadre de la gouvernance permettant notamment de mieux coordonner et optimiser les actions à l'échelle départementale ou régionale.

Liens vers d'autres fiches actions

- Construire les parcours d'insertion vers l'emploi
- Remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi et aux problématiques complexes
- Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi

Fiche n°17 : Lever les freins grâce à une approche combinée logement insertion professionnelle

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| <p>Direction des politiques d'inclusion durable / Service Insertion et Emploi / Service des politiques sociales du logement et de l'habitat</p> | <p>État (DDETS), associations relevant du champ du logement, de l'hébergement et de l'insertion professionnelle, têtes de réseaux : FAS / URIOPSS / UDCCAS, Référents RSA, Missions locales (coachs ASE et jeunesse), Plateformes mobilité, Coordinateurs Logement d'Abord</p> |
| <p>Éléments de constat</p> | |
| <p>L'emploi et le logement sont deux facteurs clés d'insertion. D'une part, l'emploi permet de sécuriser un accès durable au logement. D'autre part, le logement apporte une certaine stabilité qui permet d'exercer un emploi dans de bonnes conditions (en effet, comment accomplir normalement son travail si on est mal logé ou sans logement fixe ?).</p> <p>L'emploi et le logement constituent également des domaines essentiels pour rompre l'isolement des personnes et favoriser leur bien-être. Selon l'étude Solitudes 2022, menée par le CRÉDOC pour la Fondation de France, le chômage est un facteur déterminant de la solitude. Les personnes privées d'emploi sont ainsi 21 % à être isolées, contre 13 % pour le reste de la population.</p> <p>Ces 2 domaines ne se travaillent pas de façon successive, mais concomitante, c'est pourquoi des liens entre dispositifs d'insertion professionnelle et logement ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> – liens entre le dispositif des coachs ASE / coachs jeunesse et ceux portant sur les accompagnements au logement, à destination des 18-25 ans ; – dispositif « Premières Heures en Chantier », permettant à des personnes en rue ou ayant connu un parcours de rue de reprendre un emploi, de façon très progressive ; – organisation de sessions de sensibilisation à destination des acteurs du logement sur les dispositifs permettant la levée des freins périphériques (Ma mobilité 62, crèches à vocation d'insertion professionnelle), ainsi que des sessions sur la thématique « Repérer les synergies appelées à se mettre en œuvre notamment avec les partenaires du social et de l'insertion professionnelle sur son territoire » (organisées sur le bassin minier). <p>Dans cette optique, le Département souhaite poursuivre l'articulation des liens « Emploi-Logement », ainsi que le soutien d'initiatives conjointes en ce sens.</p> | |
| <p>Modalités de mise en œuvre</p> | |
| <p>Action 1 : Articuler les interventions et travailler à une gouvernance croisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le travail collectif à l'échelle locale et réunir les professionnels de l'hébergement, du logement et de l'insertion notamment dans le cadre d'instances communes (exemple : commission locale FSL) • Intensifier l'accompagnement des associations du champ du logement à prendre la référence RSA et travailler les articulations avec les SLAI. S'assurer, dès le diagnostic d'entrée dans le dispositif du RSA, en cas de frein repéré lié au logement, qu'un plan d'actions renforcé soit réalisé <p>Action 2 : Sensibiliser les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les acteurs du logement à l'utilisation des outils « Plateforme de l'Inclusion » et « monJob62 » pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes qu'ils accompagnent. • Outiller les acteurs de l'insertion socio-professionnelle pour leur permettre d'orienter au mieux les personnes qu'ils accompagnent et qui connaissent des problématiques d'accès/maintien dans le logement. | |

Action 3 : Renforcer l'approche globale dans les accompagnements

- En lien avec la mise en place de Ma Mobilité 62 : mieux prendre en compte la question de la mobilité dans les relogements pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi
- Soutenir les projets innovants, à l'instar des dispositifs 1ères heures et Convergence. Action alliant la problématique de l'insertion professionnelle et du logement, destinée à accompagner des publics avec une problématique de logement complexe vers le retour à l'emploi de manière très progressive et sans exigence de productivité.

Résultats attendus

- Faciliter les liens entre les acteurs de l'insertion socio-professionnelle et du logement, afin d'améliorer l'accompagnement des personnes
- Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre un travail de manière progressive, grâce à un travail d'articulation emploi/logement

Liens vers d'autres fiches actions

- Informer et former les professionnels pour vulgariser les dispositifs logement
- Accompagner autrement vers et dans le logement
- L'accompagnement RSA

Fiche n°18: Construire les parcours d'insertion vers l'emploi

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service insertion emploi / | Région Hauts-de-France, Pôle emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi / Maisons de l'emploi, opérateurs de Compétences, organismes de formation |
| Éléments de constat | |
| <p>De nombreux secteurs d'activité en pénurie de collaborateurs ; en témoigne les 350 000 offres d'emploi non pourvus au 1^{er} trimestre 2023 (selon enquête du ministère du travail).</p> <p>Des métiers en tension peu attractifs, le plus souvent lié à un déficit d'image.</p> <p>Un fossé qui se creuse entre les attentes du monde économique et les freins périphériques au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Le Département a pour ambition de contribuer au rapprochement offres et demandes d'emploi en facilitant l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.</p> | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Découvrir les métiers et préparer à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une action préparatoire en amont d'un recrutement ou d'une formation qualifiante • Identifier les freins à l'insertion et élaborer des stratégies pour y remédier • Ré-entraîner à l'effort en s'appuyant sur des périodes d'immersion en entreprise • Renforcer l'efficacité de la démarche d'insertion professionnelle • Développer les atouts personnels et professionnels • Élaborer et confirmer un projet professionnel • Favoriser l'accès à un emploi durable au travers d'un appui renforcé et personnalisé <p>Action 2 : Développer les compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concourir à la montée en compétences des bénéficiaires du RSA par une contribution financière versée à un organisme de formation ou au bénéficiaire lui même <p>Action 3 : Poursuivre le partenariat avec la Région et les OPCO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2018, signature d'une convention partenariale avec la Région des Hauts-de-France pour améliorer l'accès aux parcours de formation des bénéficiaires du RSA. • Mobiliser les enveloppes structurelle et conjoncturelle de l'offre de formation régionale pour répondre aux besoins en main d'œuvre dans le cadre de la démarche Grands chantiers (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et Canal Seine Nord Europe). • Mobiliser les ressources des OPCO pour construire ensemble des parcours de qualification jusqu'au retour à l'emploi. <p>Action 4 : Utiliser l'insertion par l'activité économique comme un des leviers à l'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de divers financements à destination d'une centaine de structures de l'IAE (Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion et Ateliers Chantiers d'Insertion) afin de proposer une offre d'insertion plus efficace et plus efficiente sur l'aspect qualitatif et quantitatif. | |

Action 5 : poursuivre la dynamique des Clauses sociales

- Utiliser la commande publique comme levier à la création de parcours d'insertion vers l'emploi
- Maillage départemental en guichet unique situé dans chaque territoire et mobilisable par l'ensemble des acheteurs publics et privés.

Résultats attendus

- Développer l'acquisition de compétences des bénéficiaires du RSA et ainsi les rapprocher d'une insertion par l'emploi
- Accompagner les publics cible au travers des parcours sans couture, adaptés aux besoins des entreprises
- Accroître l'efficacité des actions d'insertion départementales par la coopération avec d'autres acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi

Liens vers d'autres fiches actions

- Sensibiliser aux métiers et à accéder à l'emploi

Fiche n°19 : Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi

| Pilote(s) | Partenaires associés à la mise en œuvre |
|--|--|
| Direction des politiques d'inclusion durable / Service insertion emploi / | Région Hauts-de-France, Pôle emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi / Maisons de l'emploi, opérateurs de Compétences, organismes de formation |
| Éléments de constat | |
| Des métiers en tension peu attractifs, le plus souvent lié à un déficit d'image. Des difficultés croissantes à mobiliser les demandeurs d'emploi sur les actions d'insertion Des entreprises prêtes à s'engager dans une démarche commune de sensibilisation et de découverte des métiers. | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <p>Action 1 : Mettre en situation professionnelle – PMSMP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir un métier ou un secteur d'activité par une immersion en entreprise • Permettre une confirmation de projet professionnel pour s'engager dans un parcours de qualification • Susciter chez un employeur l'envie de recruter un bénéficiaire du RSA suite à une période en immersion <p>Action 2 : Recruter autrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux personnes bénéficiaires du RSA de découvrir des métiers porteurs d'emploi et/ou de se voir proposer un parcours de formation ou un emploi. • Apporter des réponses et des solutions concrètes. • Sortir des cadres classiques de recrutement (escape game, job dating inversé). <p>Action 3 : Ouvrir Monjob62 aux entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux entreprises qui cherchent à recruter d'accéder à des profils pouvant répondre à leur besoin. • Permettre aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement au recrutement à travers la gestion 4 mains. <p>Action 4 : poursuivre la dynamique Contrats aidés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'employeur de bénéficier d'aides pour diminuer le coût de l'embauche. • Permettre à des BRSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion. | |
| Résultats attendus | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la détection d'appétences pour un métier pour les transformer en compétences • Favoriser la captation du public • Favoriser le rapprochement des entreprises et des bénéficiaires du RSA • Favoriser l'inclusion durable dans l'emploi | |
| Liens vers d'autres fiches actions | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Construire les parcours d'insertion vers l'emploi | |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|-----------------------------|---|--|-------------------------|
| OFFRE ACCOMPAGNEMENT | | | |
| Plateforme orientation | <p>L'objectif d'orientation sous un mois après l'ouverture de droit est décliné sous 5 principes directeurs permettant d'améliorer le parcours des bénéficiaires du RSA, en terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de respect et responsabilité autour des engagements et devoirs réciproques ; • de prise en charge rapide, exhaustive et totale du bénéficiaire ; • d'une approche priorisant l'insertion professionnelle ; • de la personnalisation et la fluidité des parcours ; • de la garantie d'une coordination neutre et bienveillante tout au long du parcours du bénéficiaire. | Tous les bénéficiaires du RSA, les nouveaux entrants, et les bénéficiaires du RSA sans référent, soumis à droits et devoirs. | 10 000 |
| Référent Solidarité | <p>L'accompagnement se traduira par les objectifs et attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner le bénéficiaire du RSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion sociale ; • effectuer un état de la situation du bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours afin d'adapter au mieux l'accompagnement ; • mobiliser les actions d'insertion et démarches nécessaires à la mise en œuvre du parcours et à la résolution des problématiques rencontrées. | <p>Bénéficiaires du RSA résidant dans le Pas-de-Calais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontrant plusieurs freins périphériques lourds (logement, santé, social) faisant obstruction à toute reprise d'activité ; • en situation d'isolement, non autonome ; nécessitant la construction d'un parcours d'insertion sociale avec un accompagnement régulier de proximité à étapes ; • en attente d'ouverture d'autres droits – proches de la retraite, AAH. | 12 900 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|-----------------------------|---|---|-------------------------|
| Réfèrent socioprofessionnel | <p>L'accompagnement se traduira par les objectifs et attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner le bénéficiaire du RSA dans son parcours d'insertion socioprofessionnelle; • adapter au mieux l'accompagnement ; • permettre l'accès aux droits ; • mobiliser les actions d'insertion sociale et professionnelle permettant la levée des freins; • mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement ; • amener le bénéficiaire à s'inscrire et à découvrir l'outil Monjob62. • faire respecter le cadre légal lié au RSA. | <p>bénéficiaires du RSA résidant dans le Pas-de-Calais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontrant plusieurs freins périphériques ; • pour lesquels un projet à visée d'insertion professionnelle sera envisagé, nécessitant un accompagnement pour la réalisation de leurs démarches et vers leur autonomie ; | 14 800 |
| Réfèrent PLIE | <p>L'accompagnement se traduira par les objectifs et attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construire un accompagnement renforcé mené par un référent de proximité ; • développer des actions ressources qui permettent de dynamiser le parcours professionnel des participants ; • être le relais d'autres interventions plus spécifiques nécessaires à l'accompagnement professionnel ; • permettre au BRSA d'évoluer positivement dans son parcours d'insertion ; | <p>Bénéficiaires du RSA résidant dans le Pas-de-Calais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en capacité de rechercher un emploi (pas obligatoirement inscrit à Pôle emploi) ; • adhérant à l'accompagnement PLIE (protocole national) ; • rencontrant des freins pour la construction du parcours vers l'emploi ; • employable à moyen terme (9 – 18 mois) ; • nécessitant la construction d'un parcours professionnel avec un accompagnement régulier de proximité à étapes ; | 3 800 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|---|--|--|-------------------------|
| Réfèrent Pôle Emploi/ Accompagnement global | <p>L'accompagnement Pôle emploi vise à favoriser le placement des demandeurs d'emploi par une personnalisation accrue de l'accompagnement et des services. Pour répondre à cette ambition, l'offre de services s'articule autour de 4 modalités d'accompagnements.</p> <p>Depuis 2015, Pôle emploi, en partenariat avec le Département, a déployé l'accompagnement global. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi employables à court terme et qui rencontrent un voire deux freins, qui ralentissent la recherche d'emploi et qui pourront être résolus au cours de l'accompagnement. Pour cela, un accompagnement en binôme s'effectuera dans sa recherche d'emploi permettant la levée de freins périphériques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires du RSA résidant dans le Pas-de-Calais : en capacité de rechercher un emploi (inscrit à Pôle emploi) ; • rencontrant des freins pour la construction du parcours vers l'emploi ; • employable à court terme (9mois) ; | 5 000 |
| Réfèrent Travailleurs indépendants | <p>Ce dispositif a pour objectif d'apporter des solutions concrètes sur la base d'une opération structurée à un public actuellement en déficit d'accompagnement.</p> <p>Relevant du volet Initiative Économique, il vient en complémentarité des actions du Conseil Régional en matière de création d'entreprise..</p> <p>L'opération d'accompagnement des Bénéficiaires exerçant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque professionnel (CERP).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité de l'activité indépendante de leur entreprise, • Une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi. | <p>Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans exerçant une activité indépendante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le BRSA est « Travailleur indépendant » au sens juridique du terme • Le BRSA n'est pas « Travailleur indépendant » mais il exerce une activité indépendante | 850 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|--------------------------------|---|---|-------------------------|
| Accompagnement spécifique BRSA | <p>À l’instar des changements sociétaux, le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années, rendant plus difficile la mise en œuvre des parcours d’insertion et le retour à l’emploi. En effet, fragilisées, les personnes sont majoritairement dans le dispositif depuis plus de 5 ans. Des problématiques se sont accrues, telles que des difficultés psychologiques qui, par ricochet, engendrent d’autres freins tels que le manque de confiance en soi, un renforcement de l’isolement, une montée de l’agressivité, etc.</p> <p>Le renforcement de ces difficultés nécessite de pouvoir accompagner autrement et spécifiquement le public fragilisé psychologiquement.</p> | <p>Bénéficiaires du RSA résidant dans le Pas-de-Calais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont la problématique de santé mentale est le principal obstacle à l’insertion socio-professionnelle ; • nécessitant la construction d’un parcours d’insertion sociale avec un accompagnement régulier de proximité à étapes. | 230 |
| Formation des référents | <p>L’accompagnement se traduira par les objectifs et attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • outiller les référents RSA dans leurs accompagnements ; • accompagner la mise en œuvre des dispositifs ; • favoriser les relations partenariales sur les territoires ; • favoriser les échanges de pratiques ; • renforcer les capacités des professionnels à mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire et de son environnement ; • renforcer les capacités des référents RSA à accompagner les évolutions de parcours des bénéficiaires ; • informer et former les référents RSA. | <p>Les référents RSA plateforme, solidarité, socio-professionnel et PLIE des structures publiques et privées.</p> | 500 |

OFFRE INCLUSION JEUNES

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|---|---|---|----------------------|
| Éviter les sorties de l'ASE | <p>Le dispositif offre la possibilité de co-construire avec le jeune une réponse globale et adaptée, afin de sécuriser son parcours (éducatif, santé, social, logement, scolarité, formation, emploi, ressources...) autour d'un accompagnement en binôme, composé du référent ASE et du Coordonnateur mission locale, dans un objectif commun : éviter la/les rupture(s) de parcours du jeune.</p> <p>L'accompagnement proposé ne se substitue pas à l'accompagnement du référent ASE. Ils sont complémentaires et permettent une répartition des missions, pour travailler en transversalité autour du projet de vie du jeune.</p> | Les jeunes confiés ou ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance, du département du Pas de Calais, âgés entre 16 et 18 ans principalement. Une attention plus particulière sera apportée aux jeunes en rupture de parcours scolaire, professionnel ou éducatif. | 450 |
| Coach Jeunesse | <p>Le dispositif offre la possibilité de co-construire avec le jeune une réponse globale et adaptée, afin de sécuriser son parcours (santé, social, logement, scolarité, formation, emploi, ressources...) autour d'un accompagnement de proximité, avec un Coach mission locale, dans l'objectif : éviter la/les rupture(s) de parcours du jeune et s'engager avec le jeune dans un projet de vie.</p> <p>L'objectif est d'impliquer, mobiliser, remobiliser les jeunes en rupture avec la société, dans un parcours de droit commun et/ou éviter la démobilitation en privilégiant un accompagnement « hors les murs », le « côte à côte » et le « faire avec » ;</p> | Les jeunes du département du Pas de Calais, âgés entre 16 et 25 ans principalement, se trouvant dans un cumul de ruptures scolaires, sociales, professionnelles ou éducatives (bénéficiaires du RSA, ayants droits, sorties de l'ASE, en rupture avec la société). | 700 |
| Prévention des ruptures de parcours 16-18 ans | <p>Le Département du Pas-de-Calais souhaite continuer et renforcer son partenariat avec les écoles de la deuxième chance (E2C) présentes sur son territoire et ainsi apporter une première réponse aux jeunes relevant de l'obligation de formation dans le cadre de sa politique d'insertion.</p> <p>La finalité est de repérer les jeunes en développant le « Aller vers » et ainsi raccrocher les jeunes à un parcours permettant de répondre à l'obligation de formation des 16-18 ans</p> | <p>Est concerné tout mineur de 16 à 18 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en situation de décrochage du système scolaire ; • diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. | 200 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|--------------------------|---|--|---------------------------------|
| FAJ collectif | L'aide aux projets jeunesse de territoire (FAJCo) s'adresse à toute structure accueillant des jeunes qui souhaite réaliser un projet ponctuel impliquant plusieurs jeunes. Les projets doivent être menés en réponse à des besoins repérés sur les territoires et proposer un accompagnement individuel et/ou collectif favorisant l'autonomie du jeune en utilisant les vecteurs d'insertion sociale et/ou professionnelle. | Jeunes de 18 à 25 ans, résidant dans le Département du Pas-de-Calais, avec une possibilité d'extension aux jeunes à partir de 16 ans sous conditions d'accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle validé (apprentissage, PACEA, CEJ...) | En fonction des projets déposés |
| OFFRE INSERTION | | | |
| Actions innovantes | Tirer profit d'une diversité de situations d'apprentissage et de modalités pédagogiques innovantes permettant d'assurer la montée en compétences des bénéficiaires et leur accès à l'emploi par des voies qui leur sont adaptées. | Bénéficiaire du RSA / jeunes de moins de 26 ans | 591 |
| Préparatoires adaptées | Accompagnement spécifique vers l'emploi couvrant les problématiques liées à l'accès à l'emploi, un travail sur le projet professionnel et/ou formatif du participant et la mise en place d'un cursus pré-qualifiant préparant l'accès à l'emploi dans les filières en tension du territoire. | Bénéficiaire du RSA / jeunes de moins de 26 ans | 86 |
| Accompagner autrement | Mettre le bénéficiaire au cœur de l'accompagnement en privilégiant le « côte à côte » et le « faire avec ». Former autrement pour valoriser les compétences au travers de diverses expériences et faire prendre conscience du potentiel de chacun. | Bénéficiaire du RSA / jeunes de moins de 26 ans | 1169 |
| Aide à l'encadrement ACI | Contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont dépourvues et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur faisant bénéficier d'un accompagnement technique et socioprofessionnel de qualité, en les aidant | Bénéficiaires du RSA/ jeunes de moins de 26 ans | 1421 |
| Aide à l'encadrement AI | à lever les différents freins à l'emploi et en leur permettant d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à leur employabilité | Bénéficiaires du RSA/jeunes de moins de 26 ans | 527 |
| Aide à l'encadrement EI | | Bénéficiaires du RSA/jeunes de moins de 26 ans | 167 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|----------------------------|--|---|-----------------------------|
| Santé Employabilité | Mettre en place un accompagnement spécifique par des psychologues cliniciens avec pour objectif de lever les freins psychologiques empêchant la progression vers l'emploi et de favoriser les conditions de l'insertion. | Bénéficiaire du RSA / jeunes de moins de 26 ans | 221 |
| Action spécifique Handicap | Réalisation de diagnostics à l'échelle départementale par 3 chargés d'employabilité de la MDPH permettant d'évaluer de façon précise le degré d'autonomie de la personne ayant bénéficié de la RQTH. L'objectif est d'accompagner vers la solution Emploi la plus adaptée selon ce degré d'autonomie (emploi en milieu "fermé" (ESAT) ou milieu ordinaire. Permettre également de lever les freins périphériques pouvant empêcher cet accès à l'emploi | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 300 |
| Mobilité | Démarche entièrement intégrée et transversale animée et coordonnée à l'échelle départementale par la plateforme de mobilité "Mamobilité62". Objectif : être à la fois un interlocuteur de référence dans le cadre de la gouvernance régionale de la Mobilité et à travers l'élaboration des PAMS tout en facilitant la structuration d'une offre d'accompagnement renforcée à la mobilité "sur-mesure", de proximité pour 1250 personnes par an. Contribuer à la visibilité et la lisibilité de l'action coordonnées des 12 structures de mobilité solidaires financées notamment par le Département (auto-école sociale, garages solidaires, loueur, solidaire, taxis solidaires...) | Bénéficiaire du RSA jeunes de moins de 26 ans Personnes non BRSA "en suite de parcours" Demandeurs d'emploi (dérogation SPIE pour PE 15% de places) | 2250 |
| Premières heures | Remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réappropriier les codes du monde du travail. L'intégration s'effectue sur la base de la motivation, sans sélection, ni prérequis particulier. | Personne rencontrant une problématique de logement complexe | 30 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|--------------------------|--|---|---------------------------------|
| Préparatoires à l'emploi | <p>Mise en place d'une action préparatoire en amont d'un recrutement ou d'une formation qualifiante qui favorisera l'accès à l'emploi durable au travers un appui renforcé et personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les freins à l'insertion et élaborer des stratégies pour y remédier ; • ré-entraîner à l'effort en s'appuyant sur des périodes d'immersion en entreprises ; • renforcer l'efficacité de la démarche d'insertion professionnelle ; • développer les atouts personnels et professionnels ; • élaborer et confirmer un projet professionnel. <p>Concrètement, il s'agit de renforcer la connaissance d'un métier ou d'un secteur d'activité afin de limiter les ruptures de parcours en formation qualifiante ou en situation d'emploi.</p> | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 318 |
| Clauses sociales | <p>Pour contribuer au développement des achats socialement responsables sur son territoire, le Département met à disposition une offre de services complète et uniforme à destination des acheteurs publics. Cette offre de service s'appuie sur les missions de facilitateurs portées par les PLIE organisés en guichet territorial. Ces guichets territoriaux couvrent l'ensemble du département et exercent une mission de service public en faveur de l'emploi local. Ainsi, les facilitateurs ont pour mission la promotion des outils de la commande publique socialement responsable auprès des acheteurs publics et du monde économique du territoire. Le Département s'engage fortement en finançant 12 postes de facilitateurs dont 2 intervenant sur les territoires ERBM.</p> | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 921286 Heures D'insertion |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|------------------------------|---|---|-------------------------|
| Accompagnement dans l'emploi | Ce projet a pour objectif de maintenir dans l'emploi pendant et après la période d'essai les bénéficiaires et éviter ainsi tout décrochage suite à la prise de poste. Concrètement, il s'agit de déclencher dès l'embauche (ou juste avant) un suivi quotidien pendant une période prédéterminée pour remédier à toute éventuelle difficulté de transport, de motivation, d'anxiété, de garde d'enfant... rencontrée par le (ou la) néo salarié(e). | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 125 |
| Développement des GEIQ | Ce projet a pour objectifs de permettre le recrutement au sein d'un GEIQ, la montée en compétences et l'accès à l'emploi durable des publics cible. Au-delà de la mise en place de parcours de professionnalisation, un accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de l'action est réalisé portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • la levée des freins à l'emploi (mobilité, difficultés financières, savoir être, etc.) ; • l'accompagnement et le suivi au poste de travail ; • l'identification et accompagnement d'un tuteur au sein de l'entreprise ; • l'accompagnement jusqu'à l'accès à un emploi stable. | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 29 |
| Evaluation des compétences | Dispositif visant à évaluer les compétences des participants au travers multiples approches possibles : <ul style="list-style-type: none"> - utiliser des approches techniques de nouvelle génération qui allient la technicité dans un univers ludique tout en étant performant sur le rendu de l'évaluation des participants ; - tester en situation « réelle » de travail des participants dans les secteurs d'activités du bâtiment ou des travaux publics ; - répondre rapidement aux professionnels susceptibles de proposer des candidats à l'emploi dans des secteurs d'activités porteurs sous forme de tests à la journée. | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 64 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|---|--|---|--------------------------------|
| Coaching emploi | Pour faire face à la nécessité de préparer davantage les personnes, le Département déploie l'action Coaching emploi permettant d'accompagner les bénéficiaires du RSA et jeunes identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un programme de coaching intensif, afin de leur permettre un retour direct à l'emploi. | Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et/ou aux jeunes de moins de 26 ans | 420 |
| OFFRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LOGEMENT / ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE | | | |
| FSL : Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) | Mesure éducative et budgétaire visant à accompagner le ménage dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci. Selon les difficultés, 2 types de mesures : simple ou renforcée. | Les personnes dépourvues de logement , hébergées, menacées d'expulsion, mal logées, victimes de violences intrafamiliales | 2 462 |
| FSL : Aide à la Médiation Locative (AML) | L'AML est un accompagnement avec pour outil : le bail glissant. L'objectif est d'accompagner le ménage à l'autonomie par l'appropriation des droits et devoirs du locataire et par la prise en charge globale sa situation. Il doit permettre la transformation du statut de sous-locataire en locataire par le glissement du bail. Selon les difficultés 2 types d'AML : simple ou renforcée. | Les personnes dépourvues de logement , hébergées, menacées d'expulsion, mal logées, victimes de violences intrafamiliales. L'AML est proposée pour les personnes proches de l'autonomie. | 318 |
| FSL : Forfait Annuel Logement (FAL) | Le FAL est un accompagnement social du logement temporaire (ALT). Il s'agit de permettre au ménage d'élaborer et de construire un projet cohérent avec sa situation. c'est un accompagnement global. | Les personnes logées dans un logement temporaire (ALT). | 328 |
| FSL : DSF réalisés + portes closes (PC) | C'est un outil de prévention des expulsions locatives. Il est effectué avant l'audience. Il a un double objectif : 1) auprès du juge : il apporte les éléments administratifs, financiers et sociaux. 2) auprès de la personne: il informe sur la procédure d'expulsion, oriente sur les dispositifs de traitement de la dette et incite la personne à se rendre à l'audience. | Les personnes assignées en résiliation de bail pour impayés de loyer. | DSF réalisés : 1315 + PC : 665 |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|--|---|---|---|
| FSL : AET Action Energie Téléphone | Prévenir, diagnostiquer, accompagner et traiter les situations de précarité énergétique des ménages, relevant du PDALHPD, qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants . Via des accompagnements personnalisés individuels et/ou collectifs qui porteront sur les éco-gestes, l'équipement du logement, la gestion budgétaire et/ou l'amélioration du bâti. | Ménages rencontrant des difficultés à régler leurs factures d'eau et d'énergie, qui ont des consommations manifestement élevées, qui vivent dans un logement en mauvais état, dont le logement a été rénové avec un changement de mode de chauffage. Primo locataires ou accédants. Sortants de structure d'hébergement. | 300 accompagnements individuels 21 ateliers collectifs |
| FSL : GLA Gestion Locative Adaptée | La GLA consiste en une activité de gestion de logements (propriétaires privés) de proximité, rapprochée et attentive , adaptée aux publics fragilisés et comprenant un suivi individualisé et une médiation avec l'environnement. | Les personnes dépourvues de logement, hébergées, menacées d'expulsion, mal logées, victimes de violences intrafamiliales. | 800 logements |
| Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé MASP | C'est une mesure d'accompagnement social global dont le fondement est l'aide à la personne rencontrant des difficultés relatives à son autonomie et à la gestion de ses ressources et dont la santé et la sécurité est menacée. | Majeurs dont la situation répond à 3 critères cumulatifs : <ul style="list-style-type: none"> • bénéficier d'au moins une prestation sociale. • éprouver des difficultés dans la gestion des ressources menaçant la santé et ou la sécurité. • ne pas présenter d'altérations mentales. | Paiement à la facture selon le niveau de la MASP. 1) sans gestion des ressources : 177 €/mois. 2) avec gestion des ressources : 210 €/mois. |
| LDA : ADSL (Autonome Dans Son Logement) | Dispositif déployé au titre du Logement d'abord : Il s'agit d'accompagnements renforcés et pluridisciplinaires, permettant d'accompagner durablement à l'accès/maintien dans le logement. Les équipes sont essentiellement composées de travailleurs sociaux et de psychologues, pour travailler notamment l'estime de soi. | Personnes au parcours logement complexe, cumulant des difficultés (hors public VIAL et ENVAUL) | 153 accompagnements individuels |

| | | | |
|---|---|---|---|
| LDA : VIAL (Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement) | Dispositif déployé au titre du Logement d'abord: Accompagnements renforcés et pluridisciplinaires, avec des interventions fondées sur l'aller vers, notamment via des liens avec les équipes de rue en charge des maraudes. L'accent est également mis sur la santé mentale. Les équipes pluridisciplinaires sont constituées de professionnels des champs sanitaire et social. | Personnes en errance sociale, présentant des troubles psychiques et/ou des conduites addictives. Ces personnes peuvent être en rue ou en logement (ex: personnes atteintes de Diogène). | 72 accompagnements individuels |
| LDA : ENVAUL (Entrée dans la Vie Autonome par le Logement) | Dispositif déployé au titre du Logement d'abord : Accompagnements renforcés et pluridisciplinaires, pouvant être couplés à une aide financière, si besoin, au titre des frais liés à la vie quotidienne (loyers, charges, etc.). | Jeunes de 18/25 ans cumulant divers types de vulnérabilités sans ressources ou en situation financière précaire | 42 accompagnements individuels |
| LDA : équipes mobiles PEX (Prévention des Expulsions locatives) | Dispositif déployé au titre du Logement d'abord, en renfort du dispositif des équipes mobiles financé par la DDETS (interventions pour des dettes locatives < à 1500€). Il s'agit d'opérer le plus rapidement possible dès le stade du commandement de payer, pour accompagner les ménages dans l'apurement de leurs dettes et stabiliser ainsi leurs situations. | Ménages du parc privé, inconnus des services et/ou ne répondant pas aux sollicitations, et connaissant une dette locative comprise entre 1500 et 4000€. | 250 diagnostics/conseils |
| Accompagnement logement autonome ASE | Il s'agit d'un accompagnement social global permettant l'accès et/ou le maintien dans le logement. Il est effectué par un travailleur social diplômé et est complété, au regard des problématiques du jeune, par d'autres professionnels (Mission locale, psychologue, TISF ...). Concernant le repérage : sur chaque MDS, le repérage des jeunes se fait à partir du réseau partenarial, MDS, missions locales/coachs ASE, CLLAJ, etc. Selon les difficultés 2 types d'accompagnements : simple ou renforcé. | Jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours ASE | 70 accompagnements renforcés ou 140 simples |
| ASTRE (Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique) | Cet accompagnement vient compléter les programmes et dispositifs existants visant à l'amélioration de l'habitat privé, en offrant un accompagnement social aux côtés de l'accompagnement administratif et technique déjà existant dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), des Programmes d'Intérêt général (PIG), et de l'offre de service de l'ANAH. | Propriétaires occupants très modestes, en situation de précarité énergétique, et dont les conditions de vie nécessiteraient d'engager des travaux de réhabilitation. | 20 accompagnements |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|--|---|---|--|
| OFFRE INFORMATION LOGEMENT / ORIENTATION | | | |
| Mission d'information au logement ADIL | Il s'agit d'informer gratuitement les habitants du Pas-de-calais qui souhaitent des informations juridiques dans le domaine du logement et de l'habitat, par exemple sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées (conditions d'accès au parc locatif), etc. Les consultations sont données par téléphone et/ou sur rendez-vous par des juristes répartis dans des bureaux permanents implantés sur le Pas-de-Calais. | Ensemble des habitants du Pas-de-Calais, souhaitant des informations juridiques dans le domaine du logement et de l'habitat. | 6000 consultations |
| FSL : numéro vert prévention des expulsions ADIL | L'objectif du numéro vert est d'éviter l'expulsion locative du plus grand nombre de ménages. Il s'agit d'informer, conseiller et orienter les locataires et/ou propriétaires (parc public/privé) vers la solution juridique et financière la plus adaptée, et d'établir, selon les besoins, un contact avec les services sociaux compétents. Il s'agit aussi d'apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des travailleurs sociaux. | Ensemble des ménages et des travailleurs sociaux du Pas-de-Calais, confrontés à la procédure d'expulsion locative | 200 accompagnements |
| sessions d'information TS sur la précarité énergétique | 2 niveaux de sensibilisation: <ul style="list-style-type: none"> • contexte, repérage, diagnostics, accompagnements; • aides et dispositifs existants, accompagnements. | Travailleurs sociaux exerçant des mesures d'accompagnement liés au logement (ASLL, AML...). Intervenants sociaux, médico-sociaux, bénévoles intervenant au domicile des ménages ou recevant en permanences des ménages en situation de PE. | 10 sessions de 2 jours par an (1 groupe + 8 à 12 participants) |
| CLLAJ | Les CLLAJ sont un outil indispensable pour l'accompagnement des jeunes vers l'accès au logement autonome, mais aussi un observatoire des besoins et les coordonnateurs d'un réseau territorial d'acteurs locaux qu'ils ont vocation à renforcer. L'objectif est de soutenir les CLLAJ dans l'exercice de leurs missions, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir, Informer, Orienter • Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement • Mobiliser l'offre de logement / faciliter le lien avec les bailleurs 8 CLLAJ assurent une couverture départementale. | Tout jeune de 16 à 30 ans | 3000 jeunes reçus par les CLLAJ |

| Typologie | Descriptif dispositif | Public cible | Nombre mesure/ place |
|--|--|---|--|
| AUTRES DISPOSITIFS LOGEMENT ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE | | | |
| soutien au micro crédit personnel | L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi et plus généralement l'insertion sociale, en permettant le financement de projets individuels, comme par exemple, l'achat d'un véhicule, et ce, sur tous les territoires du Pas-de-Calais. Ce dispositif s'inscrit dans une relation tripartite entre un prêteur, un emprunteur et un accompagnateur social. Ce dernier accompagne le bénéficiaire pendant toute la durée du prêt. | Ménages modestes qui sollicitent un microcrédit nécessaire à leur insertion sociale et professionnelle, et dont l'accès au crédit bancaire classique est difficile. | 400 ménages rencontrés |
| solution Logement pour les jeunes primolocataires de moins de 30 ans | L'objectif est de proposer une offre de logements adaptée pour les publics jeunes. Sont notamment recherchés : <ul style="list-style-type: none"> • La réactivité dans l'octroi des logements • Des typologies adaptées • La situation de ces logements, notamment au regard des solutions de transport • Le pré-équipement des logements • Le lissage des charges, la compatibilité du loyer avec les ressources des jeunes. | Jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple sans enfant, en recherche d'un logement, effectuant une première demande de logement | 15 jeunes au sein du parc de logements pré-équipés existants ou 8 nouveaux logements à équiper |
| solution logement pour les jeunes ayant eu un parcours ASE | | Jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours ASE | 25 jeunes |
| coordination gens du voyage | L'objectif est de : <ul style="list-style-type: none"> • animer le schéma des gens du voyage - volet social • coordonner les grands passages • participer aux réunions des différentes instances territoriales et départementales de la gouvernance du schéma départemental. <p>Cette action est co-financée avec l'Etat, à hauteur de 50% chacun.</p> | Gens du voyage | Animation du schéma donc pas d'objectifs chiffrés |

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Service RSA, Coordination et Pilotage Budgétaire

RAPPORT N°11

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

SCHÉMA "GARANTIR L'INCLUSION SOCIALE, PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT DES HABITANTS DU PAS-DE-CALAIS "

Contexte

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil départemental a adopté le Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais », troisième volet de son projet de mandat 2022 - 2027. Il y affirme une ambition forte pour garantir un accueil de qualité, pour renforcer l'aide et l'accompagnement des publics vulnérables et pour accentuer la mobilisation pour l'accès à l'emploi, levier d'autonomie sociale.

En tant que Chef de file de l'action sociale et de l'insertion, le Département doit se doter de deux documents-cadres :

- le Programme départemental d'insertion (PDI) qui définit les orientations et axes stratégiques de la politique départementale en matière d'insertion et d'emploi;
- le Pacte territorial pour l'insertion (PTI), élaboré en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs institutionnels et associatifs, qui décline les orientations du PDI et définit les modalités de leur mise en œuvre.

Dans le champ du logement, la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement complétée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 impose au Département de se doter d'un plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), en co portage avec l'Etat.

Le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » présenté ci-après intègre donc les grandes orientations du PDALHPD voté le 12 décembre 2022 et reprend les modalités du

Les engagements du schéma 2023-2027

Le Pacte des solidarités humaines fixe les grandes orientations et prend des engagements dans le cadre de la politique d'accès au logement, à l'emploi et celle relative à l'action sociale de proximité.

Ainsi, le présent schéma est la déclinaison opérationnelle, sur le champ des politiques d'accès et de maintien dans le logement, d'insertion et de lutte contre les exclusions du Pacte des solidarités humaines et des différents travaux déjà engagés ces 2 dernières années.

Feuille de route du Département pour les 5 prochaines années, ce schéma poursuit des ambitions d'accès aux droits mais surtout met l'accent sur une logique de prévention en vue d'éviter les ruptures de parcours. Il promeut des principes d'adaptation permanente de l'offre aux besoins et de coordination des acteurs en faveur de l'inclusion des personnes.

Il s'inscrit dans la dynamique impulsée par le Département pour décliner la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, puis plus récemment du déploiement du Service public de l'insertion et de l'emploi. En perspective, il prépare les évolutions à venir au regard de la réforme France Travail prévue par l'Etat pour 2025 et du Pacte des solidarités annoncé. En matière de logement, il s'inscrit également dans la dynamique du plan quinquennal en faveur du logement d'abord et de la lutte contre le sans abris.

Dans sa construction, le schéma est pensé en cohérence et de manière transversale avec les travaux d'élaboration d'autres documents d'application des trois pactes, notamment le Schéma de l'enfance et de la famille, l'Engagement handicap et la délibération relative à la jeunesse.

Le schéma se construit autour de 5 engagements:

1. Favoriser l'accès aux droits : accueillir, informer, orienter
 - Garantir un accueil de premier niveau
 - Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité
 - Développer de nouveaux outils d'accès aux droits et d'interface avec les usagers
2. Investir dans les missions de prévention
 - Prévenir les situations de précarité financière
 - Prévenir les situations de précarité énergétique
 - Favoriser l'Inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours
3. Aider et soutenir dans les moments difficiles
 - Aider financièrement
 - Accompagner autrement
 - Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes
4. Construire des parcours intensifs d'insertion pour favoriser l'accès et le maintien dans

l'emploi

- Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins
- Construire les parcours d'insertion vers l'emploi
- Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi

5. Fédérer les acteurs pour répondre aux besoins du public

- Informer et former les professionnels
- Coordonner et mobiliser les partenaires en faveur des publics
- Faire vivre le réseau d'acteurs en faveur de l'inclusion des publics

Les engagements ainsi pris sont déclinés ensuite en fiches actions.

Ce schéma s'articule avec le schéma départemental de l'enfance et de la famille adopté par le Conseil départemental en séance du 19 juin 2023, en particulier en ce qui concerne l'insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Il s'articulera avec d'autres documents stratégiques qui seront proposés d'ici la fin de l'année 2023 à la délibération de l'Assemblée départementale : le schéma des politiques autonomie concernant notamment la plateforme de l'autonomie, ainsi que le plan d'actions relatif à l'Engagement Handicap de la collectivité ainsi que la délibération cadre relative à la priorité jeunesse.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

D'adopter le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais », selon les modalités reprises au présent rapport et conformément aux documents en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY